8 Résultats, diplômes, insertion

8.1	Les compétences de base en fin d'école et en fin de collège	214
8.2	Les compétences en lecture des jeunes	216
8.3	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	218
8.4	Le diplôme national du brevet	220
8.5	La réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, l'âge et l'origine sociale	222
8.6	Le baccalauréat : nombre de bacheliers selon la série	224
8.7	La réussite au baccalauréat selon le sexe, l'âge et l'origine sociale	226
8.8	La réussite au baccalauréat selon la série	228
8.9	La proportion de bacheliers dans une génération	230
8.10	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du second degré	232
8.11	La réussite au CAP et BEP selon le sexe et l'âge	234
8.12	Les diplômes du BTS : présentation générale	236
8.13	Les diplômes du BTS par spécialité	238
8.14	Les diplômes universitaires de technologie (DUT)	240
8.15	La réussite en IUT	242
8.16	Les diplômes universitaires	244
8.17	Les diplômes universitaires : évolution	246
8.18	La réussite en troisième année de cursus licence	248
8.19	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	250
8.20	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	252
8.21	L'emploi à la sortie du lycée	254
8.22	L'emploi des sortants d'apprentissage	256
8.23	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	258
8.24	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	260
8.25	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	262
8.26	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	264
8.27	L'évaluation bilan des compétences en mathématiques en fin d'école	266
8.28	L'évaluation bilan des compétences en mathématiques en fin de collège	268
8.29	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	270

Présentation

En 2009, pour la troisième année consécutive, l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et en mathématiques a été mesurée en fin d'école et en fin de collège. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective de mesurer l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite. Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base.

En fin de CM2, 88,8 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 91,3 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques **[1]**. En fin de troisième, 80,9 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 89,4 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques **[2]**.

En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (85,6 % des garçons contre 92 % des filles). La différence est plus marquée au collège qu'à l'école (76,2 % des garçons contre 85,6 % des filles). En mathématiques, il n'y pas de différence significative entre les garçons et les filles, à l'école (91,3 % des garçons contre 91,1 % des filles) comme au collège (90,2 % des garçons contre 8,6 % des filles).

Les élèves en retard en fin de CM2 représentent 14 % des élèves de l'échantillon. En troisième, ce sont 33 % des élèves qui ont au moins une année de retard. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves "à l'heure".

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes procédant par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît entre les résultats de 2009 et ceux des années précédentes, 2007 et 2008.

Définitions

■ **Champ.** Élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM en mars 2009.

■ **Échantillons.** En mars 2009, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

■ **Épreuves.** Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

Sources : MEN-MESR DEPP / Évaluations en français et en mathématiques des élèves de CM2 et de troisième, mars 2009.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 08.37.

[1] Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2009)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	En français, environ 89 % des élèves de fin de CM2 sont capables :
Lecture	de chercher des informations en se référant à l'organisation d'un dictionnaire ; de comprendre globalement un texte littéraire ou documentaire court et d'y prélever des informations ponctuelles explicites.
Maîtrise des outils de la langue	de maîtriser partiellement l'automatisation de la correspondance grapho-phonologique ; d'identifier les principaux temps de l'indicatif pour les verbes les plus fréquents ; de reconnaître les règles les plus simples d'orthographe lexicale et grammaticale.

	En mathématiques, environ 91 % des élèves de fin de CM2 sont capables :
Exploitation de données numériques	de prélever une information dans un tableau ; de résoudre des problèmes simples relevant de l'addition et de la soustraction.
Connaissance des nombres et calcul	de passer d'une écriture en lettres à une écriture en chiffres (ou le contraire) et de comparer, additionner et soustraire des nombres entiers naturels ; de reconnaître le double ou la moitié d'un nombre entier "familier" ; de passer d'une écriture en lettres à une écriture sous forme fractionnaire (ou le contraire) de fractions simples.
Espace et géométrie	de reconnaître visuellement un triangle, un triangle rectangle, un rectangle, un carré ; de reconnaître par une représentation en perspective un cube ou un parallélépipède rectangle.
Grandeurs et mesures	de mesurer la longueur d'un segment ; d'utiliser les unités de mesure des durées (sans calculs).

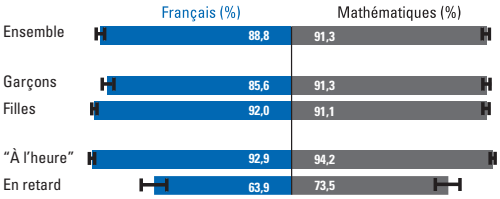

Lecture - 91,3 % des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est ± 1,6 %.

[2] Proportion d'élèves de 3e qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2009)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	En français, environ 81 % des élèves de fin de 3e sont capables :
Compréhension des textes	de reconnaître un texte explicatif ; de distinguer les principaux genres de textes ; de prélever des informations explicites ; de faire des inférences simples et de donner une interprétation d'un texte sans difficulté de compréhension, à partir d'éléments simples.
Maîtrise des outils de la langue	d'identifier les structures syntaxiques fondamentales ; d'analyser les principales formes verbales ; de faire un emploi pertinent du vocabulaire courant ; de repérer différents niveaux de langue ; de reconnaître les règles d'orthographe et de ponctuation d'usage courant.

	En mathématiques, environ 90 % des élèves de fin de 3e sont capables :
Organisation et gestion de données, fonctions	d'utiliser une représentation graphique dans des cas simples (lecture des coordonnées d'un point, lien avec un tableau numérique dans une situation de proportionnalité, détermination des données d'une série statistique) ; de calculer la moyenne d'une série statistique ; de traiter des problèmes simples de pourcentages.
Nombres et calculs	de comparer des nombres décimaux relatifs écrits sous forme décimale ; d'utiliser les opérations élémentaires dans une situation concrète.
Grandeurs et mesures	d'effectuer pour des grandeurs (durée, longueur, contenance) un changement d'unités de mesure (h en min, km en m, l en cl) ; de calculer le périmètre d'un triangle dont les longueurs des côtés sont données ; de calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle dont les longueurs des côtés sont données dans la même unité.
Géométrie	d'identifier des figures simples à partir d'une figure codée et d'en utiliser les éléments caractéritiques (triangle équilatéral, cercle, rectangle); d'écrire et d'utiliser le théorème de Thalès dans un cas simple ; de reconnaître un patron de cube ou de parallélépipède rectangle.

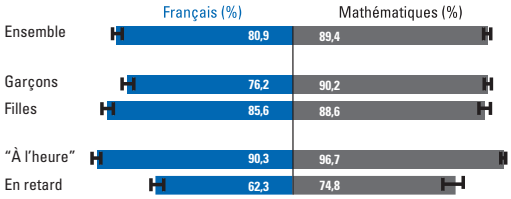

Lecture - 80,9 % des élèves de 3ème maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est ± 2,2 %.

Présentation

En 2009, près de 800 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *journée d'appel de préparation à la défense* (JAPD, devenue *journée défense et citoyenneté* en 2010), au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.
Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automaticité de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune, un seuil de maîtrise a été fixé : en-deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). A partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés **[1]**.
Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 5,1 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (3,1 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,5 %) ont un niveau lexical correct mais ils ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.
L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,6 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (10,2 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 69,6 % de la population totale.
La catégorisation en profils est en lien étroit avec le type de scolarité suivi par les jeunes : le profil 1 regroupe de nombreux jeunes ayant fait des études courtes voire très courtes alors que le profil 5d est majoritairement composé de lycéens issus de la filière générale **[2]**.
Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles **[1]**. Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4. Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage, ce qui explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c **[3]**. Enfin, il est à noter que les différences garçons/filles s'observent en particulier pour les types scolaires les moins élevés **[4]**.

Sources : Ministère de la Défense DSN et MEN-MESR DEPP / JAPD.

Définitions

■ **Champ.** Jeunes Françaises et Français ayant participé à la JAPD en 2009 en France métropolitaine et DOM.

■ **Procédures de passation.** En 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.
Ce nouveau mode de passation présente quatre innovations importantes :
– la standardisation des conditions de passation ;
– l'automatisation de la saisie, de la correction et du calcul des scores ;
– l'intégration du multimédia : le son permet de bien dissocier les connaissances lexicales du langage oral d'un côté, la question du savoir lire de l'autre ;
– le recueil des temps de réponse à la milliseconde près : cette fonctionnalité est essentielle pour mesurer de manière précise l'automaticité de la lecture.

■ **Épreuves.** Les épreuves de la JAPD ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :
– une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, des lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
– une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
– une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention…, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

■ **Types de scolarité.** Quatre types de scolarité ont été définis en fonction des formations que les jeunes déclarent suivre ou avoir suivi : le type 1 correspond à des études n'ayant pas dépassé le collège ; le type 2 correspond à des études professionnelles courtes (niveau CAP ou BEP) ; le type 3 correspond à des études professionnelles et techniques supérieures au BEP et allant jusqu'au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien ; le type 4 correspond aux études générales et technologiques à partir du lycée.

Les compétences en lecture des jeunes

[1] Les profils de lecteurs (%) (JAPD 2009) (France Métropolitaine + DOM)

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	66,6	72,8	69,6	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	11,4	9,0	10,2	79,8
5b	+	+	-	6,5	7,4	7,0	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	3,0	2,3	2,6	9,6
4	-	+	+	3,4	2,6	3,0	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,3	1,7	2,5	5,5
2	-	+	-	2,0	1,9	2,0	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,9	2,3	3,1	5,1

Lecture - La combinaison des 3 dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

[2] Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur type de scolarité (%) (JAPD 2009)

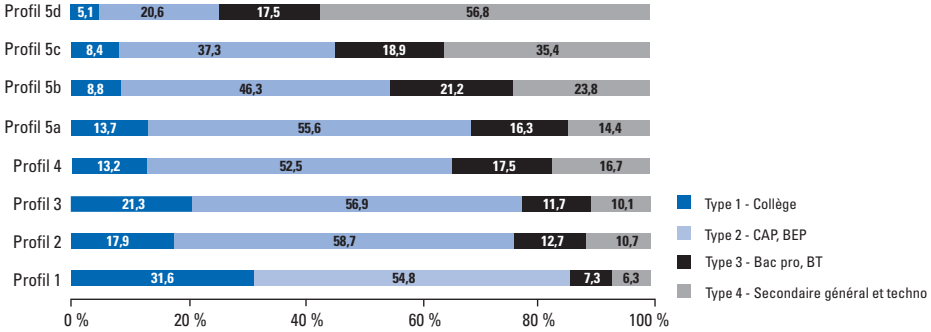

[3] Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur sexe (%) (JAPD 2009)

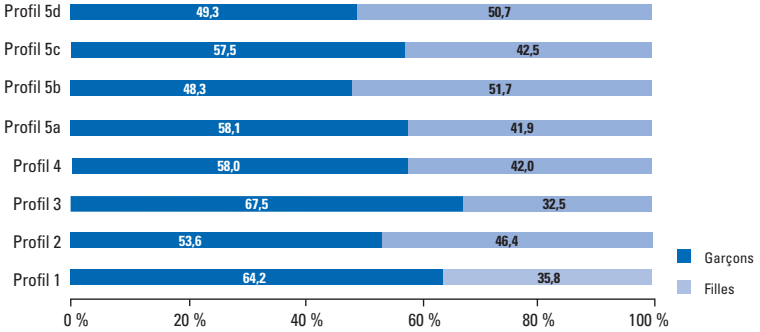

[4] Scores observés selon le sexe et le type de scolarité (JAPD 2009)

	Compréhension (score sur 20)		Lexique (score sur 20)		Homophonie (temps moyen en secondes)	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Type 1 - Collège	10,8	11,8	14	14,3	1,94	1,78
Type 2 - CAP-BEP	11,5	11,9	14,4	14,1	1,82	1,74
Type 3 - Bac pro, BT	13,5	13,5	15,8	15,4	1,55	1,57
Type 4 - Secondaire général et techno	15,4	15,5	17,3	17	1,37	1,43
Ensemble	**13,4**	**14,1**	**15,9**	**15,8**	**1,55**	**1,6**

Note de lecture : les garçons n'ayant pas dépassé le collège (type 1) ont obtenu un score moyen aux épreuves de compréhension de 10,8 sur 20 items, contre 11,8 pour les filles n'ayant pas dépassé le collège. Pour les types 3 et 4, les performances des garçons et des filles sont quasi-identiques en compréhension. En lexique, les garçons obtiennent de meilleurs résultats, excepté pour les jeunes n'ayant pas dépassé le collège (type 1). Pour l'épreuve de déchiffrage (homophonie), les garçons sont globalement plus rapides que les filles surtout pour le type 4 (études générales et technologiques à partir du lycée). En revanche, parmi les jeunes n'ayant pas dépassé le collège, les garçons sont nettement plus lents que les filles (1,94 secondes contre 1,78 secondes).

Présentation

L'évolution du taux d'accès annuel au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années 80, l'accès progresse lentement de 10 % à la fin des années 50 à 35 % au début des années 80. A partir de 1984, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Depuis cette date, le taux d'accès annuel fluctue aux alentours de 63 %.

A la rentrée 2009, le taux d'accès au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale a augmenté pour atteindre 64,5 % (36,3 % pour la filière générale, 17,1 % pour la filière technologique et 11,1 % pour la filière professionnelle), contre 63,5 % en 2008 et 62,2 % en 2007 [2]. Il reste cependant en dessous de celui de la rentrée 1994 (67,7 %).

La prise en compte des autres voies (apprentissage et ministère en charge de l'Agriculture) porte le taux à 71,5 %, soit 0,3 point au-dessus de celui observé en 1994 (71,2 %).

Le rajeunissement des accédants se poursuit ; il traduit une moindre pratique du redoublement dans l'ensemble du cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès annuel et taux d'accès d'une génération (cf. définition).

Le taux d'accès des filles s'établit à 70,0 %, contre 59,1 % pour les garçons pour les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale [3]. Cet écart provient bien plus des séries générales (11,2 points) que des séries technologiques (2,2 points). Les voies de formation professionnelles autres que celles sous statut scolaire du ministère de l'Éducation nationale sont nettement plus utilisées par les garçons que par les filles. Pour l'ensemble des voies de formation, les filles accèdent en moyenne plus jeunes que les garçons au niveau du baccalauréat.

Sources :

– MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés.

– MEN-MESR DEPP / Système d'information sur les apprentis (SIFA).

– MAAP / Système d'information SAFRAN, traitements DEPP.

– MEN-INSEE / Estimations démographiques.

Définitions

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1980 au moment de la rentrée 1998, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Générations.** La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans).

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

■ **Estimations démographiques.** Les taux d'accès par âge sont calculés en rapportant un effectif d'élèves entrants au niveau IV à un effectif démographique. Cet effectif démographique est une estimation par l'Insee, qui s'appuie principalement sur le recensement de la population. Comme toute estimation, elle est susceptible d'être révisée, en présence de nouvelles informations.

Avertissement : Les effectifs démographiques utilisés ici sont désormais issus de l'exploitation du Recensement Permanent de la Population, alors que jusqu'à l'an dernier, ils étaient estimés à partir du Recensement de 1999 et de l'Etat civil. Le changement de base démographique a concerné toutes les années à partir de 2000, si bien que les taux d'accès correspondants ont tous été recalculés et diffèrent parfois de ceux publiés l'an dernier.

Le second degré : accès au niveau du baccalauréat

[1] Évolution des taux d'accès annuels au niveau du baccalauréat (%)

(France métropolitaine jusqu'en 1994, France métropolitaine + DOM depuis 1995, Public + Privé, formations sous statut scolaire assurées par le MEN)

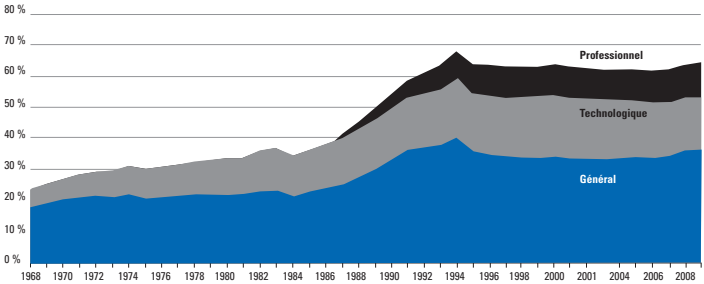

[2] Calendrier d'accession au niveau du baccalauréat (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Générations (effectifs à 16 ans)		1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	Total entrants MEN-scolaire
1977	entrants	14 200												
782 479	%	1,8												
1978	entrants	33 800	12 000											
776 794	%	4,4	1,6											
1979	entrants	81 800	32 000	11 100										492 900 (1)
796 893	%	10,3	4,1	1,5										61,9
1980	entrants	148 600	84 100	31 600	10 400									512 800 (1)
839 985	%	17,7	10,0	3,9	1,3									61,1
1981	entrants	224 400	150 500	81 100	30 100	9 800								511 700 (1)
838 379	%	26,8	17,9	9,8	3,7	1,2								61,0
1982	entrants	16 300	226 700	146 600	78 700	27 600	9 500							505 500
826 618	%	2,0	27,4	17,7	9,5	3,4	1,2							61,0
1983	entrants		16 600	223 000	135 400	72 600	25 300	8 200						481 000
779 372	%		2,1	28,5	17,3	9,3	3,2	1,1						61,5
1984	entrants			17 300	229 000	139 300	72 200	24 800	8 000					490 600
794 782	%			2,2	28,7	17,4	9,0	3,1	1,0					61,4
1985	entrants				18 400	235 000	143 400	72 500	24 400	7 700				501 400
809 676	%				2,3	28,8	17,5	8,8	3,0	0,9				61,3
1986	entrants					18 400	241 400	145 000	73 600	23 200	7 200			508 800
828 337	%					2,2	29,0	17,3	8,7	2,8	0,9			60,9
1987	entrants						17 600	247 000	143 600	70 400	21 500	7 200		507 300
823 690	%						2,1	29,8	17,2	8,5	2,6	0,9		61,1
1988	entrants							17 500	254 600	142 800	68 700	20 900	6 800	511 700
834 877	%							2,1	30,3	17,0	8,2	2,5	0,8	60,9
1989	entrants								17 200	256 400	142 000	66 200	20 300	508 900 (2)
832 926	%								2,1	30,7	17,0	7,9	2,4	61,0 (2)
1990	entrants									17 400	260 700	141 400	65 000	511 600 (2)
828 236	%									2,1	31,4	17,0	7,9	61,6 (2)
1991	entrants										17 800	267 700	139 400	
812 219	%										2,2	32,9	17,1	
1992	entrants											18 200	27 0700	
800 588	%											2,3	33,8	
1993	entrants												18 600	
766 045	%												2,4	
MEN-scolaire (3)														
Total entrants		**519 100**	**521 900**	**510 800**	**502 100**	**502 700**	**509 200**	**514 900**	**521 500**	**517 900**	**517 900**	**521 600**	**521 600**	
Taux d'accès		**63,0**	**63,2**	**63,4**	**62,8**	**62,3**	**62,0**	**62,1**	**62,2**	**61,9**	**62,2**	**63,5**	**64,5**	
Taux d'accès (5)		**69,1**	**69,4**	**69,8**	**69,1**	**68,5**	**68,2**	**68,2**	**68,6**	**68,8**	**69,2**	**70,6**	**71,5** (4)	

(1) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau du bac avant la rentrée 1998. (2) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau du bac lors des prochaines rentrées. (3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1977. (4) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage. (5) Toutes formations.

[3] Taux d'accès au niveau du baccalauréat selon le sexe et le type de formation en 2009-2010 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Ministère de l'Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
Type de diplôme préparé	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
Général	42,0	30,8	36,3	42,3	31,0	36,5
Technologique	18,2	16,0	17,1	18,9	16,9	17,9
Professionnel	9,8	12,3	11,1	15,0 (1)	19,1 (1)	17,1 (1)
Ensemble	**70,0**	**59,1**	**64,5**	**76,2** (1)	**67,0** (1)	**71,5** (1)

(1) Chiffres basés sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Présentation

Toutes séries confondues, 748 200 candidats se sont présentés à la session 2010 de l'examen du diplôme national du brevet (DNB) en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer ; parmi eux, 623 400 ont été admis [1]. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 83,3 %, en légère augmentation par rapport à la session 2009 (+ 0,7 point). Pour la quatrième année consécutive, la barre des 80 % a été franchie.

La série collège, très largement majoritaire, rassemble 90 % des élèves présentés, la série technologique 5 % et la série professionnelle 5 %. Le taux de succès diffère selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux le plus élevé (84,5 %), devant la série technologique (79,2 %) et la série professionnelle (67 %). Par rapport à la session 2009, les résultats de la série collège gagnent 0,9 point. En revanche, ceux des autres séries perdent quelques points : - 2,8 points pour la série technologique ; - 0,7 point pour la série professionnelle, ce qui fait près de 7 points de moins en l'espace de cinq sessions. Les écarts entre les séries continuent de s'accroître, passant ainsi de 15,8 à 17,5 points.

Dans la série collège, 87,4 % des filles et 81,4 % des garçons ont réussi lors de la session 2010, soit un écart de 6 points. Dans une moindre mesure, cet écart en faveur des filles est visible également dans les séries technologique (4,1 points) et professionnelle (0,6). Pour l'ensemble des séries, cet écart de 6 points est en légère baisse par rapport à l'an passé (6,4).

Les résultats restent très hétérogènes selon les académies et des écarts importants persistent lors de cette session : toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 64,9 % pour l'académie de la Guadeloupe, à 88 % pour celle de Rennes, soit un écart de 23 points au lieu de 25,5 points en 2009 [2]. Les écarts entre les académies extrêmes sont par ailleurs plus élevés dans la série professionnelle (55 points) ou technologique (57 points) que dans la série collège (22 points)

Dans le cadre de la maîtrise du socle commun, deux compétences nécessaires à l'obtention du DNB ont été évaluées à la session 2010 : 94,7 % des candidats présents ont obtenu le brevet informatique et Internet (B2i), et 91 % des candidats présents ont validé le niveau A2 de certification en langue étrangère.

Dans les DOM, quelle que soit la série, les résultats restent inférieurs à ceux observés en métropole. Dans la série collège, la proportion de lauréats est de 76,3 %, en hausse par rapport à la session 2009. Dans les séries technologique et professionnelle, les résultats sont en forte baisse, et le taux de réussite est respectivement égal à 40,8 % et 62,6 %. Les résultats varient également selon les académies d'outre-mer ; ainsi, toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 64,9 % pour la Guadeloupe, à 80,3 % pour la Réunion. Pour l'ensemble des DOM, il atteint 74,5 %, identique à celui de la session 2009.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 61 (dite enquête rapide) sur les résultats au DNB auprès des inspections académiques, juillet 2010.

Définitions

■ **Diplôme national du brevet (DNB).** Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle, accessibles notamment aux élèves des lycées professionnels.

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

Le diplôme national du brevet

[1] Taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe et la série, session 2010
(France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Garçons	329 679	81,4	21 759	77,6	22 167	66,8	373 605	300 119	80,3
Filles	345 294	87,4	13 078	81,7	16 207	67,4	374 579	323 276	86,3
Ensemble	**674 973**	**84,5**	**34 837**	**79,2**	**38 374**	**67,0**	**748 184**	**623 395**	**83,3**

[2] Les résultats du diplôme national du brevet par académie, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Collège		Technologique		Professionnel		Ensemble		
Académies	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Aix-Marseille	29 500	82,5	1 380	75,6	1 609	63,6	32 489	26 403	81,3
Amiens	20 346	81,1	1 026	74,0	423	54,6	21 795	17 490	80,2
Besançon	12 396	84,9	1 182	72,8	194	62,4	13 772	11 509	83,6
Bordeaux	30 541	84,6	1 736	76,2	2 524	65,5	34 801	28 801	82,8
Caen	15 432	84,7	1 869	74,4	709	66,0	18 010	14 930	82,9
Clermont-Ferrand	12 246	86,7	427	75,2	1 433	71,6	14 106	11 970	84,9
Corse	2 761	86,4	17	ns *	91	89,0	2 869	2 479	86,4
Créteil	45 924	79,7	273	86,1	2 776	68,9	48 973	38 771	79,2
Dijon	15 842	84,5	1 419	78,7	216	68,1	17 477	14 652	83,8
Grenoble	33 993	86,2	1 881	84,2	2 296	71,3	38 170	32 530	85,2
Lille	44 578	83,0	1 486	82,6	3 524	62,1	49 588	40 405	81,5
Limoges	6 302	86,1	592	75,3	266	53,0	7 160	6 016	84,0
Lyon	32 466	87,5	1 491	84,6	1 398	83,5	35 355	30 846	87,2
Montpellier	26 110	82,9	1 395	81,5	1 989	74,7	29 494	24 275	82,3
Nancy-Metz	23 780	81,4	2 202	80,2	672	46,9	26 654	21 447	80,5
Nantes	37 321	88,6	2 186	77,0	3 908	71,8	43 415	37 567	86,5
Nice	22 294	84,8	99	85,9	1 360	70,4	23 753	19 946	84,0
Orléans-Tours	25 748	85,0	1 940	80,0	962	63,6	28 650	24 047	83,9
Paris	19 383	84,3	24	ns *	949	69,3	20 356	17 017	83,6
Poitiers	16 535	86,0	1 642	87,0	1 433	68,0	19 610	16 630	84,8
Reims	13 403	82,9	1 357	82,3	673	64,5	15 433	12 665	82,1
Rennes	33 389	89,7	2 556	85,0	2 169	65,1	38 114	33 525	88,0
Rouen	20 168	85,8	1 402	79,2	809	59,2	22 379	18 900	84,5
Strasbourg	19 512	84,7	1 023	80,0	298	72,1	20 833	17 569	84,3
Toulouse	27 151	86,6	2 382	79,8	1 143	66,0	30 676	26 173	85,3
Versailles	62 338	85,5	1 222	79,2	2 376	61,7	65 936	55 740	84,5
France métro.	**649 459**	**84,8**	**34 209**	**79,9**	**36 200**	**67,3**	**719 868**	**602 303**	**83,7**
Guadeloupe	6 314	67,5	306	30,1	120	17,5	6 740	4 377	64,9
Guyane	3 149	73,3	236	54,2	67	ns *	3 452	2 449	70,9
Martinique	4 827	78,1	86	ns *	324	34,0	5 237	3 917	74,8
La Réunion	11 224	81,4	-	-	1 663	73,1	12 887	10 349	80,3
DOM	**25 514**	**76,3**	**628**	**40,8**	**2 174**	**62,6**	**28 316**	**21 092**	**74,5**
France métro. + DOM	**674 973**	**84,5**	**34 837**	**79,2**	**38 374**	**67,0**	**748 184**	**623 395**	**83,3**

ns * : non significatif.

Présentation

Le diplôme national du brevet (DNB) comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle accessibles aux élèves des lycées professionnels et aux candidats relevant des établissements agricoles.
Après une nette amélioration entre les sessions des années 1995 à 2000 (plus de 4 points), le taux de succès a plafonné, jusqu'en 2006, autour de 79 % **[1]**. À la session 2009, avec 737 000 candidats présents et 609 400 admis pour la France métropolitaine et les DOM, le taux de réussite au diplôme national du brevet est égal à 82,7 %. Pour la troisième année consécutive, il dépasse la barre des 80 %.
À la session 2009, la série collège arrive toujours en tête avec une proportion de lauréats égale à 83,6 %, un peu devant la série technologique (82,1 %) et assez loin de la série professionnelle (68 %). Au fil des quinze dernières années, les écarts entre les séries technologique et collège se sont progressivement resserrés, passant de 10 à 1,5 point d'écart. Depuis 2000, la série professionnelle connaît des progressions plus erratiques que la série collège, diminuant les écarts de réussite de 15,5 à 5 points entre 2000 et 2006 ; depuis deux ans, le taux de réussite repasse sous la barre des 70 %, et l'écart se creuse pour atteindre près de 16 points avec les deux autres séries, en 2009.
Comme les années passées, les filles réussissent davantage que les garçons à obtenir le brevet. La série collège montre les différences les plus importantes, avec 6,6 points d'écart, contre 3,5 points pour la série technologique. En revanche, ces différences s'estompent dans la série professionnelle.
Les candidats de la série collège sont plus jeunes que ceux des autres séries : l'âge le plus fréquent est 15 ans ; du fait de parcours scolaires plus lents, il est de 16 ans dans les séries technologique et professionnelle **[2]**. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux.
Globalement, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs ont de meilleurs taux de réussite (respectivement 94,4 % et 91,1 %) que ceux de professions intermédiaires (88,2 %) ou d'employés (81,8 %) **[3]**. Cependant, parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe.
Les enfants d'ouvriers, de retraités ou de parents sans activité professionnelle comptent parmi ceux qui ont les taux les plus faibles (76 % et moins). Toutes séries confondues, près de trente points séparent les valeurs extrêmes : les chances de réussite varient ainsi de 67,3 % chez les candidats dont le responsable est sans activité professionnelle, à 95,8 % chez les enfants de professeurs.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 61 auprès des inspections académiques, fichiers détaillés des candidats au DNB (OCEAN).

Définitions

■ **Champ**. Ensemble des candidats, France métropolitaine + DOM.

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

■ **Présents.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2009, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1994. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1994, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1994.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 04.10, 07.33.

La réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, l'âge et l'origine sociale

8.5

[1] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		1989	1992 (1)	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Série collège	Garçons		75,1			76,2	75,6	79,0	79,7	80,3
	Filles		77,8			82,9	82,4	85,5	86,3	86,9
	Ensemble		**76,5**	**75,3**	**78,4**	**79,7**	**79,1**	**82,3**	**83,1**	**83,6**
Série technologique	Garçons		66,2			76,1	76,2	79,0	77,6	80,8
	Filles		67,9			79,8	79,3	83,3	81,7	84,3
	Ensemble		**66,8**	**65,2**	**73,4**	**77,5**	**77,3**	**80,6**	**79,2**	**82,1**
Série professionnelle	Garçons		53,4			71,1	74,3	73,9	69,3	68,1
	Filles		54,6			72,3	73,4	73,4	69,3	67,9
	Ensemble		**53,9**	**59,8**	**73,6**	**71,7**	**73,9**	**73,7**	**69,3**	**68,0**
Total	Garçons	69,5	73,0			75,9	75,5	78,7	78,9	79,5
	Filles	71,4	76,3			82,3	81,8	84,7	85,2	85,9
	Ensemble		**74,7**	**73,5**	**77,9**	**79,1**	**78,7**	**81,7**	**82,1**	**82,7**

(1) 1992 : le champ est restreint aux candidats en classe de troisième, en France métropolitaine.

[2] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite selon l'âge, session 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
13 ans ou moins	857	97,6	5	62,5	7	70,0	869	97,0
14 ans	23 803	98,6	21	91,3	5	50,0	23 829	98,6
15 ans	432 804	91,2	5 836	89,8	3 060	84,2	441 700	91,2
16 ans	85 835	60,2	18 970	82,5	14 547	74,7	119 352	64,5
17 ans	8 288	48,6	4 578	75,7	7 679	59,9	20 545	57,2
18 ans	439	45,4	299	56,7	1 396	48,2	2 134	48,6
19 ans	58	46,0	52	57,1	259	40,6	369	43,2
20-24 ans	31	41,3	57	55,3	173	48,2	261	48,6
25 ans ou plus	40	47,1	140	74,1	186	58,7	366	61,9
Total	**552 155**	**83,6**	**29 958**	**82,1**	**27 312**	**68,0**	**609 425**	**82,7**

[3] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite selon l'origine sociale, session 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	13 489	92,0	1 256	87,5	558	80,1	15 303	91,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	52 319	86,3	2 709	84,6	2 215	74,5	57 243	85,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	130 746	94,8	1 614	88,3	1 498	76,4	133 858	94,4
dont professeurs (1)	18 106	96,1	118	83,7	112	70,9	18 336	95,8
Professions intermédiaires	91 179	88,8	3 107	85,8	2 583	74,3	96 869	88,2
dont instituteurs (2)	6 074	95,1	109	89,3	85	75,9	6 268	94,6
Employés	97 186	82,3	6 045	84,1	5 562	71,5	108 793	81,8
Ouvriers	113 313	76,5	9 856	81,8	8 406	67,7	131 575	76,2
Retraités	7 845	76,4	474	78,1	495	63,9	8 814	75,7
Autres personnes sans activité professionnelle	34 441	67,4	2 860	74,6	3 303	62,0	40 604	67,3
Indéterminé	11 637	69,6	2 037	75,0	2 692	56,6	16 366	67,7
Ensemble	**552 155**	**83,6**	**29 958**	**82,1**	**27 312**	**68,0**	**609 425**	**82,7**

(1) Professeurs et assimilés (PCS 34). (2) Instituteurs et assimilés (PCS 42).

Présentation

Le nombre de lauréats de la session 2009 du baccalauréat s'élève à 539 100 en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Il est en hausse par rapport à 2008 (+ 20 200 bacheliers). La hausse du nombre de lauréats concerne essentiellement la filière professionnelle (+ 16,9 %), et dans une moindre mesure la filière générale (+ 2,5 %). À l'inverse, le nombre de bacheliers technologiques est en diminution par rapport à l'an passé (- 3,2 %).

Le niveau de réussite de la session 2009 s'est amélioré de 2,7 points par rapport à 2008, et s'améliore également par rapport aux sessions précédentes : on compte 86,2 % d'admis en 2009. Pour la première fois, les candidats au baccalauréat professionnel ont pu se présenter aux épreuves du second groupe (rattrapage), et ainsi, augmenter de plus de 10 points le taux de réussite à l'examen (87,3 % d'admis en 2009). Les candidats au baccalauréat général ont également accru leurs chances de réussite à l'examen (+ 1 point), et atteignent ainsi un niveau jamais égalé (88,9 %). Inversement, le niveau de réussite des candidats au baccalauréat technologique est en baisse (79,8 % d'admis contre 80,3 % en 2008).

L'augmentation du nombre de bacheliers par rapport à l'année précédente résulte de l'augmentation combinée du taux de réussite et du nombre de candidats des séries générales et professionnelles (respectivement + 4 400 et + 4 000 candidats), compensant ainsi la baisse de la réussite et du contingent de candidats au baccalauréat technologique (- 4 300 candidats). Sur la période 1995-2009, la répartition des bacheliers s'est modifiée en faveur des séries professionnelles (+ 79,9 % soit 53 600 lauréats de plus), au détriment des séries technologiques (- 4,8 % soit 6 700 lauréats de moins). L'augmentation du nombre de bacheliers professionnels provient plus particulièrement de la hausse des effectifs du secteur de la production, où les effectifs ont plus que doublé entre 1995 et 2009. Dans les séries technologiques, la hausse des bacheliers est forte en STL (+ 44,1 %), et dans les séries agricoles, avec un doublement des effectifs entre 1995 et 2009. Au sein du baccalauréat général, les séries littéraires ont décru avec 33,2 % de lauréats en moins. À l'inverse, les effectifs des bacheliers ont augmenté en ES et S (respectivement + 18,2 % et 6,8 %).

À la session 2009, pour 100 bacheliers, on compte 53 généralistes, 25 technologiques et 22 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2009.

Définitions

■ **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L) organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

■ **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. La série Hôtellerie a été créée en 1994 et fait partie du secteur tertiaire du baccalauréat technologique. Avant cette date, cette spécialité était sanctionnée par un diplôme de brevet de technicien. En 1995, les séries STAE et STPA sont créées à partir d'anciens brevets de technicien délivrés par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, et seront remplacées en 2008 par la série unique STAV. En 2009, la série ST2S vient remplacer la série SMS.

■ **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. À sa création en 1985, il constituait une filière de poursuite d'études positive pour les jeunes titulaires d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP). À compter de la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite "épreuve de contrôle". Cette mise en place permet d'établir l'égalité de traitement avec les séries technologiques et générales. Le baccalauréat professionnel peut être préparé soit par la voie scolaire, soit par la voie de l'apprentissage, soit par la voie de la formation professionnelle continue.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 06.16, 07.15, 08.19, 09.10, 10.06 (baccalauréat, résultats définitifs).

– Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

Le baccalauréat : nombre de bacheliers selon la série

8.6

[1] Nombre d'admis au baccalauréat depuis 1995 (France métropolitaine + DOM)

Séries	1995	2000	2003	2004	2005
L (littéraire)	71 460	59 642	51 893	49 418	49 434
ES (économique et sociale)	76 555	75 299	81 068	81 494	86 201
S (scientifique)	139 031	136 214	135 374	130 225	136 877
Total baccalauréat général	**287 046**	**271 155**	**268 335**	**261 137**	**272 512**
STI (sciences et technologies industrielles) (1)	36 366	36 940	35 271	36 427	34 567
STL (sciences et technologies de laboratoire)	4 840	6 327	5 794	6 491	6 426
STG (sciences et technologies de la gestion) (2)	78 894	82 221	76 098	74 312	73 565
ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) (3)	13 337	18 469	17 836	18 254	18 689
Hôtellerie	2 284	2 623	2 417	2 305	2 201
Techniques de la musique et de la danse	299	370	237	250	273
Série agricole STAV (4)	2 247	5 828	5 146	5 238	5 107
Total baccalauréat technologique	**138 267**	**152 778**	**142 799**	**143 277**	**140 828**
Secteur de la production	26 218	42 029	42 469	42 831	43 586
Secteur des services	40 878	50 588	49 068	51 127	49 682
Total baccalauréat professionnel	**67 096**	**92 617**	**91 537**	**93 958**	**93 268**
Ensemble	**492 409**	**516 550**	**502 671**	**498 372**	**506 608**

(suite) Séries	2006	2007	2008	2009 Effectifs	2009 % filles
L (littéraire)	50 792	49 843	48 810	47 765	79,3
ES (économique et sociale)	85 965	90 354	86 050	90 466	63,0
S (scientifique)	146 031	141 536	144 838	148 531	47,0
Total baccalauréat général	**282 788**	**281 733**	**279 698**	**286 762**	**57,4**
STI (sciences et technologies industrielles) (1)	33 475	34 197	30 790	30 281	10,4
STL (sciences et technologies de laboratoire)	6 515	6 853	6 796	6 976	55,7
STG (sciences et technologies de la gestion) (2)	73 730	68 519	69 399	67 918	58,1
ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) (3)	19 967	19 730	21 731	18 542	94,2
Hôtellerie	2 062	2 278	2 251	2 533	48,1
Techniques de la musique et de la danse	272	279	319	304	53,9
Série agricole STAV (4)	4 686	5 749	4 600	5 048	40,1
Total baccalauréat technologique	**140 707**	**137 605**	**135 886**	**131 602**	**51,2**
Secteur de la production	46 388	47 245	46 561	52 845	11,9
Secteur des services	54 174	57 730	56 750	67 883	68,6
Total baccalauréat professionnel	**100 562**	**104 975**	**103 311**	**120 728**	**43,8**
Ensemble	**524 057**	**524 313**	**518 895**	**539 092**	**52,9**

(1) Y compris les spécialités "Arts appliqués" et "Génie optique", séries à part entière avant 1999.
(2) A remplacé la série STT (sciences et technologies du tertiaire) en 2007.
(3) A remplacé la série SMS (sciences médico-sociales) en 2009.
(4) Série agricole qui a remplacé STAE (sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) et STPA (sciences et technologie du produit agroalimentaire) en 2008.

[2] Évolution du nombre d'admis au baccalauréat général selon la série (indices de base 100 en 1995) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

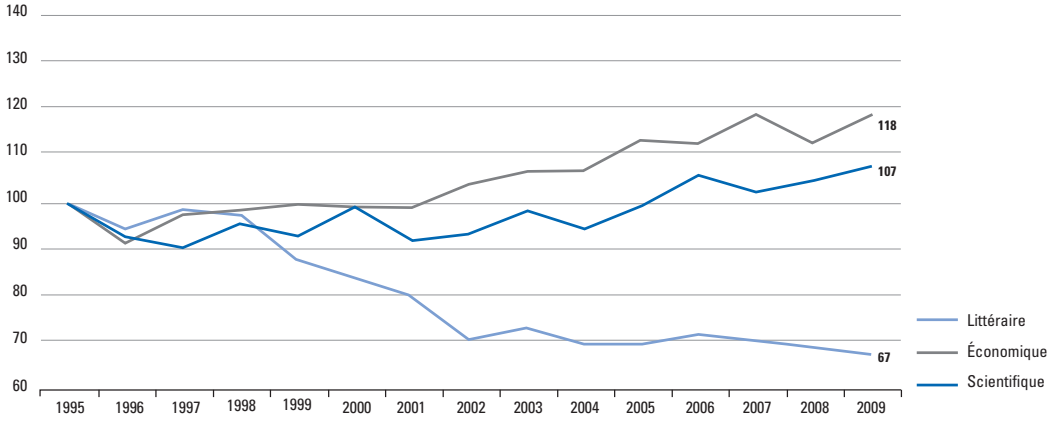

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 625 700 candidats et 539 100 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2009 est de 86,2 % **[1]**. Ce taux de réussite est supérieur à ceux des sessions précédentes, avec une hausse de 2,7 points par rapport à 2008.
Le taux de réussite au baccalauréat professionnel est en forte hausse (+ 10,3 points, en grande partie due aux nouvelles modalités d'examen), en très légère hausse au baccalauréat général (+ 1 point, avec 88,9 % de reçus) et fléchit dans les séries technologiques (- 0,5 point), avec un taux de réussite à 79,8 %.
Tous baccalauréats confondus, les filles réussissent mieux que les garçons (87,4 % contre 84,8 %). C'est aussi le cas dans la plupart des séries des différents baccalauréats à l'exception des séries technologiques agricoles. L'écart des taux de réussite entre garçons et filles se resserre (2,6 points contre 3,8 en 2008). Cette année, l'écart favorable aux filles est le plus important au baccalauréat général (90,2 % contre 87,2 %), en particulier, dans la série S, où la réussite des filles est supérieure de 3,8 points à celle des garçons. L'écart entre le taux de réussite des filles et des garçons au baccalauréat général s'amplifie par rapport à 2008 (3 points contre 2,5 points en 2008). La réussite des candidates au baccalauréat professionnel, comparée à celle des garçons, augmente légèrement (2,1 points contre 1,8 point en 2008). En revanche, l'écart de réussite au baccalauréat technologique en faveur des filles se réduit fortement (1,4 point contre 4,2 points en 2008).
En raison de la durée de formation, les bacheliers professionnels sont plus âgés que les autres bacheliers **[2]**. L'âge le plus fréquent est 18 ans pour un bachelier général, 19 ans pour un bachelier technologique, 20 ans pour un bachelier professionnel. Au sein de chaque série, les candidats plus jeunes réussissent le mieux.
Le taux de réussite des enfants issus des milieux de cadres et professions intellectuelles supérieures est le plus élevé, suivi de près par celui des enfants d'agriculteurs exploitants, qui reste toujours en tête pour les baccalauréats technologique et professionnel **[3]**. Le taux de réussite est sensiblement moins élevé, quelle que soit la série du baccalauréat, parmi les élèves des milieux ouvriers, retraités, et autres personnes sans activité professionnelle. Au baccalauréat général, l'écart entre le taux de réussite des enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures et celui des ouvriers est maximal (9,2 points), mais se réduit de 0,6 point par rapport à l'année passée. À l'inverse, l'écart entre ces deux classes sociales est minimal au baccalauréat professionnel (2,8 points), et s'atténue fortement par rapport aux années précédentes (4 points d'écart en 2008).

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2009.

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

■ **Présent.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2009, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1991. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1991, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1991.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 06.16, 07.15, 08.19, 09.10, 10.06 (baccalauréat, résultats définitifs).

– Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

La réussite au baccalauréat selon le sexe, l'âge et l'origine sociale

8.7

[1] Taux de réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1970	1980	1985	1990	1995	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Baccalauréat général														
Garçons	...	64,5	66,2	73,9	73,9	76,4	77,5	81,0	79,9	82,1	85,9	86,5	86,5	87,2
Filles	...	66,9	68,9	76,6	76,0	81,6	82,3	85,6	84,4	85,5	87,0	88,6	89,0	90,2
Ensemble	**69,0**	**65,9**	**67,8**	**75,4**	**75,1**	**79,4**	**80,3**	**83,7**	**82,5**	**84,1**	**86,6**	**87,7**	**87,9**	**88,9**
Baccalauréat techno.														
Garçons	...	57,9	65,0	68,5	71,8	75,2	73,8	74,5	75,3	74,2	74,8	79,1	78,2	79,1
Filles	...	60,2	65,8	68,3	79,3	80,8	79,8	78,9	78,5	78,2	79,7	79,5	82,4	80,5
Ensemble	**57,7**	**59,2**	**65,4**	**68,4**	**75,5**	**78,1**	**76,8**	**76,7**	**76,9**	**76,2**	**77,3**	**79,3**	**80,3**	**79,8**
Baccalauréat pro														
Garçons				73,6	70,4	76,7	75,2	75,2	75,6	73,9	76,0	77,7	76,2	86,4
Filles				75,3	75,3	78,5	78,6	76,8	78,7	75,7	79,2	79,6	78,0	88,5
Ensemble				**74,3**	**72,7**	**77,5**	**76,6**	**75,9**	**76,9**	**74,7**	**77,3**	**78,5**	**77,0**	**87,3**
Tous baccalauréats														
Garçons	...	62,5	65,6	72,1	72,7	76,1	75,8	77,6	77,4	77,7	80,2	82,1	81,5	84,8
Filles	...	64,9	68,2	73,9	76,8	80,9	81,0	82,3	81,8	81,9	83,7	84,6	85,3	87,4
Ensemble	**67,2**	**63,9**	**67,2**	**73,1**	**74,9**	**78,6**	**78,6**	**80,1**	**79,7**	**79,9**	**82,1**	**83,4**	**83,5**	**86,2**

[2] Taux de réussite au baccalauréat 2009 selon la filière et l'âge (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans et moins	636	96,7	13	86,7	1	100,0	650	96,4
17 ans	16 034	97,1	1 027	92,1	3	75,0	17 064	96,7
18 ans	197 297	93,1	51 291	87,3	1 146	87,7	249 734	91,8
19 ans	57 834	81,1	51 455	79,3	31 693	92,0	140 982	82,6
20 ans	12 307	71,1	21 058	71,9	47 366	88,3	80 731	80,6
21 ans	1 987	58,9	5 270	65,8	23 569	84,7	30 826	78,6
22 ans	396	50,4	1 051	57,0	8 250	81,9	9 697	76,4
23 ans	138	46,8	247	48,4	3 019	77,4	3 404	72,3
24 ans	53	35,6	85	42,7	1 359	78,3	1 497	71,8
25-29 ans	51	26,3	63	31,5	2 044	77,5	2 158	71,2
30 ans et plus	29	20,4	42	34,7	2 278	85,2	2 349	80,0
Ensemble	**286 762**	**88,9**	**131 602**	**79,8**	**120 728**	**87,3**	**539 092**	**86,2**

[2] Taux de réussite au baccalauréat 2009 selon la filière et l'origine sociale

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
Origine sociale	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 651	93,2	2 592	87,7	2 012	92,5	11 255	91,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	26 016	89,2	11 954	82,3	10 840	89,4	48 810	87,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	99 980	93,4	19 575	85,0	9 303	90,2	128 858	91,8
dont professeurs et assimilés	14 059	94,4	1 977	85,9	511	90,1	16 547	93,1
Professions intermédiaires	47 934	90,0	20 441	82,3	10 507	89,6	78 882	87,8
dont instituteurs et assimilés	5 083	93,7	975	85,7	449	92,4	6 507	92,3
Employés	41 782	87,0	24 500	80,5	14 725	88,2	81 007	85,1
Ouvriers	33 123	84,2	26 861	78,4	29 181	87,4	89 165	83,3
Retraités	5 548	86,9	3 461	76,6	4 318	85,1	13 327	83,4
Autres personnes sans activité professionnelle	18 241	80,5	12 175	73,4	8 957	81,6	39 373	78,4
Indéterminé	7 487	78,4	10 043	73,2	30 885	86,3	48 415	82,0
Ensemble	**286 762**	**88,9**	**131 602**	**79,8**	**120 728**	**87,3**	**539 092**	**86,2**

Présentation

Le taux de réussite au baccalauréat 2009 atteint 86,2 % [1]. Le niveau de réussite est plus élevé dans les filières générale (88,9 %) et professionnelle (87,3 %) que dans la filière technologique (79,8 %).
Le taux de réussite par filière dépend de la série qui concentre le plus de candidats. C'est le cas de la série générale S, qui a un taux de réussite de 89,6 % et plus de la moitié des admis. De même, dans les séries technologiques, 52 % des admis sont en STG et 23 % en STI. Au baccalauréat professionnel, les admis sont répartis de manière plus homogène entre services (56 %) et production (44 %).
Par rapport à 2008, le taux de réussite global augmente de 2,7 points : + 1 point dans la voie générale et + 10,3 points pour la voie professionnelle, en partie suite à l'instauration en 2009 d'une session de rattrapage qui élève la réussite à un niveau jamais atteint (voir 8.7) [2]. En revanche, le niveau de réussite baisse dans la voie technologique (- 0,5 point). La série S se démarque des autres séries générales par son plus fort taux de réussite (+ 2,4 points au dessus de la série L, + 1 point au dessus de la série ES). Au baccalauréat technologique, les taux de réussite des séries TMD, Hôtellerie et STL sont les plus élevés (respectivement 92,1 %, 88,4 % et 86,7 %) tandis que ceux des deux secteurs du baccalauréat professionnel sont proches (87,1 % pour la production et 87,5 % pour les services).
Depuis 1995, le taux de réussite a gagné 13,8 points dans la voie générale en progressant régulièrement [3]. L'augmentation est moins marquée pour la série S (+ 11,1 points) que pour les séries ES (+ 15,6 points) et L (+ 15,9 points). La voie technologique a connu une progression plus erratique et beaucoup plus faible (4,3 points). Cette moindre progression vient plutôt des séries du secteur tertiaire (+ 0,4 point en moyenne, avec + 6,9 points pour la série Hôtellerie) que de celles des secteurs industriel et agricole (+ 12,1 points pour STL, + 11,6 points pour STI, + 6,3 points pour STAV). Enfin, le taux de réussite a fortement augmenté dans la voie professionnelle (14,6 points, dont 10,3 points entre 2008 et 2009), avec une hausse plus importante dans les séries de la production (+ 15,2 points) que dans celles des services (+ 14,2 points).
Dans les trois filières, les filles réussissent mieux que les garçons [1]. L'écart de réussite en faveur des filles est de 3 points dans la filière générale, de 2,1 points dans la filière professionnelle et de 1,4 point dans la filière technologique. Les écarts sont particulièrement importants dans la série générale S (+ 3,8 points) et dans la série technologique STI (+ 6,4 points). Au baccalauréat professionnel, le taux de réussite des filles est de 3,7 points supérieur à celui des garçons dans le secteur des services, mais de seulement 0,3 point dans le secteur de la production. La série agricole STAV est la seule série où les garçons réussissent mieux (3,8 points en faveur des garçons).

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2009.

Définitions

■ **Filières/Voies/Séries.** Le baccalauréat comporte trois filières ou voies : la filière générale, la filière technologique et la filière professionnelle. Les filières générale et technologique sont composées de différentes séries ; la filière professionnelle est composée de "spécialités" qui peuvent être regroupées en "spécialités de la production" et "spécialités des services", assimilées à des séries.

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **STI.** Sciences et technologies industrielles.

■ **STL.** Sciences et technologies de laboratoire.

■ **STG.** Sciences et technologies de la gestion, en remplacement de la série STT (sciences et technologies tertiaires) depuis la session 2007.

■ **ST2S.** Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS (sciences médico-sociales) depuis la session 2009.

■ **STAV.** Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA (respectivement Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement, Sciences et technologies du produit agroalimentaire) depuis la session 2008.

■ **TMD.** Techniques de la musique et de la danse.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 08.19, 09.10, 10.06 (baccalauréat, résultats définitifs).

– Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

La réussite au baccalauréat selon la série

8.8

[1] Résultats au baccalauréat 2009 selon le sexe et la série (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Séries	Filles	Garçons	Ensemble
L (littéraire)	88,0	84,4	87,2
ES (économique et sociale)	89,8	86,6	88,6
S (scientifique)	91,7	87,9	89,6
Total baccalauréat général	**90,2**	**87,2**	**88,9**
STI (sciences et technologies industrielles)	84,6	78,2	78,8
STL (sciences et technologies de laboratoire)	87,6	85,7	86,7
STG (sciences et technologies de la gestion)	82,7	79,5	81,3
ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)	74,4	69,9	74,1
Hôtellerie	90,2	86,8	88,4
Série agricole STAV	73,1	76,9	75,4
TMD (techniques de la musique et de la danse)	94,3	89,7	92,1
Total baccalauréat technologique	**80,5**	**79,1**	**79,8**
Secteur de la production	87,4	87,1	87,1
Secteur des services	88,7	85,0	87,5
Total baccalauréat professionnel	**88,5**	**86,4**	**87,3**
Ensemble	**87,4**	**84,8**	**86,2**

[2] Taux de réussite selon la série depuis 1995 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Séries	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
L (littéraire)	71,3	80,2	82,2	82,2	84,3	82,2	81,9	83,3	84,4	86,2	87,2
ES (économique et sociale)	73,0	78,2	77,8	79,4	81,5	81,7	84,2	84,4	88,4	86,8	88,6
S (scientifique)	78,5	80,7	79,1	80,1	84,8	83,0	84,8	89,1	88,5	89,2	89,6
Total baccalauréat général	**75,1**	**79,9**	**79,4**	**80,3**	**83,7**	**82,5**	**84,1**	**86,6**	**87,7**	**87,9**	**88,9**
STI (sciences et technologies industrielles) (1)	67,2	75,8	76,3	73,6	75,7	78,6	76,4	75,8	81,1	78,2	78,8
STL (sciences et technologies de laboratoire)	74,6	81,8	81,6	82,6	80,9	84,5	83,2	82,0	86,6	85,8	86,7
STG (sciences et technologies de la gestion) (2)	80,5	80,5	77,8	77,0	76,5	75,2	75,1	77,1	78,6	80,2	81,3
ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) (3)	73,3	79,4	81,5	79,7	77,6	77,5	76,6	78,7	77,5	82,6	74,1
Série agricole STAV (4)	69,1	73,9	73,4	74,1	74,5	74,7	78,0	76,6	73,2	76,1	75,4
Hôtellerie	81,5	89,0	87,4	89,8	88,4	87,5	86,8	82,4	85,0	84,4	88,4
TMD (techniques de la musique et de la danse)	92,3	85,1	90,3	92,1	89,1	90,9	89,8	89,2	93,0	92,2	92,1
Total baccalauréat technologique	**75,5**	**79,1**	**78,1**	**76,8**	**76,7**	**76,9**	**76,2**	**77,3**	**79,3**	**80,3**	**79,8**
Secteur de la production (5)	71,9	78,5	76,7	75,7	76,0	75,4	75,6	77,5	79,0	77,7	87,1
Secteur des services (5)	73,3	79,7	78,1	77,4	75,8	78,1	73,8	77,2	78,1	76,3	87,5
Total baccalauréat professionnel	**72,7**	**79,1**	**77,5**	**76,6**	**75,9**	**76,9**	**74,7**	**77,3**	**78,5**	**77**	**87,3**
Ensemble	**74,9**	**79,5**	**78,6**	**78,6**	**80,1**	**79,7**	**79,9**	**82,1**	**83,4**	**83,5**	**86,2**

(1) Y compris spécialités "Arts appliqués" et "Génie optique" qui formaient des séries à part entière avant la session 1999.
(2) A remplacé la série STT à partir de la session 2007. (3) A remplacé la série SMS à partir de la session 2009.
(4) A remplacé les séries STAE (sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) et STPA (sciences et technologies du produit agroalimentaire) à partir de la session 2008. (5) Estimations pour les sessions 1995 et 1996.

[3] Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

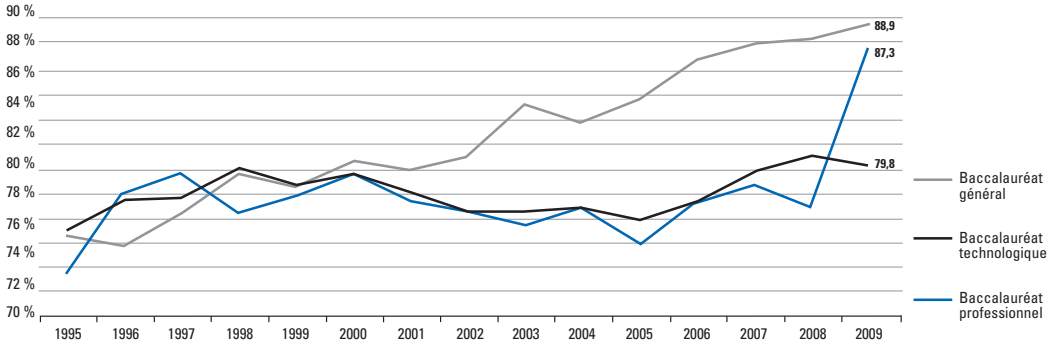

Présentation

Compte tenu de la structure par âge de la population, les résultats de la session 2009 conduisent, pour la France métropolitaine, à une proportion de bacheliers de 65,8 % dans une génération : 35,4 % dans une série générale, 16 % dans une série technologique, 14,4 % dans une série professionnelle **[1]**.

Depuis 1985, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a doublé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 36,4 points **[2]**. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux, ainsi que de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Entre 1995 et 2005, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé 1995, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 % ; de 2006 à 2008, cet indicateur prend des valeurs proches de 64 % (avec la même population de référence), puis augmente de 3 points en 2009.

L'écart entre filles et garçons reste élevé. Voisin de 12 points entre 1998 et 2000, supérieur à 13 points en 2001-2002, il s'amenuise ensuite pour atteindre 10,1 points en 2009.

Par ailleurs, les disparités géographiques d'obtention du baccalauréat ont évolué **[3]**. L'opposition Nord-Sud, sensible en 1975, prévalait encore au milieu des années 1980. Depuis, si l'on répartit les candidats selon leur lieu de résidence, la Bretagne s'est progressivement installée en tête des régions les plus diplômées (avec 71,7 % de bacheliers en 2009), devant l'Île-de-France (68,8 %). À l'opposé, les académies d'Amiens, Reims et Lille figurent en deçà de la moyenne nationale (entre 56,8 et 62 % de bacheliers). Le classement selon les lieux de scolarisation est différent, notamment pour les académies d'Île-de-France, où les flux migratoires de candidats sont importants (*cf.* ci-contre).

En termes de taux de réussite, les académies de Nantes et Rennes obtiennent les meilleurs résultats en 2009 tous baccalauréats confondus (respectivement 90,8 % et 90,4 % d'admis). Dans les séries générales, Rennes et Grenoble sont en tête (respectivement 93,1 % et 92,9 %). Pour le baccalauréat technologique, le plus fort taux revient à Nantes avec 87,4 %, suivi de Grenoble avec 85,2 %. Enfin, pour le baccalauréat professionnel, c'est à Rennes que la réussite atteint son maximum avec 91,6 % (vient ensuite Nancy-Metz avec 90,4 % de reçus).

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2009.

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2009, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1991. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1991, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1991.

■ **Proportion de bacheliers dans une génération.** Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'INSEE qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004).

Pour les résultats par académie, on rapporte habituellement les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (colonnes "b" du tableau **[2]**). Ce mode de calcul est généralement retenu en l'absence de données fiables sur le lieu de résidence des parents. On peut aussi procéder autrement, en rapportant les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (colonnes "a" du tableau **[2]**). Ceci permet d'éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d'Île-de-France. Toutefois, les données sur l'académie de résidence des candidats sont moins fiables que celles sur l'académie de scolarisation. De plus, lorsque le département de résidence du candidat n'a pas été déclaré, on l'a redressé automatiquement en le remplaçant par le département de scolarisation.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 08.19, 09.10, 10.06 (baccalauréat, résultats définitifs).

– Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7051, 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

La proportion de bacheliers dans une génération

[1] Proportion de bacheliers dans une génération selon le type de baccalauréat (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	1970	1980	1985	1990	1995 (1)	2000 (2)	2005	2006	2007	2008 (a)	2008 (b)	2009 (a)	2009 (b)
Baccalauréat général	16,7	18,6	19,8	27,9	37,2	32,9	33,7	34,8	34,7	34,6	33,9	35,9	35,4
Baccalauréat technologique	3,4	7,3	9,6	12,8	17,6	18,5	17,3	17,2	16,8	16,6	16,3	16,2	16,0
Baccalauréat professionnel	-	-	-	2,8	7,9	11,4	11,5	12,3	12,8	12,6	12,4	14,7	14,4
Ensemble	**20,1**	**25,9**	**29,4**	**43,5**	**62,7**	**62,8**	**62,5**	**64,3**	**64,2**	**63,8**	**62,6**	**66,8**	**65,8**

[2] Proportion de bacheliers dans une génération selon le sexe (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	1970	1980	1985	1990	1995 (1)	2000 (2)	2005	2006	2007	2008 (a)	2008 (b)	2009 (a)	2009 (b)
Garçons	…	…	…	…	…	56,9	56,9	58,9	59,1	58,4	57,1	61,9	60,8
Filles	…	…	…	…	…	69,1	68,4	69,9	69,6	69,6	68,4	72,0	71,0
Ensemble	**20,1**	**25,9**	**29,4**	**43,5**	**62,7**	**62,8**	**62,5**	**64,3**	**64,2**	**63,8**	**62,6**	**66,8**	**65,8**

Tableaux [1] et [2] : (1) 1995 et années antérieures : ancienne série, avec les données démographiques calées sur le recensement de 1990 pour les années 1990 et 1995.
(2) 2000 et années suivantes : nouvelle série, avec les données démographiques calées sur le recensement de 1999.
(a) Indicateur calculé à partir des estimations démographiques de l'INSEE basées sur le recensement de 1999. (b) Indicateur calculé à partir des estimations démographiques de l'INSEE basées sur la nouvelle enquête de recensement 2006.

[3] Résultats du baccalauréat par académie, session 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble		Bacheliers en proportion d'une génération (%)			
Académies	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	2009 (a)	Rappel 2008 (a)	2009 (b)	Rappel 2008 (b)
Aix-Marseille	12 593	87,3	5 690	78,2	5 160	83,4	23 443	84,1	62,6	60,2	65,2	62,6
Amiens	7 457	85,7	3 716	73,6	3 625	87,0	14 798	82,6	59,7	57,3	58,5	56,2
Besançon	4 754	90,0	2 440	83,8	2 438	89,3	9 632	88,2	65,2	63,1	65,1	63,0
Bordeaux	13 566	90,1	5 732	83,7	5 893	89,8	25 191	88,5	67,0	63,0	66,8	62,7
Caen	6 215	88,8	2 790	82,9	2 988	88,7	11 993	87,3	66,4	63,7	66,8	63,7
Clermont-Ferrand	5 344	91,2	2 354	81,5	2 463	86,8	10 161	87,7	65,8	62,9	65,5	62,6
Corse	1 186	87,2	498	75,9	315	83,8	1 999	83,6	62,8	59,1	61,6	57,7
Créteil	17 591	82,3	9 002	69,3	6 955	78,9	33 548	77,7	63,5	60,2	59,1	56,4
Dijon	6 608	90,5	3 341	82,2	3 152	90,0	13 101	88,1	64,9	62,0	66,4	63,3
Grenoble	15 010	92,9	6 912	85,2	5 445	90,3	27 367	90,3	67,7	65,2	67,7	65,4
Lille	17 452	87,2	9 039	76,5	8 459	87,2	34 950	84,2	62,0	59,4	62,4	59,7
Limoges	2 732	89,3	1 366	79,5	1 355	88,0	5 453	86,3	63,3	63,0	66,6	66,6
Lyon	14 252	89,9	6 131	84,3	5 803	88,7	26 186	88,3	65,6	62,1	65,4	61,9
Montpellier	10 431	87,6	5 146	80,0	4 206	88,9	19 783	85,8	65,1	60,2	63,2	58,4
Nancy-Metz	10 187	89,8	5 436	79,7	4 890	90,4	20 513	87,0	66,5	62,7	66,7	62,9
Nantes	15 810	92,7	7 303	87,4	7 271	90,1	30 384	90,8	67,7	64,9	67,6	64,9
Nice	9 128	88,5	3 451	79,1	3 115	87,1	15 694	85,9	64,3	61,0	62,7	59,7
Orléans-Tours	10 756	88,4	4 883	80,7	4 041	86,6	19 680	86,0	65,1	62,6	64,7	61,9
Paris	13 684	88,6	3 382	77,7	3 517	83,5	20 583	85,7	67,2	63,6	85,7	79,7
Poitiers	6 671	89,7	3 116	81,7	3 285	89,3	13 072	87,6	63,5	61,6	62,9	60,8
Reims	5 470	85,8	2 877	80,5	2 792	87,5	11 139	84,8	62,0	59,0	63,0	59,7
Rennes	14 458	93,1	7 283	84,6	6 649	91,6	28 390	90,4	71,7	69,5	72,5	70,3
Rouen	8 241	88,7	4 247	80,5	3 931	89,3	16 419	86,6	65,3	61,7	65,9	62,3
Strasbourg	8 089	92,3	3 856	84,2	3 520	89,9	15 465	89,6	64,5	60,9	64,3	60,9
Toulouse	11 786	90,9	5 489	83,3	4 857	90,2	22 132	88,7	62,3	59,8	62,1	59,7
Versailles	28 390	88,4	10 939	77,6	9 719	83,4	49 048	84,8	74,2	68,9	70,3	65,6
France métro.	**277 861**	**89,0**	**126 419**	**80,1**	**115 844**	**87,4**	**520 124**	**86,3**	**65,8**	**62,6**	**65,8**	**62,6**
Guadeloupe	2 282	85,3	1 221	74,1	1 342	89,0	4 845	83,1	nd	nd	nd	nd
Guyane	698	72,9	376	56,6	424	83,8	1 498	70,4	nd	nd	nd	nd
Martinique	1 931	81,6	1 269	72,2	1 307	82,8	4 507	79,0	nd	nd	nd	nd
La Réunion	3 990	89,9	2 317	78,7	1 811	84,7	8 118	85,3	nd	nd	nd	nd
DOM	**8 901**	**85,3**	**5 183**	**73,9**	**4 884**	**85,3**	**18 968**	**81,8**	**60,8**	**57,2**	**60,8**	**57,2**
Ensemble	**286 762**	**88,9**	**131 602**	**79,8**	**120 728**	**87,3**	**539 092**	**86,2**	**65,6**	**62,4**	**65,6**	**62,4**

(a) Candidats classés par académie selon le lieu de résidence (voir rubrique "Définitions").
(b) Candidats classés par académie selon le lieu de scolarisation.
nd : non disponible.

Présentation

L'allongement de la durée de la scolarité a entraîné une forte augmentation, depuis les années 1970, du nombre de diplômes délivrés dans l'enseignement technologique et professionnel. La création, en 1987, des quatrièmes et troisièmes technologiques avait considérablement modifié l'orientation et le recrutement des lycées professionnels. La fermeture de ces classes en 1998 a favorisé, à la fin du premier cycle, une orientation vers le second cycle général et technologique au détriment du professionnel. Ceci peut expliquer en partie la diminution du nombre de diplômés de BEP et de CAP. Entre les sessions 2008 et 2009, le BEP a perdu près de 9 800 candidats, alors que le CAP en a gagné 3 700 et les mentions complémentaires de niveau V, 300 **[1]**. Le nombre total de diplômes de niveau V a baissé de 1,8 % par rapport à la session 2008.

Au niveau IV (baccalauréats technologiques ou professionnels, y compris agricoles, brevets de technicien, brevets professionnels, mentions complémentaires de niveau IV), le nombre de diplômes augmente de 5,5 % cette année, du fait d'un taux de réussite en nette augmentation pour le bac professionnel. Ainsi, le baccalauréat professionnel gagne 17 500 diplômés à la session 2009, alors que le bac technologique en perd 4 300. Pour la première fois en 2009, une session de rattrapage a été instaurée pour le bac professionnel, ce qui explique l'augmentation du taux de réussite.

Au niveau V, le taux de réussite est plus élevé lorsque le candidat est scolarisé que lorsqu'il est apprenti. L'écart est de 4,7 points en CAP et de 1,2 point en BEP **[2]**. Au bac professionnel, l'écart est de 1,1 point en faveur des apprentis. Pour la première fois en 2009, les candidats du bac professionnel ont pu bénéficier d'épreuves de rattrapage et accroître ainsi leur réussite : + 10,3 points. En revanche, au niveau V, les taux de réussite ont baissé à la session 2009, sauf en CAP où le taux a gagné 0,6 point en 1 an **[3]**. Les taux de réussite aux mentions complémentaires ont progressé de plus de 10 points en dix ans.

Définitions

■ **Taux de réussite.** Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents. Une même personne peut être candidate à plusieurs examens la même année : à différentes spécialités de CAP ou bien de BEP.

■ **Diplômes de niveau V.** Diplômes de second cycle court professionnel, CAP et BEP pour l'essentiel.

■ **Diplômes de niveau IV.** Diplômes du type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.

■ **BEP.** Brevets d'études professionnelles.

■ **MC4.** Mentions complémentaires de Niveau IV.

■ **MC5.** Mentions complémentaires de Niveau V.

■ **Bac pro.** Baccalauréats professionnels.

■ **Bac techno.** Baccalauréats technologiques.

■ **BP.** Brevets professionnels.

■ **BT.** Brevets de technicien.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

Sources : MEN-MESR-DEPP/ Système d'information OCEAN et enquête 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 02.50, 04.31, 09.28.

– "L'enseignement professionnel", Éducation & formations : n° 75 d'octobre 2007.

Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du second degré

8.10

[1] Évolution du nombre des diplômes par niveau (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Niveau V				Niveau IV					
Sessions	CAP	BEP	MC5	Total	BP	BT & BMA	Bac techno.	Bac pro	MC4	Total
1990	273 237	161 140	9 518	**443 895**	12 267	8 348	115 808	24 602	-	**161 025**
1995	265 730	188 531	11 531	**465 792**	13 133	2 963	138 267	67 096	-	**221 459**
2000	215 812	208 559	10 882	**435 253**	16 060	2 027	152 778	92 617	454	**263 936**
2001	202 826	193 626	9 924	**406 376**	17 514	1 724	147 944	92 499	920	**260 601**
2002	168 092	186 966	9 187	**364 245**	18 234	2 022	141 983	93 579	972	**256 790**
2003	159 339	189 652	8 600	**357 591**	17 058	1 848	142 799	91 537	1 316	**254 558**
2004	139 972	191 055	8 391	**339 418**	19 376	2 080	143 277	93 958	1 490	**260 181**
2005	145 913	188 961	8 229	**343 103**	18 798	1 677	140 828	93 268	1 496	**256 067**
2006	132 192	182 131	8 247	**322 570**	19 942	1 953	140 707	100 562	1 436	**264 600**
2007	137 977	181 638	8 947	**328 562**	19 037	1 880	137 605	104 975	1 537	**265 034**
2008	143 155	180 382	9 095	**332 632**	19 446	1 645	135 886	103 311	1 814	**262 102**
2009	146 855	170 536	9 358	**326 749**	20 594	1 625	131 602	120 728	2 000	**276 549**

[2] Nombre de candidats aux diplômes de l'enseignement technologique et professionnel selon l'établissement d'origine, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Niveau V			Niveau IV				
	CAP	BEP	MC5	BP	BT, BMA	Bac techno.	Bac pro	MC4
Formation scolaire								
présents	50 744	188 471	4 890	-	1 758	158 045	96 845	882
admis	42 615	143 254	4 360	-	1 399	127 985	85 625	782
taux de réussite	84,0	76,0	89,2	-	79,6	81,0	88,4	88,7
dont Établissements publics								
présents	32 307	150 741	3 383	-	1 504	126 191	73 448	713
admis	26 554	110 573	3 056	-	1 208	100 621	63 878	634
taux de réussite	82,2	73,4	90,3	-	80,3	79,7	87,0	88,9
Enseignement à distance								
présents	1 411	372	6	236	-	520	494	-
admis	1 104	188	5	132	-	243	269	-
taux de réussite	78,2	50,5	ns	55,9	-	46,7	54,5	-
Formation d'apprenti								
présents	78 279	21 562	5 123	19 526	147	219	23 836	745
admis	62 107	16 133	4 215	14 307	122	124	21 338	658
taux de réussite	79,3	74,8	82,3	73,3	83,0	56,6	89,5	88,3
Formation continue								
présents	20 697	4 580	761	6 894	148	30	9 035	622
admis	17 684	3 185	641	4 996	94	18	7 567	541
taux de réussite	85,4	69,5	84,2	72,5	63,5	60,0	83,8	87,0
Autres (candidats libres,...)								
présents	30 051	13 117	196	2 481	58	6 080	8 033	93
admis	23 345	7 776	137	1 159	10	3 232	5 929	19
taux de réussite	77,7	59,3	69,9	46,7	17,2	53,2	73,8	20,4
Total des candidats								
présentés	**181 182**	**228 102**	**10 976**	**29 137**	**2 112**	**164 894**	**138 243**	**2 342**
admis	**146 855**	**170 536**	**9 358**	**20 594**	**1 625**	**131 602**	**120 728**	**2 000**
taux de réussite	**81,1**	**74,8**	**85,3**	**70,7**	**76,9**	**79,8**	**87,3**	**85,4**

ns : non significatif.

[3] Évolution 1998-2009 des taux de réussite aux examens de niveau V (France métropolitaine + DOM)

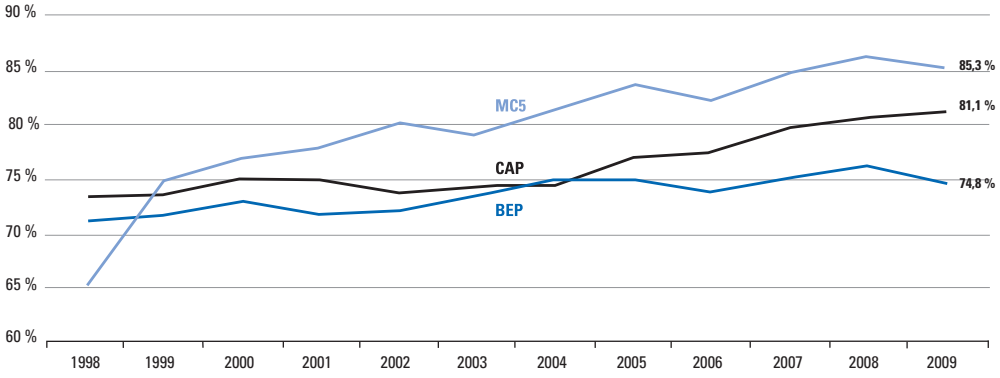

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, à la session 2009, le taux de réussite au CAP est de 81,1 % et de 74,8 % en BEP [1]. Pour les diplômes de niveau V, les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 4,7 points à la session 2009. Il a encore légèrement augmenté : + 0,3 point en 1 an. En 2007, il n'était que de 2,6 points. C'est l'inverse en BEP : l'écart de réussite en faveur des filles passe de 5 points en 2008 à 3 points en 2009.

Selon leur mode de formation, les candidats au CAP n'ont pas le même âge [2]. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen, puisque la durée du CAP est de deux ans. Mais, près de la moitié des élèves ont un an de retard et ont déjà 18 ans. Les élèves "à l'heure" ont une meilleure réussite que ceux qui sont "en retard d'un an". A 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 91,3 %, ce qui fait un écart de 8,7 points avec ceux âgés de 18 ans. En revanche, à partir de 20 ans, le taux de réussite est meilleur qu'à 18 ou 19 ans.

86 % des apprentis ont moins de 21 ans au moment où ils passent le CAP. Là aussi, les candidats "à l'heure" obtiennent de meilleurs résultats ; l'écart entre les jeunes de 17 et 18 ans est de 11,6 points. A partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. A 24 ans, le taux de réussite est de 88,1 %. Les autres candidats (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. Les adultes en formation continue, dans la vie active, reprennent des études et passent un CAP bien plus tardivement. Ils sont près de 10 000 trentenaires à passer l'examen en 2009 et leur taux de réussite est de 87 %.

Pour les candidats du BEP, on observe également un profil par âge différent selon le mode de formation [3]. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le BEP après la classe de troisième ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage, ont souvent déjà pris un an de retard avant d'arriver à l'examen. 43 % des candidats ont 18 ans. Les élèves "à l'heure" ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an. A 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 85,3 %, ce qui fait un écart de 10 points avec ceux âgés de 18 ans. Les candidats apprentis "à l'heure" au BEP ont un taux de réussite de 85,8 % et avec un an de plus, ce taux chute à 74,8 %. De plus, à partir de 20 ans, les apprentis sont plus nombreux à décrocher le diplôme que les scolaires du même âge.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information OCEAN, fichiers détaillés des candidats au CAP et au BEP.

Définitions

■ **Taux de réussite.** Nombre d'admis au diplôme par rapport au nombre de candidats présents.

■ **Présents.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

■ **Admis.** Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves obligatoires.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date anniversaire. Pour la session 2009, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en 1992. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre 1992, à 17 ans et demi, s'il est né en début d'année 1992.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 02.50, 04.31, 09.28.

– Éducation et formations : n° 75 d'octobre 2007.

La réussite au CAP et au BEP selon le sexe et l'âge

8.11

[1] Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe (%) (France métropolitaine + DOM)

	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CAP													
Garçons	69,9	71,1	72,4	73,4	73,2	73,2	73,9	73,8	76,3	76,6	78,5	78,6	79,0
Filles	74,2	73,7	75,8	77,6	77,8	75,1	75,0	75,8	78,2	78,4	81,1	83,0	83,7
Ensemble	**71,7**	**72,0**	**73,6**	**74,9**	**74,8**	**73,8**	**74,2**	**74,5**	**77,0**	**77,4**	**79,6**	**80,5**	**81,1**
BEP													
Garçons	64,4	66,8	67,6	69,1	67,6	67,9	70,0	71,1	71,4	70,7	70,9	73,8	73,3
Filles	68,2	74,7	77,0	78,0	77,3	77,6	78,1	79,5	80,0	77,6	80,5	78,8	76,6
Ensemble	**66,1**	**70,2**	**71,7**	**73,0**	**71,8**	**72,0**	**73,5**	**74,7**	**75,1**	**73,7**	**75,0**	**75,9**	**74,8**

[2] Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
Âge	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	69	73,4	16	84,2	9	81,8	94	75,8
17 ans	5 444	91,3	7 228	87,8	172	69,1	12 844	90,3
18 ans	20 321	82,6	26 294	76,2	1 871	71,0	48 486	78,6
19 ans	8 391	81,2	13 600	77,6	3 636	71,6	25 627	77,8
20 ans	3 505	84,1	6 487	81,4	3 715	75,1	13 707	80,2
21 ans	1 628	86,9	3 429	83,9	3 176	77,1	8 233	81,7
22 ans	774	89,7	1 946	85,0	2 585	79,2	5 305	82,7
23 ans	412	87,1	1 111	84,0	2 196	80,4	3 719	82,1
24 ans	256	90,8	737	88,1	1 777	81,3	2 770	83,8
25 ans	180	86,1	499	88,0	1 517	82,0	2 196	83,7
26-29 ans	424	87,6	551	86,4	5 104	84,3	6 079	84,7
30-39 ans	593	89,2	97	89,0	9 604	87,0	10 294	87,1
40 ans ou plus	372	84,7	45	84,9	6 652	84,7	7 069	84,7
Âge inconnu	246	-	67	-	119	-	432	-
Total	**42 615**	**84,0**	**62 107**	**79,3**	**42 133**	**80,8**	**146 855**	**81,1**

[3] Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
Âge	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	285	81,9	9	90,0	52	43,3	346	72,4
17 ans	44 698	85,3	2 220	85,8	718	68,8	47 636	85,0
18 ans	66 656	75,2	5 105	74,8	1 877	62,2	73 638	74,7
19 ans	23 961	68,8	4 130	71,6	2 197	57,5	30 288	68,2
20 ans	5 722	63,6	2 307	71,9	1 553	57,7	9 582	64,3
21 ans	1 252	58,8	1 096	73,0	926	57,3	3 274	62,4
22 ans	367	57,5	528	75,6	616	62,0	1 511	64,9
23 ans	106	60,2	306	77,3	408	59,9	820	65,4
24 ans	45	61,6	177	73,8	253	58,6	475	63,8
25 ans	24	72,7	119	81,5	204	59,3	347	66,3
26-29 ans	31	77,5	110	76,9	600	67,4	741	69,1
30-39 ans	50	78,1	16	94,1	960	73,1	1 026	73,5
40 ans ou plus	57	81,4	10	62,5	785	70,8	852	71,3
Total	**143 254**	**76,0**	**16 133**	**74,8**	**11 149**	**61,7**	**170 536**	**74,8**

Présentation

À la session 2009, 162 800 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 110 500 ont été admis [1].
La hausse des effectifs constatée l'an dernier se confirme avec une augmentation de près de 7 800 candidats cette année.
Après cinq années de hausse, le taux de réussite de la session 2009 (67,9 %) diminue de 0,5 point par rapport à celui de 2008. Aussi, la croissance du nombre de lauréats (+ 4,2 %) est moins importante que celle des candidats (+ 5,0 %).
Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent plus des trois quarts des présents : le domaine des échanges et de la gestion accueille près de la moitié de l'ensemble des BTS.
Les femmes sont largement minoritaires dans les spécialités de la production (14,3%), mais leur part augmente de 0,8 point par rapport à la session 2008. Elles sont fortement représentées dans celles des services, bien que leur prééminence se réduise d'année en année (65 % en 2009 contre 70 % en 1999).
Les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (57,6 %) [2]. Les apprentis poursuivent leur progression et leur part dépasse 12 % en 2009. Après la diminution observée à la session 2007, la proportion de candidats en formation continue en 2009 poursuit la progression amorcée en 2008 (20,5 % en 2009 après 19,8 %).
Depuis la session 2006, la prédominance des candidats au bac technologique s'effrite (53 % en 2006 et 48 % en 2009) au profit des bacheliers généraux et des bacheliers professionnels [3]. La part de ces derniers n'a cessé de croître depuis 1999 (10 % en 1999 et 19 % en 2009).
La réussite dépend de plusieurs facteurs : les candidats issus d'une formation scolaire (STS) ou titulaires d'un baccalauréat général ou préparant un BTS du domaine de la production enregistrent les résultats les plus élevés.
Au total, sur les dix dernières années, le nombre de BTS a augmenté de 26 % [4].

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information OCEAN.

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2009, hors BTS agricole.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

■ **STS.** Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

■ **CFA.** Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

■ **GRETA.** Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

■ **Apprentissage.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

■ **Formation continue.** Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

■ **Candidats individuels.** Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

Les diplômes du BTS : présentation générale

[1] Effectifs en BTS selon la spécialité en 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Domaines de spécialité	Hommes Présents	Hommes Admis	Hommes Taux de réussite	Femmes Pré-sentes	Femmes Admises	Femmes Taux de réussite	Total Présents	Total Admis	Total Taux de réussite	% de femmes/ présents
20 Spécialités pluritechnologiques de production	11 716	8 791	75,0	812	684	84,2	12 528	9 475	75,6	6,5
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	8	6	75,0	8	6	75,0	16	12	75,0	50,0
22 Transformations	3 219	2 449	76,1	1 704	1 342	78,8	4 923	3 791	77,0	34,6
23 Génie civil, construction et bois	4 220	3 034	71,9	1 291	903	69,9	5 511	3 937	71,4	23,4
24 Matériaux souples	53	42	79,2	877	682	77,8	930	724	77,8	94,3
25 Mécanique, électricité, électronique	12 304	9 772	79,4	552	459	83,2	12 856	10 231	79,6	4,3
2 Domaines technico-professionnels de la production	**31 520**	**24 094**	**76,4**	**5 244**	**4 076**	**77,7**	**36 764**	**28 170**	**78,1**	**14,3**
31 Échanges et gestion	30 863	18 873	61,2	47 492	31 057	65,4	78 355	49 930	63,7	60,6
dont 31209 Management des unités commerciales	10 466	6 109	58,4	11 940	7 852	65,8	22 406	13 961	62,3	53,3
31210 Négociation et relation client	5 667	3 673	64,8	5 644	4 153	73,6	11 311	7 826	69,2	49,9
31405 Assistant de gestion PME-PMI	2 466	1 353	54,9	11 965	7 130	59,6	14 431	8 483	58,8	82,9
31406 Comptabilité et gestion des organismes	5 415	3 283	60,6	7 960	4 776	60,0	13 375	8 059	60,3	59,5
32 Communication et information	8 726	5 732	65,7	17 565	11 942	68,0	26 291	17 674	67,2	66,8
dont 32405 Assistant de direction	262	165	63,0	10 531	6 416	60,9	10 793	6 581	61,0	97,6
33 Services aux personnes	4 388	2 917	66,5	16 351	11 401	69,7	20 739	14 318	69,0	78,8
34 Services à la collectivité	382	240	62,8	242	151	62,4	624	391	62,7	38,8
3 Domaines technico-professionnels des services	**44 359**	**27 762**	**62,6**	**81 650**	**54 551**	**66,8**	**126 009**	**82 313**	**65,3**	**64,8**
Total BTS	**75 879**	**51 856**	**68,3**	**86 894**	**58 627**	**67,5**	**162 773**	**110 483**	**67,9**	**53,4**

[2] Effectifs en BTS selon le mode de formation en 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Présents	Admis	Taux de réussite
Scolaires (STS)	**93 697**	**71 665**	**76,5**
public	63 967	49 895	78,0
privé sous contrat	19 138	15 499	81,0
privé hors contrat	10 592	6 271	59,2
Apprentissage (CFA)	**19 997**	**14 020**	**70,1**
Formation continue (GRETA...)	**33 433**	**19 129**	**57,2**
Enseignement à distance	**3 350**	**1 117**	**33,3**
Individuels	**12 296**	**4 552**	**37,0**
Total BTS	**162 773**	**110 483**	**67,9**

[3] Effectifs en BTS en 2009 selon le diplôme initial (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Présents	Admis	Taux de réussite
Baccalauréat général	**47 191**	**37 920**	**80,4**
série L	11 000	8 455	76,9
série ES	20 250	16 329	80,6
série S	15 941	13 136	82,4
Baccalauréat technologique	**77 891**	**53 957**	**69,3**
série STT	45 854	29 851	65,1
série STI	22 491	17 459	77,6
série STL	3 408	2 392	70,2
série SMS	3 612	2 294	63,5
série hôtellerie	1 446	1 109	76,7
autres séries	1 080	852	78,9
Baccalauréat professionnel	**30 362**	**14 776**	**48,7**
domaines de la production	9 752	5 957	61,1
domaines des services	20 610	8 819	42,8
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers...)	**7 329**	**3 830**	**52,3**
Total BTS	**162 773**	**110 483**	**67,9**

[4] Évolution du nombre de BTS délivrés (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

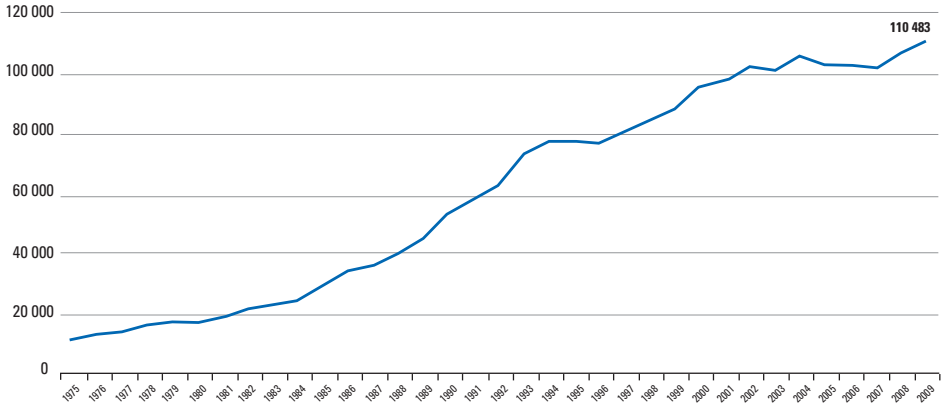

Présentation

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent, à la session 2009, près des trois quarts des admis au BTS. Deux groupes de spécialités : “commerce, vente“ et “comptabilité, gestion“ concentrent à eux seuls pratiquement 40 % des lauréats.
Les spécialités liées à la production accueillent des candidats essentiellement en “technologies de commandes de transformations industrielles“ et “électricité, électronique“.
Par rapport à la session 2008, les effectifs de diplômés augmentent dans les deux domaines : 2 % dans le domaine de la production et 5 % dans celui des services. Dans le domaine des services, les spécialités “santé“ et “finances, banque, assurance“ poursuivent leur essor. Après avoir connu des années de baisse, les groupes “informatique“, “secrétariat, bureautique“ et “spécialités plurivalentes de la communication“ augmentent cette année. Dans le domaine de la production, la hausse résulte d’évolutions différentes selon les groupes de spécialités : en particulier, les deux spécialités “technologies de commandes des transformations industrielles“ et “électricité, électronique“ connaissent une baisse.
Les taux de réussite sont toujours plus élevés dans le domaine de la production que dans celui des services (76,6 % contre 65,3 %). Par rapport à la session 2008, le taux de réussite du domaine des services a perdu 1,5 point, alors qu’il est stable pour le domaine de la production.
Toutes spécialités confondues, les femmes sont majoritaires parmi les admis (53 %). Leur part dépasse les 89 % dans des spécialités relevant du domaine des services (“coiffure, esthétique“, “secrétariat, bureautique“, “spécialités plurivalentes sanitaires et sociales“ et “travail social“), mais également, dans quelques spécialités de la production (“matériaux souples“, “textile“ et “habillement“). Inversement, elles représentent moins de 15 % des effectifs dans la plupart des groupes du secteur de la production ainsi qu’en “informatique“.
Les femmes obtiennent des taux de réussite supérieurs à ceux des hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Cependant, elles enregistrent un score final moins élevé. Ce phénomène est lié à la répartition des candidates par domaine, différente de celle des hommes : les femmes sont majoritairement présentes dans les spécialités où les taux de réussite sont les plus faibles. Néanmoins, l’écart du taux de réussite entre les deux sexes se réduit par rapport à la session 2008, passant de 3 points à 0,8 point.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d’information OCEAN.

Définitions

■ **Champ de l’enquête.** Tous les candidats présents à l’examen du BTS en 2009, hors BTS agricole.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

■ **STS.** Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

Les diplômes du BTS par spécialité

[1] Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation (France métropolitaine + DOM)

Groupes de spécialités de formation	2008 Admis	2008 Taux de réussite (%)	2009 Admis	2009 % admis par spéc.	2009 Taux de réussite (%)	2009 Part des femmes (%)	2009 Taux de réussite hommes (%)	2009 Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 091	79,3	3 325	3,0	83,0	14,3	82,2	88,0
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	6 330	76,2	6 150	5,6	72,2	3,4	72,0	76,8
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	12	80,0	12	ε	75,0	50,0	75,0	75,0
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	185	87,7	126	ε	80,8	23,0	80,2	82,9
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	438	75,8	478	ε	79,9	67,4	78,8	80,5
222 Transformations chimiques et apparentées	1 296	77,1	1 375	1,2	76,6	63,5	75,9	77,1
223 Métallurgie	411	79,3	388	ε	72,9	10,8	71,9	82,4
224 Matériaux de construction, verre, céramique	24	92,3	23	ε	74,2	78,3	50,0	85,7
225 Plasturgie, materiaux composites	206	85,1	246	ε	82,0	12,2	80,6	93,8
226 Papier, carton	37	84,1	28	ε	66,7	14,3	64,9	80,0
227 Énergie, génie climatique	1 037	76,8	1 127	1,0	76,7	2,1	76,4	88,9
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 844	70,8	2 169	2,0	71,0	31,0	72,4	68,3
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 032	76,3	1 033	ε	72,1	12,6	71,3	78,3
232 Bâtiment : construction et couverture	90	65,7	82	ε	56,2	11,0	57,0	50,0
233 Bâtiment : finitions	150	81,1	163	ε	70,6	39,3	70,2	71,1
234 Travail du bois et de l'ameublement	458	74,7	490	ε	75,5	5,7	75,0	84,8
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	400	82,1	380	ε	77,7	96,6	72,2	77,9
241 Textile	96	85,0	87	ε	84,5	89,7	69,2	86,7
242 Habillement	239	77,6	257	ε	76,0	92,2	90,9	75,0
243 Cuirs et peaux	1	100,0	-	-	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	2 609	81,0	2 549	2,3	78,1	6,7	77,7	84,3
252 Moteurs et mécanique auto	1 267	72,4	1 438	1,3	78,2	1,8	78,4	68,4
253 Mécanique aéronautique et spatiale	87	64,0	107	ε	75,9	6,5	76,3	70,0
254 Structures métalliques	673	74,4	668	ε	69,9	2,8	69,7	76,0
255 Électricité, électronique	5 648	83,7	5 469	5,0	82,1	4,3	82,0	85,5
Total des spécialités de la production	**27 661**	**78,1**	**28 170**	**25,5**	**76,6**	**14,5**	**76,4**	**77,7**
311 Transport, manutention, magasinage	1 062	72,9	1 003	ε	63,7	34,8	63,5	64,2
312 Commerce, vente	23 900	67,5	25 417	23,0	66,4	56,1	62,2	70,1
313 Finances, banque, assurances	6 461	63,6	6 968	6,3	65,1	65,3	60,3	68,1
314 Comptabilité, gestion	16 568	61,2	16 542	15,0	59,5	72,0	58,8	59,8
320 Spécialités plurivalentes de la communication	2 435	71,6	2 806	2,5	71,6	78,6	67,1	72,9
321 Journalisme et communication	99	97,1	106	ε	97,2	86,8	93,3	97,9
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	373	73,3	382	ε	72,5	51,0	66,1	79,9
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	1 914	66,8	1 972	1,8	66,3	53,4	62,4	70,1
324 Secrétariat, bureautique	7 786	62,8	8 255	7,5	66,0	96,9	63,1	66,1
326 Informatique, traitement de l'information	3 821	63,6	4 153	3,8	66,4	9,5	66,4	66,5
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	142	-	72,8	97,9	50,0	73,5
331 Santé	3 664	62,2	4 000	3,6	62,7	70,2	61,0	63,4
332 Travail social	2 738	67,6	2 890	2,6	68,6	97,4	54,4	69,1
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	6 045	74,9	6 182	5,6	75,9	73,4	72,0	77,3
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 124	68,3	1 104	1,0	61,4	99,5	55,6	61,5
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	374	63,7	391	ε	62,7	38,6	62,8	62,4
Total des spécialités des services	**78 364**	**65,5**	**82 313**	**74,5**	**65,3**	**66,3**	**62,6**	**66,8**
Ensemble des spécialités	**106 025**	**68,4**	**110 483**	**100,0**	**67,9**	**53,1**	**68,3**	**67,5**

Présentation

À la session 2008, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 46 700 dont 27 800 dans le secteur des services (59,6 %) et 18 900 dans le secteur de la production (40,4 %) **[1]**.
Le nombre de diplômes délivrés, qui diminuait tous les ans depuis 2003, sauf en 2006, augmente en 2008 de 2,8 % par rapport à l'année précédente.
Cette augmentation concerne les deux secteurs et davantage le secteur des services (3,1 %) que celui de la production (2,4 %). Cependant, elle ne compense pas la diminution enregistrée depuis 2003 (- 3,4 % pour le secteur de la production et - 2,7 % pour celui des services).
La proportion de femmes diplômées en 2008 est de 41,3 %. Après avoir progressé jusqu'en 2003 pour atteindre 43,3 %, leur part parmi l'ensemble des diplômés diminue depuis cette date, malgré une stabilisation en 2007. En 2008, elle est à nouveau en légère baisse par rapport à 2007 (- 0,3 point).
Les étudiantes représentent seulement 23,9 % des diplômés du secteur de la production **[2]**, où leur part, assez stable entre 2003 et 2007, augmente de 1,3 point par rapport à 2007. Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (53,1 %). Cette proportion a diminué de 4,1 points par rapport à 2003.

Définitions

■ **Champ.** L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer. Les diplômes post-DUT, les DNTS (diplôme national de technologie spécialisée) ne sont pas comptabilisés. En 2008, 900 diplômes post-DUT ont été délivrés.

■ **Les spécialités de formation.** La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément au dernier arrêté du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie du 28 août 2006, publié au Journal officiel du 6 septembre 2006.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 07.18.

– S. Péan, D. Prouteau, "Le flux d'entrée et la réussite en DUT", Éducation & formations n° 75 (octobre 2007).

Les diplômes universitaires de technologie (DUT)

[1] Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés depuis la session 2001 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2001		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
	En-semble	dont femmes	En-semble	En-semble	En-semble	En-semble	En-semble	En-semble	En-semble	dont femmes
Chimie	1 481	824	1 471	1 484	1 408	1 377	1 407	1 268	1 427	805
Génie biologique	2 719	1 790	2 727	2 713	2 722	2 646	2 710	2 701	2 758	1 821
Génie chimique - génie des procédés	406	156	424	420	380	390	383	419	423	176
Génie civil	1 504	159	1 597	1 527	1 542	1 619	1 923	1 778	2 114	266
Génie des télécommunications et réseaux	1 116	106	1 209	1 150	1 273	1 137				
Génie du conditionnement et de l'emballage			48	59	79	85	80	88	93	40
Génie électrique et informatique industrielle	4 149	251	4 149	4 096	3 743	3 541	3 442	3 195	2 995	188
Génie industriel et maintenance	979	47	932	947	865	774	794	746	705	33
Génie mécanique et productique	3 204	180	3 068	2 824	2 852	2 664	2 782	2 744	2 678	192
Génie thermique et énergie	628	51	596	598	490	559	650	674	839	64
Hygiène, sécurité et environnement	564	178	617	617	606	605	697	706	743	235
Mesures physiques	2 162	449	2 054	1 932	1 770	1 791	1 903	1 838	1 892	382
Métrologie, contrôle, qualité	29	10	42	28	41	37				
Organisation et génie de la production	828	168	841	842	798	690				
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)							737	737	754	196
Réseaux et télécommunications (2)							1 226	1 187	1 113	68
Science et génie des matériaux	342	53	326	298	312	322	316	355	346	43
Ensemble du secteur de la production	**20 111**	**4 422**	**20 101**	**19 535**	**18 881**	**18 237**	**19 050**	**18 436**	**18 880**	**4 509**
Carrières juridiques	891	763	963	910	924	829	936	945	921	769
Carrières sociales	913	661	1 148	1 164	1 102	1 259	1 147	1 208	1 255	962
Gestion des entreprises et des administrations (3)	8 671	5 608	8 773	8 673	8 642	8 479	8 463	8 023	8 541	5 065
Gestion administrative et commerciale (3)	383	276	524	531	527	574	605	718	690	476
Gestion, logistique et transport	1 410	618	1 363	1 308	1 181	1 170	1 172	1 180	1 231	435
Information-communication	2 093	1 673	2 052	2 088	2 018	2 030	1 914	1 945	1 916	1 506
Informatique	4 017	597	4 029	3 817	3 671	3 303	3 107	2 844	2 966	256
Services et réseaux de communications	663	202	809	1 037	1 231	1 187	1 257	1 232	1 248	283
Statistique et traitement informatique des données	635	376	634	613	561	525	509	512	459	202
Techniques de commercialisation	8 210	5 013	8 481	8 466	8 280	8 206	7 943	8 398	8 607	4 830
Ensemble du secteur des services	**27 886**	**15 787**	**28 776**	**28 607**	**28 137**	**27 562**	**27 053**	**27 005**	**27 834**	**14 784**
Total	**47 997**	**20 209**	**48 877**	**48 142**	**47 018**	**45 799**	**46 103**	**45 441**	**46 714**	**19 293**

(1) Fusion de "Organisation et génie de la production" et de "Métrologie contrôle qualité".
(2) Spécialité anciennement appelée "Génie des télécommunications et réseaux" avant 2005-2006.
(3) Remarque : dans le tableau **[1]** de la page équivalente de l'édition 2009 de Repères et références statistiques (page 8.14), les données de ces deux lignes ont été malencontreusement inversées pour les années 2000 à 2006.

[2] Part des femmes parmi les diplômés d'un DUT : évolution depuis la session 2001

(France métropolitaine + DOM)

Secteur production

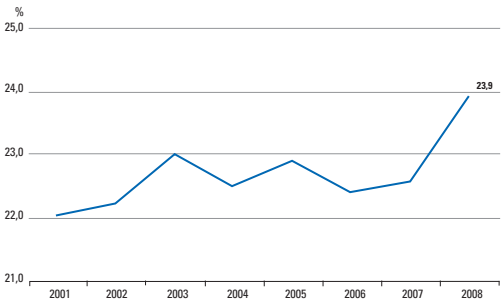

Secteur services

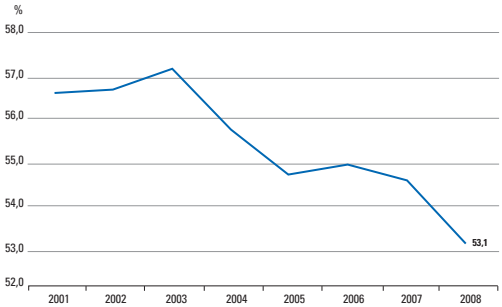

Présentation

Parmi les étudiants qui se sont inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2005, 75,5 % obtiennent le DUT dans les trois années qui suivent dont 65,3 % en deux ans **[1]**. Une année supplémentaire est nécessaire à 10,2 % d'entre eux. Très peu d'inscrits changent de spécialité de formation ou d'établissement durant les deux premières années (1,1 %) et augmentent très faiblement le nombre de diplômés (0,7 %). Plus nombreux à se réorienter (2,8 % des inscrits), les redoublants contribuent également peu à l'augmentation du nombre de diplômés (1,5 %).

La réussite au DUT en deux ans des étudiants qui ne se sont pas réorientés est plus élevée dans le secteur des services (66,2 %). En particulier, les chances de succès dans les spécialités "Carrières sociales" (78,3 %) et "Information communication" (78,0 %) sont très élevées. Elles sont beaucoup plus modérées en "Informatique" (52,6 %) et "Réseaux et télécommunications" (59,4 %). Ces fortes disparités de réussite entre spécialités sont également présentes dans le secteur de la production : ainsi, pour les étudiants qui n'ont pas changé de filière d'IUT, les chances de succès en "Hygiène et sécurité de l'environnement" sont de 75,7 %, alors qu'elles ne s'élèvent qu'à 55,9 % en "Génie électrique et informatique industrielle".

La réussite en deux ans pour l'ensemble des étudiants est nettement plus forte dans le secteur des services (67,1 %) que dans le secteur de la production (62,7 %), alors que sur trois années, les chances de succès sont très proches dans les deux secteurs (respectivement 75,8 % et 75,0 %).

Dans le secteur des services, la réussite en deux ans des titulaires d'un baccalauréat général atteint 73,9 %, les bacheliers économiques et scientifiques y ont les résultats les plus élevés (respectivement 75,4 % et 72,7 %) **[2]**. Dans le secteur de la production, le succès des bacheliers généraux, représentés presque exclusivement par des titulaires d'un baccalauréat scientifique, est également important (70,8 %). La réussite cumulée en trois ans des bacheliers généraux dans le secteur des services (81,6 %) est similaire à celle du secteur de la production (81,4 %).

Plus modérées pour les bacheliers technologiques, les chances de succès en deux ans sont néanmoins plus élevées dans le secteur des services (57,4 %) que dans celui de la production (50,3 %). Cumulée en trois ans, leur réussite demeure plus forte dans le secteur des services (68,1 % contre 65,7 %).

La réussite des bacheliers professionnels est beaucoup plus limitée : 41,5 % d'entre eux peuvent espérer obtenir le DUT en deux ans dans le secteur des services et 33,0 % dans le secteur de la production. En trois ans, cette part demeure assez faible : 47,6 % et 45,3 %.

Les chances de succès des non-bacheliers sont modérées. En trois ans, 52,4 % de ces étudiants obtiennent un DUT dans le secteur de la production et 48,5 % dans celui des services.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

Définitions

■ **Méthodologie.** L'étude de la réussite en IUT en deux ans et trois ans est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (55 800 inscrits) entrant pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2005 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité de droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

■ **Les spécialités de formation.** La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément au dernier arrêté du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie du 28 août 2006 publié au Journal officiel du 6 septembre 2006.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 07.18.

– S. Péan, D. Prouteau, "Le flux d'entrée et la réussite en DUT", Éducation & formations n° 75 (octobre 2007).

[1] Réussite en IUT en deux et trois ans selon le secteur de formation professionnelle et la spécialité (%) (France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Effectif total	En deux ans (%)	dont sans réorientation	En trois ans (%)	dont sans réorientation	Cumulée en trois ans (%)	dont sans réorientation
Chimie	1 728	58,8	58,4	14,2	12,7	73,0	71,1
Génie biologique	3 137	73,6	72,6	7,6	6,7	81,2	79,3
Génie chimique-génie des procédés	530	67,2	66,6	11,7	10,2	78,9	76,8
Génie civil	2 258	57,1	56,6	10,4	9,4	67,5	66,0
Génie du conditionnement et de l'emballage	96	ns (1)	ns	ns	ns	ns	ns
Génie électrique et informatique industrielle	4 433	56,1	55,9	15,2	13,3	71,3	69,1
Génie industriel et maintenance	943	57,7	57,2	12,7	11,0	70,4	68,2
Génie mécanique et productique	3 585	61,9	61,5	12,6	10,7	74,5	72,1
Génie thermique et énergie	856	65,0	64,8	12,4	11,4	77,3	76,3
Hygiène sécurité environnement	807	76,0	75,7	7,7	6,4	83,6	82,2
Mesures physiques	2 287	64,3	63,9	15,9	13,3	80,2	77,2
Qualité, logistique industrielle et organisation	807	69,5	69,3	7,7	6,7	77,2	76,0
Réseaux et télécommunications	662	56,8	56,3	14,8	11,6	71,6	68,0
Sciences et génie des matériaux	460	64,8	64,6	11,3	10,2	76,1	74,8
Ensemble du secteur de la production	**22 589**	**62,7**	**62,2**	**12,3**	**10,7**	**75,0**	**72,9**
Carrières juridiques	1 145	72,6	71,8	5,2	4,4	77,8	76,2
Carrières sociales	1 262	80,3	78,3	3,4	3,2	83,7	81,5
Gestion administrative et commerciale	799	69,3	68,8	7,0	6,3	76,3	75,1
Gestion des entreprises et des administrations	9 923	63,3	62,5	9,8	8,3	73,1	70,8
Gestion logistique et transport	1 462	62,6	62,0	8,5	7,6	71,1	69,6
Information communication	1 877	78,7	78,0	3,0	2,6	81,7	80,6
Informatique	4 017	53,3	52,6	16,2	12,2	69,5	64,8
Réseaux et télécommunications	946	59,6	59,4	14,9	12,7	74,5	72,1
Services et réseaux de communication	1 439	70,4	70,0	9,3	7,8	79,7	77,8
Statistiques et traitement informatique des données	620	60,6	60,3	11,9	10,6	72,6	71,0
Techniques de commercialisation	9 780	73,1	72,0	6,0	5,4	79,1	77,3
Ensemble du secteur des services	**33 270**	**67,1**	**66,2**	**8,7**	**7,3**	**75,8**	**73,5**
Ensemble	**55 859**	**65,3**	**64,6**	**10,2**	**8,7**	**75,5**	**73,3**

(1) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est pas publiée.

[2] Réussite en IUT en deux et trois ans selon le secteur de formation professionnelle et la filière de baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM)

Filières de baccalauréat	Secteur de la production: Effectifs	Deux ans (%)	Trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)	Secteur des services: Effectifs	Deux ans (%)	Trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)
Littéraire	32	ns (1)	ns	ns	1 881	69,9	4,5	74,4
Économique	115	ns	ns	ns	11 707	75,4	6,8	82,2
Scientifique	14 377	70,8	10,6	81,4	8 050	72,7	9,6	82,3
Baccalauréat général	**14 524**	**70,8**	**10,6**	**81,4**	**21 638**	**73,9**	**7,6**	**81,6**
Techno. STI	5 679	49,3	16,0	65,3	1 406	45,7	17,0	62,7
Techno. STG	76	ns	ns	ns	8 102	59,1	9,8	69,0
Autres technos	1 148	54,9	13,1	67,9	279	65,6	5,0	70,6
Baccalauréat technologique	**6 903**	**50,3**	**15,5**	**65,7**	**9 787**	**57,4**	**10,7**	**68,1**
Baccalauréat professionnel	**276**	**33,0**	**12,3**	**45,3**	**685**	**41,5**	**6,1**	**47,6**
Ensemble des bacheliers	**21 703**	**63,8**	**12,2**	**75,9**	**32 110**	**68,2**	**8,5**	**76,7**
Non-bacheliers	**886**	**37,0**	**15,3**	**52,4**	**1 160**	**35,7**	**12,8**	**48,5**
Total	**22 589**	**62,7**	**12,3**	**75,0**	**33 270**	**67,1**	**8,7**	**75,8**

(1) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est pas publiée.

Présentation

En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2008 dans les universités de France métropolitaine et dans les DOM. En cursus licence, plus de quatre diplômes sur dix ont été délivrés dans ces filières **[1]**. Les licences professionnelles font figure d'exception puisque près de la moitié d'entre elles ont été délivrées en sciences. En cursus master, plus d'un diplôme sur quatre a été délivré en lettres, langues et sciences humaines en 2008. Le nombre de masters indifférenciés délivrés augmente de 40,8 %.

Les femmes sont, en proportion, plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence et master en 2008. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), en administration économique et sociale (AES) et en sciences ; elles sont majoritaires dans les autres disciplines et notamment en lettres, langues et sciences humaines. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2008 est légèrement supérieure à celle des inscrits en année terminale de préparation à ces différents diplômes la même année, à l'exception des DEA/masters de recherche. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 44,8 % des diplômés.

En 2008, 10 700 thèses de doctorat ont été soutenues, dont plus de la moitié en sciences. Le nombre de thèses soutenues est faible dans les filières STAPS (77) et AES (3). Les femmes ont soutenu 4 600 thèses (43,5 % des thèses soutenues). Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres, langues et sciences humaines où elles représentent 55,7 % des diplômés. C'est en sciences que leur part est la plus faible (38,1 %).

Pour les formations de santé, plus d'un diplôme sur deux a été délivré à une femme en 2008 **[2]**.

Définitions

■ **Champ.** Les tableaux concernent les universités. Ceux de l'édition 2009 de Repères et Références Statistiques concernaient un champ plus vaste. Les valeurs en historique diffèrent donc entre les deux éditions. Certains établissements n'appartenant pas au champ université ont été retirés. En revanche, le champ a été étendu aux disciplines médicales et aux habilitations à diriger des recherches.

■ **Cursus LMD.** Licence-Master-Doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

■ **Diplômes d'ingénieurs et des écoles de commerce.** Voir la page 8.19.

■ **Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires).** Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (83 200 diplômés en 2008). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (85 400 diplômés en 2008).

■ **Diplômes de la session 2008 non mentionnés dans le tableau :** la capacité en droit (559 diplômés), le DAEU (4 408 diplômés), les magistères (429 diplômés) et les maîtrises (1 886 diplômés). Les diplômes d'IUP sont comptés avec les licences et maîtrises. Les DUT apparaissent dans les pages 8.14 et 8.15.

■ **HDR.** Habilitation à diriger des recherches.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

Les diplômes universitaires

[1] Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2008 (France métropolitaine + DOM)

Cursus licence	DEUG - DEUST Effectifs	DEUG - DEUST % femmes	Licences et Licences LMD Effectifs	Licences et Licences LMD % femmes	Licences professionnelles Effectifs	Licences professionnelles % femmes
Droit, sciences politiques	140	68,6	17 934	70,0	950	66,1
Economie, gestion	233	59,7	15 190	55,0	12 787	59,8
Administration économique et sociale	30	40,0	5 929	64,3	2 013	60,2
Lettres, langues et sciences humaines	347	66,3	55 066	76,8	4 826	58,6
Sciences	486	31,7	24 526	44,2	16 304	25,3
STAPS	474	52,5	5 474	36,1	399	47,4
Médecine, pharmacie, odontologie	38	78,9	170	74,7	386	66,3
Total	**1 748**	**52,1**	**124 289**	**64,4**	**37 665**	**44,8**
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2008	2 182	50,7	172 775	62,0	41 371	44,0

Cursus master	DEA et Masters recherche Effectifs	DEA et Masters recherche % femmes	DESS et Masters professionnels Effectifs	DESS et Masters professionnels % femmes	Masters indifférenciés Effectifs	Masters indifférenciés % femmes
Droit, sciences politiques	3 584	65,8	11 033	68,6	1 777	62,6
Economie, gestion	1 211	44,8	20 768	53,6	1 519	52,3
Administration économique et sociale	82	40,2	1 826	57,9	19	ns
Lettres, langues et sciences humaines	8 981	66,3	15 796	74,3	1 355	75,6
Sciences	7 738	40,5	14 008	34,2	2 226	32,2
STAPS	184	37,0	979	37,5	25	ns
Médecine, pharmacie, odontologie	360	60,3	811	71,1	148	78,4
Total	**22 140**	**55,6**	**65 221**	**57,1**	**7 069**	**53,6**
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2008	32 942	56,6	78 431	56,1	10 789	51,8

Cursus doctorat	Doctorat Effectifs	Doctorat % femmes	HDR Effectifs	HDR % femmes
Droit, sciences politiques	813	40,5	76	51,3
Economie, gestion	560	42,9	59	30,5
Administration économique et sociale	3	ns	-	0,0
Lettres, langues et sciences humaines	2 782	55,7	309	50,8
Sciences	6 050	38,1	1 032	23,5
STAPS	77	44,2	7	14,3
Médecine, pharmacie, odontologie	393	47,3	195	22,6
Total	**10 678**	**43,5**	**1 678**	**29,9**

[2] Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Médecine Effectifs	Médecine % femmes	Odontologie Effectifs	Odontologie % femmes	Pharmacie Effectifs	Pharmacie % femmes
Diplôme de docteur	3 526	56,4	876	61,2	2 393	72,1
Diplôme de fin de deuxième cycle	4 722	63,3	-	-	2 272	71,8
Capacité en médecine	1 882	47,9	-	-	-	
DES, DIS, DESC	3 527	54,3	12	41,7	161	70,8
AFS, AFSA	974	31,6	-	-	10	70,0
DE sage-femme	698	92,7	-	-	-	
DEUST	7	85,7	-	-	31	77,4
Doctorats	418	37,8	23	39,1	147	42,9
Licence LMD	118	74,6	-	-	52	75,0
Master LMD	631	64,0	-	-	688	73,5
Total	**16 503**	**57,0**	**911**	**60,4**	**5 754**	**71,4**

Présentation

Depuis 2006, toutes les universités de France métropolitaine et des DOM délivrent des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). Le nombre de diplômes de l'ancien système délivrés est désormais négligeable par rapport à celui de licences LMD et de masters LMD.
Ainsi en 2008, 123 500 licences LMD ont été délivrées. Ce nombre est en baisse pour la seconde année consécutive (- 3,0% en 2008 après - 0,7% en 2007).
Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées n'a cessé d'augmenter, passant de 3 600 à la session 2001 à 37 700 à la session 2008, soit une augmentation de près de 40 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement ralentit depuis la session 2001 mais reste soutenu (+ 7,9 % à la session 2008 par rapport à la session précédente).
En quatre ans, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés est passé respectivement de 2 200 et 2 400 en 2004 à 22 100 et 65 100 en 2008. Sur la dernière année, le nombre de masters professionnels stagne (-0,3%) et celui des masters indifférenciés continue de progresser (+40,8%). A contrario, le nombre de masters recherche délivrés diminue (- 4,7 %).
Le nombre de docteurs augmente de 2,9 % en 2008. Cette augmentation concerne les doctorats de sciences (+ 4,2 %), de lettres (+ 1,7 %) et de droit - sciences politiques (+ 11,7 %). Le nombre de thèses soutenues en sciences économiques et en STAPS a diminué (respectivement - 9,6 % et - 11,6 %).

Définitions

■ **Champ.** Le tableau ne concerne que les universités. Celui de l'édition 2009 de Repères et Références Statistiques équivalent au tableau ci-contre concernait un champ plus vaste. Les valeurs en historique diffèrent donc entre les 2 tableaux. Certains établissements n'appartenant pas au champ université ont été retirés. En revanche, le champ a été étendu aux disciplines médicales et aux habilitations à diriger des recherches.

■ **Diplômes de la session 2008 non mentionnés dans les tableaux :** la capacité en droit (560 diplômés), le DAEU (4 451 diplômés), les magistères (478 diplômés), les licences (824 diplômés) et les maîtrises (1 915 diplômés). Les diplômes d'IUP sont comptés avec les DEUG, licences et maîtrises. Les DUT apparaissent dans les pages 8.13 et 8.14.

■ **Formations licence-master-doctorat (LMD).** Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. En 2004-2005, seulement 72 d'entre eux en avaient délivrés. Les évolutions entre 2004-2005 et 2005-2006 sont donc difficilement interprétables.

■ **Diplômes d'ingénieurs et des écoles de commerce.** Voir la page 8.19.

■ **Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires) :** Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (63 200 en 2005, 96 400 en 2006, 90 300 en 2007, 83 200 en 2008). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (54 100 en 2005, 88 000 en 2006, 88 200 en 2007, 85 400 en 2008).

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES, Système d'information SISE.

Les diplômes universitaires : évolution

[1] Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

(France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	STAPS	Médecine, pharmacie	Ensemble
DEUG - DEUST	2004	13 620	10 279	6 371	50 249	23 291	6 176	185	110 171
	2005	5 792	5 200	2 466	23 220	8 908	1 908	169	47 663
	2006	318	1 254	165	1 321	930	531	140	4 659
	2007	161	637	123	452	464	506	84	2 427
	2008	**140**	**233**	**30**	**347**	**486**	**474**	**38**	**1 748**
Licences professionnelles	2004	462	4 933	571	2 212	8 757	141	83	17 159
	2005	704	6 856	1 080	3 221	11 674	273	101	23 909
	2006	829	9 405	1 520	3 963	13 847	335	191	30 090
	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	**950**	**12 787**	**2 013**	**4 826**	**16 304**	**399**	**386**	**37 665**
Licences LMD	2004	1 202	918	359	5 926	3 825	1 763	-	13 993
	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 691	5 698	-	82 700
	2006	17 267	12 174	6 557	59 539	25 254	7 323	54	128 168
	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	**17 934**	**14 635**	**5 929**	**54 948**	**24 375**	**5 474**	**170**	**123 465**
DESS	2004	8 016	15 567	679	10 741	10 277	471	745	46 496
	2005	3 234	6 199	341	4 644	3 048	110	207	17 783
	2006	138	969	35	493	185	-	4	1 824
	2007	-	209	-	82	82	-	-	373
	2008		**53**		**35**	**22**			**110**
Masters professionnels	2004	23	361	-	387	1 486	115	71	2 443
	2005	7 218	12 314	739	8 229	10 081	591	689	39 861
	2006	11 291	18 791	1 604	14 759	13 929	895	902	62 171
	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	**11 033**	**20 715**	**1 826**	**15 761**	**13 986**	**979**	**811**	**65 111**
DEA	2004	5 025	1 923	-	9 117	8 828	93	-	24 986
	2005	2 291	750	-	5 210	1 662	24	-	9 937
	2006	68	25	-	189	35	-	-	317
	2007	-	-	-	3	7	-	-	10
	2008		**7**						**7**
Masters recherche	2004	726	150	-	217	1 031	89	34	2 247
	2005	2 449	1 177	118	4 645	7 608	144	457	16 598
	2006	4 342	1 682	48	9 259	8 373	192	490	24 386
	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	**3 584**	**1 204**	**82**	**8 981**	**7 738**	**184**	**360**	**22 133**
Masters indifférenciés	2005	186	35	-	51	299	10	66	647
	2006	447	211	-	1 012	1 207	12	96	2 985
	2007	487	373	-	1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	**1 777**	**1 519**	**19**	**1 355**	**2 226**	**25**	**148**	**7 069**
Doctorats (y.c. HDR)	2004	859	487	3	2 530	5 611	84	563	10 137
	2005	710	477	-	2 571	6 048	86	485	10 377
	2006	682	561	-	2 883	6 582	83	630	11 421
	2007	796	685	-	3 040	6 793	95	597	12 006
	2008	**889**	**619**	**3**	**3 091**	**7 082**	**84**	**588**	**12 356**

Présentation

Au bout de trois ans, 81,6 % des étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de cursus licence (licences antérieures au schéma LMD et L3 proprement dites) à la rentrée universitaire 2005 ont obtenu leur diplôme. 71,4 % ont réussi en un an. Une année supplémentaire a été nécessaire à 8,6 % des inscrits et 1,6 % d'entre eux ont eu besoin de deux années complémentaires.

Les étudiants qui ont redoublé en licence tout en changeant de discipline ou d'établissement sont très minoritaires. Ils ne représentent que 0,9 % des inscrits et augmentent très peu le nombre des diplômés (0,6 %). De même, la part de ceux qui se sont inscrits en licence trois années consécutives est encore plus faible (0,6 % des inscrits) et leur apport au nombre total de diplômés est marginal (0,4 %).

Parmi les bacheliers généraux, les titulaires d'un baccalauréat économique ont plus de chances de réussite en licence en un an (79,1 %) que les bacheliers scientifiques (75,6 %) ou littéraires (73,4 %) **[1]**. Ces taux restent néanmoins élevés au regard de la réussite moyenne de l'ensemble des étudiants et l'amplitude des écarts est assez modérée. En revanche, les chances de succès en un an sont beaucoup plus faibles pour les lauréats d'un baccalauréat technologique (63,2 %) ou d'un baccalauréat professionnel (57,3 %). Les difficultés sont encore plus importantes pour les non-bacheliers, puisque seulement 44,0 % d'entre eux peuvent espérer obtenir leur diplôme en un an.

La réussite en un an des femmes est nettement plus élevée que celle des hommes : 74,5 % contre 66,1 % **[2]**. C'est particulièrement le cas pour les bacheliers scientifiques (80,5 % contre 70,7 %) et en série économique et sociale (81,4 % contre 74,0 %). Dans toutes les autres séries de baccalauréat et y compris parmi les non-bacheliers, la réussite cumulée en trois ans des femmes est plus élevée que celle des hommes.

C'est en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers que les étudiants réussissent le mieux en un an (78,3 %) **[3]**. Viennent ensuite les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) (75,6 %). Dans certaines disciplines, les étudiants ont plus de difficultés : c'est le cas en langues (65,4 %) et en sciences fondamentales et applications (65,2 %), où les chances de succès en un an sont les moins élevées. La part supplémentaire des inscrits qui obtiennent leur diplôme suite à un redoublement est assez forte dans certaines disciplines, comme en sciences fondamentales et applications (11,3 %) ou sciences économiques et STAPS. (8,3 %). En revanche, quelle que soit la discipline considérée, très peu d'étudiants obtiennent leur licence à la troisième tentative.

Sur les trois années cumulées, c'est en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers et en STAPS que la réussite est la plus importante (87,4 % et 84,9 %). À l'opposé, elle est inférieure à 75 % en langues, discipline où elle demeure la moins élevée (74,4 %).

Sources : MESR-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE.

Définitions

■ **Méthodologie.** L'étude de la réussite en licence est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (153 200 inscrits) entrant pour la première fois en licence générale, bidisciplinaire ou pluridisciplinaire, en troisième année de licence selon le schéma LMD (Licence Master Doctorat) à la rentrée universitaire 2005 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité de droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 08.24.

La réussite en troisième année de cursus licence

[1] Troisième année de licence : réussite en un an, deux ans et trois ans selon la filière du baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Filières de baccalauréat	Un an	Deux ans	dont sans réorientation	Trois ans	dont sans réorientation	Cumulée en trois ans
Littéraire	73,4	8,0	7,2	1,6	1,0	82,9
Économique	79,1	7,3	6,7	1,1	0,8	87,4
Scientifique	75,6	8,6	7,9	1,5	1,1	85,7
Baccalauréat général	**76,1**	**8,0**	**7,3**	**1,4**	**1,0**	**85,5**
Techno STG	62,1	9,6	9,1	1,8	1,4	73,6
Autre techno.	64,9	9,0	8,5	1,4	1,0	75,2
Baccalauréat technologique	**63,2**	**9,4**	**8,8**	**1,6**	**1,2**	**74,2**
Baccalauréat professionnel	**57,3**	**8,9**	**8,6**	**1,5**	**1,2**	**67,8**
Ensemble baccalauréat	**74,6**	**8,2**	**7,5**	**1,4**	**1,0**	**84,2**
Non-bacheliers	**44,0**	**12,5**	**12,0**	**3,5**	**2,9**	**60,0**
Ensemble	**71,4**	**8,6**	**8,0**	**1,6**	**1,2**	**81,6**

[2] Troisième année de licence : réussite en un an, deux ans et trois ans selon le sexe et la filière du baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Filières de baccalauréat	Un an		Deux ans		Trois ans		Cumulée en trois ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Littéraire	66,8	74,7	8,7	7,8	2,0	1,5	77,5	84,0
Économique	74,0	81,4	8,8	6,5	1,3	1,0	84,1	88,9
Scientifique	70,7	80,5	9,9	7,4	1,8	1,2	82,3	89,1
Baccalauréat général	**71,1**	**78,8**	**9,4**	**7,2**	**1,7**	**1,2**	**82,2**	**87,2**
Techno STG	60,5	63,0	9,3	9,8	1,9	1,7	71,7	74,6
Autres techno	64,1	65,9	8,9	9,0	1,1	1,7	74,2	76,6
Baccalauréat technologique	**62,4**	**63,9**	**9,1**	**9,6**	**1,5**	**1,7**	**73,0**	**75,2**
Baccalauréat professionnel	**56,0**	**58,7**	**9,4**	**8,4**	**1,6**	**1,5**	**67,1**	**68,5**
Ensemble baccalauréat	**69,9**	**77,3**	**9,4**	**7,5**	**1,7**	**1,3**	**80,9**	**86,0**
Non-bacheliers	**39,7**	**47,4**	**14,2**	**11,3**	**4,0**	**3,0**	**57,9**	**61,7**
Ensemble	**66,1**	**74,5**	**10,0**	**7,8**	**2,0**	**1,4**	**78,0**	**83,7**

[3] Troisième année de licence : réussite par discipline des étudiants qui ne se sont pas réorientés, en un an, deux ans et trois ans (%) (France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie)

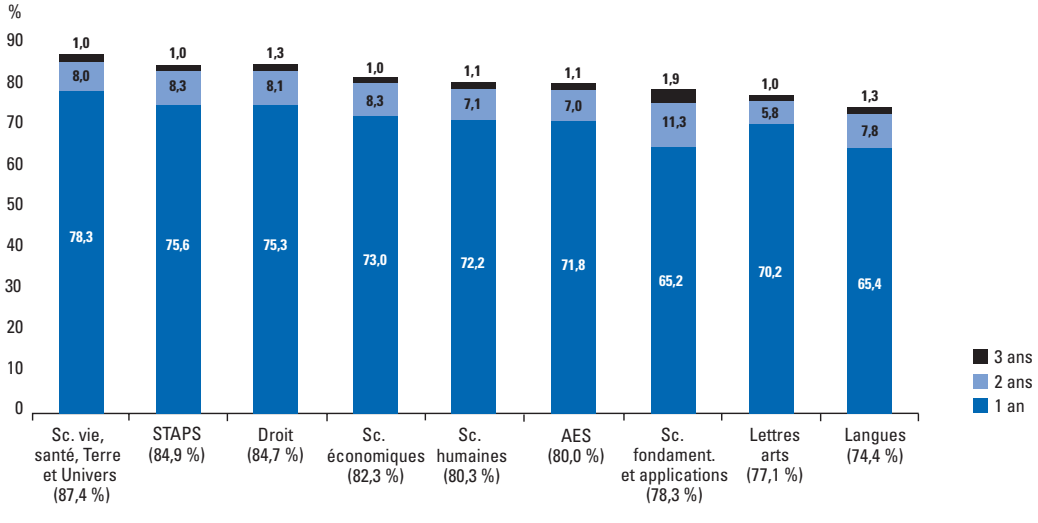

Présentation

À la session 2008, 28 600 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 23 100 en 1998, soit une hausse de 24,1% en dix ans [1]. Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômes délivrés stagne ensuite. En 2008, il recommence à croître (+ 4 % par rapport à l'année précédente). Cette hausse par rapport à 2007 concerne tous les diplômés : ceux des écoles publiques universitaires (+ 3,7 %), ceux des écoles sous tutelle d'un autre ministère que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) (+ 8,1%), ainsi que ceux des écoles privées (+ 2 %).
La répartition des diplômés se modifie très peu par rapport à 2007. Plus de la moitié sont issus d'un établissement relevant du MESR (56,6 %, soit - 0,2 point). Ils sont plus d'un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère ou une collectivité locale (17,9 % soit + 0,7 point) et plus d'un sur quatre d'une école privée (25,9 % soit - 0,5 point).
La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur continue d'augmenter en 2008 (+ 0,9 % depuis 2007). Elles représentent plus d'un quart des diplômés (26,8 %). Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (respectivement 28,9 % et 32,7 % de l'ensemble des diplômes délivrés).
En 2008, 22 200 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion alors que le nombre d'étudiants diplômés s'élevait à 7 300 en 1985 [2]. Le nombre de diplômes attribués continue de baisser en 2008 (- 8,8 %). Les diplômes visés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche représentent le contingent le plus important des titres délivrés (52,7 %). Comme pour les inscrits, le nombre de femmes dans les effectifs des diplômés des écoles de commerce est important : 49,3 % des diplômés 2008 sont des femmes ; elles ne représentaient que 38,1 % en 1985.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– [1] Enquête n° 27 auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.

– [1] Enquête n° 27bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, système d'information SISE.

– [2] Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

Définitions

■ **Diplômes d'ingénieurs.** Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI), de l'ESAT de Rennes et l'ESAG d'Angers. Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés [2].

■ **Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP).** Anciennement intitulées "nouvelles formations d'ingénieur" (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2008, 3 600 élèves ont été diplômés *via* ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise.
Trois diplômés sur quatre sont issus de la formation initiale par apprentissage ; le quart des diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

■ **Visa du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.** Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'Enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans après l'avis de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

■ **MBA.** Master of business administration. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger [2].

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 06.22, 08.30.

– Tableaux statistiques, n° 7091 (management), 7093 (ingénieurs).

Les diplômes d'ingénieurs et de commerce

[1] Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs de 1985 à 2008

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008
Écoles universitaires (1)	3 551	5 044	8 881	10 373	10 604	9 975	10 410
% femmes			25,7	27,7	27,8	28,1	28,9
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 237	5 316	5 441	5 538	5 670
% femmes			17,6	21,1	20,8	20,4	21,9
Total Public MESR	**6 865**	**8 935**	**14 118**	**15 689**	**16 045**	**15 513**	**16 080**
% femmes	15,1	18,3	22,7	25,5	25,4	25,3	26,8
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 621	5 107	5 161	4 743	5 127
% femmes	16,9	20,2	27,6	30,9	31,7	32,7	32,7
Écoles privées	2 888	3 521	5 885	6 842	6 470	7 264	7 412
%femmes	16,0	17,9	19,5	21,0	21,4	22,5	23,7
Total	**13 003**	**16 080**	**24 624**	**27 638**	**27 676**	**27 520**	**28 619**
% femmes	**15,7**	**18,7**	**22,8**	**25,4**	**25,6**	**25,9**	**26,8**

(1) Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie ont été classées parmi les écoles universitaires.

[2] Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce de 1985 à 2008

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007 (2)	2008
Diplômes visés	**4 071**	**5 580**	**8 825**	**13 219**	**14 307**	**12 925**	**11 729**
% femmes	40,2	45,2	46,4	48,8	48,3	49,0	49,1
Certificats d'école	**3 254**	**6 571**	**9 517**	**12 847**	**11 319**	**11 472**	**10 517**
Dont :							
mastères	-	-	1 730	2 624	2 754	1 679	1 885
MBA	-	-	1 303	1 925	1 690	2 847	2 063
autres (1)	429	791	1 166	2 004	1 257	1 038	1 052
Total	**7 325**	**12 151**	**18 342**	**26 066**	**25 626**	**24 397**	**22 246**
% femmes	**38,1**	**44,2**	**45,4**	**47,3**	**47,4**	**50,1**	**49,3**

(1) Attestations d'école et diplômes de spécialisation.
(2) Les données de 2007 sont légèrement modifiées par rapport à l'édition 2009 de RERS, suite à une erreur détectée cette année.

Présentation

Les pays de la communauté comme de l'OCDE mesurent le niveau de diplôme de groupes d'âges, pour rendre compte des enseignements et formations acquis par la population, quels que soient les institutions et organismes qui les ont dispensés. La généralisation de l'enseignement secondaire de second cycle est évaluée, ainsi, par l'évolution, dans le temps, des proportions de jeunes âgés de 20 à 24 ans qui le terminent avec succès (voir 8.28). En 2009, en France métropolitaine, 86 % des jeunes femmes et 81 % des jeunes hommes détiennent un diplôme du second cycle, baccalauréat, BEP ou CAP **[1]**. A contrario, 17 % des jeunes sont dépourvus de ce "bagage minimum" ; une grosse moitié d'entre eux n'a pas eu accès à la dernière année du second cycle ; une petite moitié a étudié jusqu'en année terminale du second cycle, mais a échoué aux examens.

On évalue aussi, en France, le niveau des études accomplies dès leur interruption.

Selon les statistiques scolaires, 7,5 % des jeunes ont interrompu leurs études et formations secondaires avant la dernière année du second cycle en 2008, pour 9,3 % en 1998 **[2]**. Parmi eux, les sorties après les premières années de CAP et BEP et les classes de premier cycle (niveaux de formation français Vbis et VI) ont diminué de 1,6 point.

Les dernières enquêtes Emploi de l'INSEE donnent 740 000 jeunes sortants du système éducatif en France métropolitaine, l'année qui suit l'interruption de leurs études. Parmi eux, 310 000 déclarent un diplôme validant des études supérieures et 295 000 un diplôme attestant de la réussite d'études secondaires de second cycle, tandis que 135 000 ont pour diplôme le plus élevé le diplôme national du brevet ou n'ont aucun diplôme **[3]**. Les jeunes qui viennent de finir leurs études ont davantage étudié les lettres, les langues, les sciences sociales, le commerce et les services aux personnes, que les sciences, technologies et techniques de l'industrie et de l'agriculture.

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine.

■ **CITE.** La classification internationale type de l'éducation de l'UNESCO permet de comparer les statistiques sur les systèmes d'enseignement des différents pays. Les personnes ont acquis un niveau CITE lorsqu'elles ont terminé avec succès l'un de ses enseignements d'une durée significative, succès validé par un diplôme ou certificat.

■ **NF.** La classification interministérielle des Niveaux de Formation est utilisée en France depuis 1967/1969. Les personnes ont acquis un niveau de l'enseignement secondaire, lorsqu'ils ont suivi l'enseignement jusqu'à la fin (diplômés ou non).

■ **Les "diplômes et classes les plus élevés"** sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes Emploi de l'INSEE dans les tableaux **[1]** et **[3]**. Les classes atteintes sont estimées grâce aux flux d'élèves **[2]**.

■ **L'interruption des études et formations [1]** (ou sortie du système éducatif, ou fin de la formation initiale) est la première interruption d'un parcours scolaire contiguë à la scolarité obligatoire. Pour les jeunes entreprenant un apprentissage sous contrat dans la foulée de leur scolarité, c'est la fin de celui-ci.

■ **La fin de l'enseignement secondaire [2]** est estimée à partir de "flux d'élèves", en comparant aux effectifs distribués par classes l'année "t-1", les effectifs de l'année "t" répartis en fonction de leurs précédents scolaires (classe et lieu d'étude "t-1"). Les sources sont les effectifs d'élèves de l'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire (incluant apprentis et lycéens agricoles), dont sont éliminés les doubles. Une fin d'enseignement secondaire en 2008 correspond à une dernière inscription en 2007-2008.

Sources :

– MEN-MESR DEPP / SI Scolarité (effectifs scolaires du MEN) et SIFA (effectifs des CFA).

– SI Safran (effectifs scolaires du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche).

– Enquêtes Emploi de l'INSEE.

Pour en savoir plus

– S. Durier et P. Poulet-Coulibando, "Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002", Éducation et Formation n° 74, ministère de l'Éducation nationale, avril 2007.

– Note d'Information, 08.05.

Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif

[1] Diplômes et classes les plus élevés des jeunes âgés de 20 à 24 ans, selon leur genre (%)
(France métropolitaine)

Diplôme et classe les plus élevés	CITE (1)	NF (1)	Hommes 1996	Hommes 2000	Hommes 2005	Hommes 2009	Femmes 1996	Femmes 2000	Femmes 2005	Femmes 2009
Diplômes d'enseignement supérieur, baccalauréat et équivalents	3-6	I-IV	50	57	60	60	60	67	72	72
CAP et BEP	3C	V	25	23	21	21	19	16	14	14
Total diplômés de l'enseignement supérieur, du baccalauréat, d'un BEP ou CAP			**75**	**80**	**81**	**81**	**79**	**83**	**86**	**86**
N'ont ni diplôme d'ens. sup., ni bac, ni BEP, ni CAP :										
Ont étudié en classe terminale de second cycle	**2**	**IV-V**	**15**	**12**	**10**	**9**	**11**	**9**	**7**	**7**
Fin de 2nde ou 1res générales et technologiques	2	V	2	1	2	2	1	1	1	1
1er cycle, 1re année CAP/BEP ("sans qualification")	0-2	Vbis-VI	8	7	7	8	9	7	6	6
Ont arrêté avant la fin d'un second cycle			**10**	**8**	**9**	**10**	**10**	**8**	**7**	**7**
Ensemble			**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

(1) voir Définitions, page de gauche.
Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE.

[2] Classe atteinte à la fin de l'enseignement secondaire (%) (France métropolitaine)

Classe atteinte	NF	Fin de l'enseignement secondaire 1998	2000	2004	2005	2006	2007	2008 Garçons	2008 Filles	2008 Total
Terminales générales et technologiques	IV	55,1	53,8	54,7	55,5	55,5	54,1	46,9	61,0	53,8
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	IV	12,2	13,1	14,3	14,4	14,7	16,0	18,2	14,2	16,2
Total niveau du baccalauréat		**67,3**	**66,9**	**69,0**	**69,9**	**70,2**	**70,1**	**65,1**	**75,2**	**70,0**
1re année de bac pro et BP	V	2,1	2,4	2,5	2,6	2,9	2,6	2,8	2,4	2,6
Fin de CAP ou BEP	V	21,3	21,3	19,9	19,9	19,7	19,7	23,8	15,7	19,9
Total fin de CAP ou BEP et 1ère année de bac pro		**23,4**	**23,7**	**22,4**	**22,5**	**22,6**	**22,3**	**26,6**	**18,1**	**22,5**
Fin de 2nde ou 1res générales et technologiques	V	2,0	2,4	2,3	2,0	2,1	2,2	1,6	2,1	1,8
1er cycle, 1re année CAP/BEP ("sans qualification")	VI-Vbis	7,3	7,0	6,3	5,6	5,1	5,4	6,7	4,6	5,7
Total sorties avant la fin du 2nd cycle du secondaire		**9,3**	**9,4**	**8,6**	**7,6**	**7,2**	**7,6**	**8,3**	**6,7**	**7,5**
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire		**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

[3] Diplômes les plus élevés et domaines d'études des jeunes interrompant leurs études (autour de 2007) (milliers, %) (France métropolitaine)

Domaine d'étude (discipline ou spécialité)	CITE (1)	Sc. exactes, technologie industrielle	Lettres, langues, sciences sociales, commerce et services	NR, sans objet	Ensemble	en %
Diplôme et classe les plus élevés :						
DEUG, Licence, diplôme de grande école, Doctorat	5A/6	49	148		197	27
DUT, BTS, Paramédical et social	5B	27	84	1	112	15
Total Enseignement supérieur	**5-6**	**76**	**232**	**1**	**309**	**42**
Baccalauréat et équivalents	3	64	102	5	171	23
CAP/BEP	3C	62	61	0	123	17
Total Enseignement secondaire de 2nd cycle	**3**	**126**	**163**	**5**	**294**	**40**
Aucun diplôme, Brevet	**0-2**			**136**	**136**	**18**
Total sortants de formation initiale		**202**	**395**	**142**	**739**	**100**

(1) CITE : voir Définitions.
Champ : cohortes de jeunes interrompant pour la première fois leurs études en 2006 (enquêtés en 2007), 2007 (enquêtés en 2008) et 2008 (enquêtés en 2009) (moyenne) ; ces statistiques incluent en principe l'ensemble des jeunes.
Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi 2007 à 2009 de l'INSEE.

Présentation

Pendant la période 2007-2008, 58 % des lycéens professionnels ou technologiques sortant l'année du diplôme ont trouvé un emploi sept mois après la fin de leur formation initiale, soit 4 points de plus qu'en 2005-2006. Cette croissance concerne tous les types de contrats. La proportion de chômeurs reste néanmoins proche du tiers. Le taux d'emploi dépend principalement du diplôme : 76 % des diplômés de BTS et 66 % des diplômés de baccalauréat professionnel sont en emploi, alors que seuls 49 % des diplômés de BEP ou de CAP et 31 % des non diplômés le sont **[1]**.

Le taux d'emploi des formations du secteur de la production est supérieur à celui des services pour tous les diplômes. Les filles trouvent moins facilement un emploi que les garçons : 54 % d'entre elles occupent un emploi, contre 62 % des garçons. Cet écart est très important chez les non-diplômés, les diplômés de CAP ou BEP, et de bac pro. Quand elles suivent une formation au sein du secteur de la production (où elles sont relativement peu nombreuses, et concentrées dans des spécialités moins porteuses d'emploi), les filles ont plus de difficultés à trouver un emploi. Ce n'est qu'après avoir obtenu un BTS d'une formation tertiaire que les filles s'insèrent un peu mieux que les garçons **[2]**.

Dans le secteur de la production, les domaines de spécialités "Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique" et "Spécialités pluritechnologiques de la production" permettent une meilleure insertion. Le premier affiche des taux d'emploi élevés pour tous les diplômes. Le second comprend essentiellement des sortants de BTS, qui ne trouvent pas plus facilement un emploi que les autres BTS de la production, mais relèvent quand même le taux d'emploi de ces spécialités. Le domaine "Matériaux souples" a des performances très en dessous de la moyenne, à la fois parce que les formations de niveau V y sont surreprésentées, et parce que les taux d'emploi sont faibles pour tous les diplômes. Dans le secteur des services, les domaines "Transport, manutention, magasinage" et "Accueil, hôtellerie, tourisme" affichent de meilleurs taux d'emploi, en particulier pour les titulaires d'un baccalauréat. Ce n'est pas le cas des "Services à la collectivité" (comprenant essentiellement des formations en nettoyage et assainissement), dont à peine plus du tiers des sortants trouve un emploi. Ceci est dû à la prépondérance des sortants diplômés de CAP ou BEP dans ce domaine qui, de surcroît, trouvent plus difficilement un emploi que les autres CAP ou BEP du secteur des services **[3]**.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquêtes IVA menées auprès des sortants de lycée aux 1er février 2005, 2006, 2007 et 2008.

Définitions

■ **Champ.** L'enquête IVA interroge chaque année au 1er février les sortants des formations professionnelles et technologiques en lycée (sous tutelle Éducation nationale uniquement), en France métropolitaine et dans les DOM. Depuis 2003, seule la moitié des formations est couverte chaque année : en 2008, les formations interrogées sont le complémentaire de celles interrogées en 2007. C'est pourquoi on a choisi de regrouper les deux dernières années d'enquête et de les comparer aux deux années précédentes. De plus, depuis 2006, le champ national ne comprend que les années terminales de formation. Les chiffres affichés ici tiennent compte de ces restrictions.

■ **Les sortants de lycée.** Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée, mais non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1er février de l'année suivant leur sortie ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

■ **Taux d'emploi.** Nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

■ **Les emplois non aidés** regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les intérimaires, les fonctionnaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée. Le contrat nouvelles embauches (CNE) a été inclus dans cette catégorie.

■ **Les emplois aidés** regroupent les contrats de professionnalisation (CP), et les autres contrats aidés : contrats emploi-solidarité (CES), contrats initiative-emploi (CIE), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), …

■ **Plus haut diplôme obtenu.** Plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Cette notion ne doit donc pas être confondue avec celle de diplôme préparé.

Pour en savoir plus

– "Quels emplois pour les jeunes sortant de lycée ou d'apprentissage en 2004 et 2005 ?", Éducation & formations, n° 75, octobre 2007.

– Rapport sur l'employabilité des jeunes issus de l'enseignement professionnel initial du second degré, E. Besson, secrétaire d'État chargé de la Prospective, de l'Évaluation des politiques publiques et du Développement de l'économie numérique, juillet 2008.

L'emploi à la sortie du lycée

[1] Situation en 2005-2006 et 2007-2008 des sortants de lycée selon le plus haut diplôme obtenu (%) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Plus haut diplôme obtenu	2005-2006 Total en emploi	dont CDI	dont intérim	dont contrats aidés	Chômage	Répartition (1)	2007-2008 Total en emploi	dont CDI	dont intérim	dont contrats aidés	Chômage	Répartition (1)
Non diplômé	26,5	8	2,8	6,1	53,7	6,7	30,9	9,6	7,7	2,7	48,8	6,4
DNB, CFG (2)	38,3	12	4,2	8,2	43,8	7,7	42,5	12,6	8,9	5,1	38,7	8,4
BEP ou CAP	44,3	15,3	3,1	10,6	43,9	30,9	48,7	15,7	8,3	6,8	39,5	29,4
Bac techno.	59,2	15,7	5,8	15,2	28,8	10,7	63,5	15,7	9,5	13,8	23,9	12,2
Bac pro	61,9	21,4	5,4	15,6	32,3	20,6	65,9	21,6	12	10	27,5	21,1
BTS	69,9	25,8	5,8	11,6	25,9	20,9	75,9	29	10,4	8,5	19,8	19,8
Ensemble (1)	**53,6**	**18,3**	**4,5**	**11,8**	**36,4**	**100,0**	**58,4**	**19,2**	**9,7**	**8,3**	**31,3**	**100,0**

(1) Y compris autres diplômes non significatifs : brevet de technicien, baccalauréat général, DECF.
(2) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.
Remarque : autres situations ne figurant pas dans ce tableau : inactivité, stages.

[2] Taux d'emploi aux 1er février 2007 et 2008 par secteurs de formation selon le sexe et le plus haut diplôme obtenu (1) (%) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble Filles	Ensemble Garçons	Ensemble Production	Ensemble Services	Filles Production	Filles Services	Garçons Production	Garçons Services
Non diplômé	24,5	34,8	32,6	29,6	19,4	25,7	34,5	35,6
DNB, CFG	35,9	47,4	44,1	41,9	27,4	37,1	46,4	48,9
BEP ou CAP	41,7	55,7	51,9	46,7	34,4	43	55,5	56
Bac techno.	61,6	66,5	68	62,6	59	61,8	69,2	64,4
Bac pro	57,7	73	73,9	60,6	56,9	57,8	75,6	67,3
BTS	74,9	77,2	78,1	75,1	69,6	75,4	79,2	74,6
Ensemble (2)	**54,4**	**62,4**	**60,2**	**57,6**	**43,8**	**55,6**	**62,8**	**61,8**

(1) Hors formations générales.
(2) Y compris diplômes non significatifs.

[3] Taux d'emploi (hors contrats aidés) en 2007 et 2008 selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (%) (1) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Domaines de spécialité	Non diplômé	DNB, CFG	BEP, CAP	Bac techno.	Bac pro	BTS	Ensemble (2)
Spécialités pluritechnologiques des transformations, agroalimentaire	14,9	21,0	35,2	ns	68,1	69,9	41,6
Transformations chimiques et apparentées	ns	54,2	ns	48,0	ns	62,1	54,4
Métallurgie, matériaux de construction, verre	ns	ns	53,5	ns	ns	69,2	60,9
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	37,8	41,1	53,7	ns	72,7	75,8	61,7
Génie civil, construction, bois	24,7	36,8	46,6	59,4	71,3	81,6	52,9
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	18,5	19,6	28,7	ns	50,3	49,0	33,9
Mécanique et structures métalliques	32,9	42,8	50,2	59,9	72,3	80,1	55,5
Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité, électronique	33,9	42,1	50,0	57,4	65,8	70,3	56,7
Spécialités pluritechnologiques de la production	ns	ns	60,0	63,5	63,8	68,6	66,4
Ensemble production	**30,0**	**39,6**	**46,2**	**58,3**	**67,9**	**71,5**	**54,4**
Transport, manutention, magasinage	35,6	43,3	65,6	ns	67,1	60,4	62,4
Commerce, vente	24,8	25,0	31,0	59,3	50,5	63,9	46,9
Finances, comptabilité et gestion du personnel	26,9	32,5	41,4	51,7	40,7	66,2	50,4
Communication et information	23,5	23,3	29,9	56,8	39,2	62,6	43,8
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	29,1	33,2	41,2	52,9	45,4	70,2	47,5
Accueil, hôtellerie, tourisme	31,1	32,8	44,0	68,2	78,5	75,2	59,2
Services à la collectivité	17,8	23,3	32,8	ns	58,3	ns	36,0
Spécialités plurivalentes des services	41,4	47,9	47,7	38,6	ns	ns	41,9
Ensemble services	**26,7**	**36,3**	**39,2**	**47,8**	**48,0**	**65,9**	**47,8**

(1) Hors formations générales.
(2) Y compris diplômes non significatifs.
ns : non significatif.

Présentation

Au 1er février 2009, 64 % des sortants ayant terminé leur apprentissage l'année scolaire 2007-2008 sont en emploi, contre 73 % l'année précédente [1]. Les sortants d'apprentissage sans diplôme ou détenteurs du seul Diplôme National du Brevet continuent à trouver beaucoup plus difficilement un emploi que les autres : trois sur dix sont en emploi, alors que six sur dix titulaires d'un CAP ou d'un BEP et près de 8 sur 10 titulaires d'un diplôme de niveau IV et plus le sont. Cette chute de l'emploi touche en particulier les emplois en contrat à durée indéterminée (- 4 points) et l'intérim (- 2 points).

Cette dégradation de l'emploi concerne davantage les formations de la production (-10 points) et les garçons (- 7 points), et ceci pour tous les diplômes [2]. Sortir d'une formation de la production, par rapport à une spécialité de service, est cependant avantageux pour les CAP et BEP (+ 11 points) et pour les BP et bacs professionnels (+ 7 points), mais cela l'est moins pour les diplômés de BTS et au-delà [2]. L'écart en faveur des garçons est élevé pour tous les diplômes inférieurs au BTS (de 6 à 13 points). Ce n'est qu'avec un BP ou un BTS dans le secteur tertiaire que les filles ont plus de chances que les garçons de trouver un emploi.

Dans le secteur de la production, pour un diplôme donné, les différences d'insertion sont faibles entre domaines de spécialités. Néanmoins, par rapport à la moyenne du diplôme, les CAP et titulaires d'un diplôme de niveau I ou II en génie civil trouvent facilement un emploi. A l'inverse, les diplômés de BP agricoles trouvent plus difficilement un emploi que les autres diplômés de BP [3].

Dans le secteur des services, les situations sont plus contrastées. Obtenir un CAP ou un BEP dans le domaine des transports permet de trouver un emploi plus facilement que pour la moyenne des diplômés de ce niveau, contrairement aux diplômés d'un CAP en coiffure ou esthétique. Pour les détenteurs d'un bac professionnel, exception faite du domaine de la santé, c'est celui de l'hôtellerie qui affiche les plus hauts taux d'emploi. Chez les détenteurs d'un BTS, tous les domaines de formation affichent des taux voisins de 70 %. Quant à la filière "santé", ses sortants trouvent plus facilement un emploi que les autres pour tous les diplômes.

Définitions

■ **Champ.** Ces données sont tirées de l'enquête IPA 2009. Son champ géographique est la France métropolitaine et les DOM, mais les données de la Guadeloupe ne sont pas disponibles. Tous les CFA sont concernés, quel que soit leur ministère de tutelle.

■ **Les sortants d'apprentissage.** Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2007-2008, mais non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1er février 2009 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

■ **Taux d'emploi.** Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

■ **Les emplois non aidés.** Ils regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les intérimaires, les fonctionnaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée. Le contrat nouvelles embauches (CNE) a été inclus dans cette catégorie.

■ **Les emplois aidés.** Ils regroupent les contrats de professionnalisation (CP), et les autres contrats aidés : contrats emploi-solidarité (CES), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi rénové (CIE), …

■ **Plus haut diplôme obtenu.** Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Cette notion ne doit donc pas être confondue avec celle du diplôme préparé. Par exemple, un élève ayant préparé un Bac professionnel, mais ayant échoué à l'examen, sera classé dans la catégorie "BEP ou CAP", de même qu'un élève sortant d'une classe de CAP et ayant obtenu ce diplôme. **Les sortants dont le plus haut diplôme est relativement rare dans la population interrogée (Bac général par exemple) ne sont pas affichés dans les tableaux (diplômes "non significatifs").**

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête IPA menée auprès des sortants d'apprentissage au 1er février 2009.

Pour en savoir plus

– Dossier hors série : Insertion des apprentis et des lycéens - Publications académiques et régionales 2007-2008.

L'emploi des sortants d'apprentissage

[1] Situation des sortants d'apprentissage au 1er février 2009, selon le plus haut diplôme obtenu (%) (1) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Plus haut diplôme obtenu	Total emploi	Emploi non aidé				Emploi aidé		Stages	Chômage	Inactivité	Répartition (%)
		CDI	CDD	Intérim	Autres contrats non aidés	CP	Autres contrats aidés				
Non diplômé	28,9	13,8	7,9	3,1	1,8	1,5	0,8	7,6	57,1	6,4	8,9
DNB, CFG	33,0	14,7	10,0	3,4	2,0	2,1	0,8	8,0	53,3	5,7	6,6
CAP, BEP	60,6	33,5	15,1	4,1	2,5	4,9	0,5	2,4	34,4	2,7	39,0
BP	80,1	54,7	16,9	2,7	3,4	2,2	0,2	1,5	16,0	2,5	6,7
Bac Pro	76,4	45,0	15,2	5,7	3,9	6,3	0,3	1,8	19,6	2,3	10,8
BTS	80,4	48,0	16,7	4,8	2,8	8,0	0,1	2,0	15,3	2,2	10,3
Diplôme niveaux II & I	78,7	54,3	15,8	3,9	2,0	2,6	0,1	1,2	17,4	2,8	10,9
Ensemble (2)	**64,2**	**37,8**	**14,9**	**4,0**	**2,7**	**4,4**	**0,4**	**2,9**	**29,9**	**3,1**	**100,0**

(1) Formations générales comprises.
(2) Y compris diplômes "non significatifs" (voir "Définitions").

[2] Taux d'emploi au 1er février 2009 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (1) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble				Filles		Garçons	
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services
Non diplômé	24,9	30,7	29,1	29,9	25,6	24,7	29,4	39,5
DNB, CFG	28,5	35,4	34,0	32,2	28,6	28,5	34,5	40,4
CAP, BEP	51,0	64,4	64,1	53,5	50,4	51,2	65,1	59,3
BP	75,8	83,3	83,5	75,9	71,3	76,1	84,1	73,9
Bac Pro	70,1	79,0	79,0	72,3	63,1	71,4	80,2	73,8
BTS	79,3	81,4	81,1	80,2	71,8	80,5	82,5	79,6
Diplôme niveaux II & I	78,7	79,8	78,4	79,7	73,8	79,7	79,9	79,7
Ensemble (2)	**62,7**	**65,0**	**63,2**	**65,6**	**55,3**	**64,0**	**64,0**	**68,8**

(1) Hors formations générales.
(2) Y compris diplômes "non significatifs" (voir "Définitions").

[3] Taux d'emploi non aidé au 1er février 2009 selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (1) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

	Non diplômé	DNB, CFG	CAP, BEP	BP	Bac Pro	BTS	Diplôme niveaux II & I	Ensemble (2)
Agriculture	33,1	41,4	54,2	64,2	72,5	71,3	69,2	58,5
Alimentation	25,2	24,9	61,0	85,5	68,5	68,0	71,7	54,0
Bâtiment	24,5	26,5	59,7	83,8	80,0	ns	ns	52,9
Bois	31,5	32,7	59,7	84,9	76,9	ns	ns	60,2
Electricité	33,1	29,1	57,4	76,3	72,6	74,3	82,3	62,1
Génie civil	ns	ns	74,0	ns	74,8	77,0	94,3	75,8
Mécanique automobile	24,6	35,6	56,6	ns	73,5	83,9	ns	56,4
Mécanique générale	ns	ns	51,5	ns	71,7	71,5	77,0	68,8
Energie chimie	ns	ns	63,1	88,6	74,8	78,7	75,6	68,4
Structure métallique	21,9	31,6	56,5	ns	81,3	ns	ns	54,6
Technologies industrielles	ns	ns	ns	ns	68,1	72,1	72,3	70,9
Ensemble production	**26,8**	**31,0**	**59,1**	**81,1**	**73,2**	**73,9**	**75,9**	**58,8**
Coiffure, esthétique	18,1	19,1	35,3	71,9	ns	ns	ns	48,3
Comptabilité, finance	ns	ns	ns	ns	58,1	74,4	78,0	73,9
Hôtellerie-restauration	24,5	29,9	53,3	72,1	73,4	74,6	ns	51,0
Informatique	ns	ns	ns	ns	ns	75,4	86,0	81,6
Santé	ns	ns	71,2	83,3	84,4	88,6	78,9	82,8
Secrétariat	ns	ns	43,9	ns	54,3	71,3	70,4	60,4
Services à la collectivité	ns	ns	ns	ns	ns	ns	59,4	61,4
Social	ns	48,1	58,3	ns	69,5	ns	81,0	64,1
Transport	ns	ns	61,7	ns	68,5	72,1	67,7	63,8
Vente	20,9	25,3	43,2	72,9	63,3	66,0	74,2	52,4
Ensemble services	**27,7**	**29,6**	**47,4**	**73,6**	**64,3**	**71,5**	**76,3**	**60,4**

ns : non significatif.
(1) Hors formations générales.
(2) Y compris diplômes "non significatifs" (voir "Définitions").

Présentation

La plupart des jeunes recherchent un emploi stable après avoir terminé l'école. Aussi, le taux de chômage des jeunes récemment sortis de formation initiale est étroitement corrélé à la situation générale du marché du travail. En écho à la crise financière et à la chute de l'emploi salarié dans le secteur privé (396 000 emplois perdus entre les seconds trimestres 2008 et 2009), le taux de chômage des cohortes récemment sorties de l'éducation initiale est en hausse de 12 points entre les premiers semestres 2008 et 2009 **[1]**. Parmi l'ensemble des jeunes sortis de l'école depuis 1 à 4 ans, le taux de chômage atteint en moyenne 21 % au cours du premier semestre 2009. Une légère reprise de l'emploi salarié a été enregistrée depuis, du troisième trimestre 2009 au premier trimestre 2010.
Le risque de chômage dépend étroitement du niveau de diplôme. Début 2009, les jeunes sans aucun diplôme d'enseignement secondaire de second cycle présentaient un taux de chômage (52 %) cinq fois plus élevé que les diplômés de l'enseignement supérieur (9 %), de un à quatre ans après la fin des études.
Le niveau de diplôme surdétermine la situation professionnelle **[2]**. En 2009, cinq ans environ après la fin de leurs études, 69 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont cadres, techniciens ou indépendants, contre 18 % des diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou bacheliers) et 7 % des jeunes moins diplômés (Brevet ou aucun diplôme).
Au terme d'études supérieures comme d'études secondaires, un diplôme de sciences exactes, de technologie ou préparant à un métier de l'industrie, confère un emploi plus qualifié et expose moins au chômage, qu'un diplôme de niveau comparable de lettres, langues, sciences sociales ou d'une spécialité préparant au commerce ou aux services.

Sources : Enquêtes Emploi INSEE / Traitements MEN-MESR DEPP.

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine.

■ **La fin de la formation initiale** est la première interruption d'un parcours scolaire initié, en général, à la maternelle. Lorsque l'apprentissage est effectué dans la foulée de l'école, la fin de formation initiale d'un apprenti est la fin de son apprentissage. L'interruption du parcours scolaire est censée prévaloir sur toute autre considération (un jeune en année sabbatique est "sortant").

■ **La situation professionnelle.** Les catégories de professions sont inspirées de la classification socioprofessionnelle de l'INSEE. Les professions "supérieures" désignent les cadres et les professions libérales. Les professions "intermédiaires" regroupent les responsables "non cadres" (techniciens, infirmières, représentants de commerce, par exemple). Les employés dits "qualifiés" sont les employés civils (sans agents de service), les policiers et militaires et les employés administratifs d'entreprise (sans agents de sécurité).
Les catégories de professions ayant été légèrement modifiées, le tableau **[2]** n'est pas rigoureusement comparable à ceux des éditions précédentes.
Le tableau **[2]** porte sur les personnes, interrogées au cours de l'année 2009 (moyenne des quatre trimestres), qui ont terminé leur formation initiale de 2002 à 2006, depuis 3 à 7 ans, soit "environ 5 ans".

■ **Un "taux de chômage"** rapporte les chômeurs à la seule "population active", qui est composée des personnes en emploi, des chômeurs et des appelés du contingent (jusqu'en 2001), conformément aux recommandations du Bureau international du Travail (BIT). Les données présentent une rupture de série en 2003, principalement due à un ajustement des définitions des situations professionnelles, garantissant une meilleure comparabilité à l'intérieur de la communauté européenne.

Pour en savoir plus

– L'emploi salarié au quatrième trimestre 2009, Premières synthèses n° 012, DARES, mars 2010 (notes et statistiques actualisées sur les sites internet http://www.travail-solidarite.gouv.fr et www.insee.fr).

– Quand l'école est finie… Premiers pas dans la vie active de la génération 2004, Céreq, 3e trimestre 2008.

– Formations et Emploi, Références Edition 2009, INSEE, juin 2009.

La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale

8.23

[1] Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études, en fonction du diplôme le plus élevé déclaré (1975 à 2009) (en %)

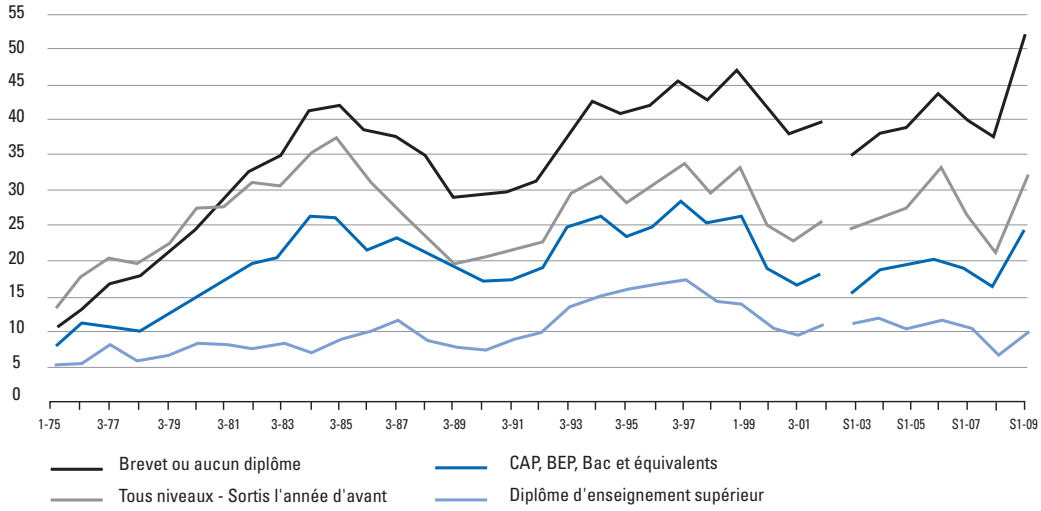

Remarque : 1-75 signifie "janvier 1975". S1-03 signifie "Premier semestre 2003".

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (premier et second trimestres depuis 2003) ; rupture de série en 2003 (-2 points en moyenne).

[2] Situation professionnelle en 2009 des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans

(France métropolitaine)

	Chefs d'entreprise et profess. supérieures	Ensei-gnants	Agri., artisans, commerç., prof. inter-médiaires	Employés, ouvriers qualifiés	Employés, ouvriers non qualif.	Au chômage	Sans activité d'ordre profess.	Total
Licence au Doctorat et diplômes d'écoles de sciences exactes, technologie et métiers de l'industrie	54	12	22	3	2	3	4	100
Licence au Doctorat et dipl. d'écoles de lettres, sc. sociales, commerce et services	34	14	23	10	6	6	7	100
DUT et BTS de sciences exactes, technologie et métiers de l'industrie	4	1	60	18	8	6	3	100
DUT et BTS de lettres, sc. sociales, commerce et services, diplômes paramédicaux et sociaux	4	0	54	22	10	6	4	100
Total diplômes d'enseignement supérieur	**25**	**8**	**36**	**13**	**7**	**6**	**5**	**100**
Bac, BEP et CAP de sciences exactes, technologie, métiers de l'industrie	2	0	18	40	20	14	6	100
Bac, BEP et CAP de lettres, sc. sociales, commerce et services	2	0	15	26	32	13	12	100
Total CAP, BEP, Bacs et équivalents	**2**	**0**	**16**	**32**	**27**	**14**	**9**	**100**
Total Brevet et moins	**0**	**0**	**7**	**19**	**25**	**28**	**21**	**100**
Ensemble	**13**	**4**	**24**	**21**	**17**	**12**	**9**	**100**

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (moyenne des 4 trimestres).

Présentation

34 700 livrets 1 ont été constitués et déposés auprès des services d'une DEC ou d'un DAVA par délégation, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009. Pendant la même période, 32 500 demandes ont été déclarées recevables, soit un rapport de neuf sur dix qui témoigne du travail d'information, d'orientation et de conseil effectué en amont par les DAVA dans leur mission de service public **[1]**.

Le nombre des personnes ayant bénéficié d'un accompagnement individuel, proposé par ailleurs à titre marchand par les DAVA pour les aider ensuite à constituer leur dossier de validation (livret 2) et préparer l'entretien avec le jury, est resté stable au dessus de 17 000, plus de 15 000 personnes ayant commencé leur accompagnement entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année 2009. En moyenne, une quinzaine d'heures sont consacrées à chaque candidat au titre des prestations d'accompagnement pour un montant global moyen facturé de 700 euros.

Les candidats sont plus nombreux à viser un diplôme de niveau III (45 % des demandes recevables, contre respectivement 31 % et 24 % pour les niveaux IV et V) **[2]**. Les actifs occupés représentent 71% des demandes et les femmes les deux tiers **[3]**. Leur poids respectif se renforce encore entre le moment de la recevabilité et celui du dépôt et de l'examen du dossier de validation (elle atteint alors 76 % pour les actifs occupant un emploi et 68 % pour les femmes). 9 candidats sur 10 ont plus de trente ans mais l'objet de la validation étant directement lié à l'âge, la part des plus âgés se renforce encore en bout de parcours (50 % de 40 ans et plus pour les demandes recevables contre 57 % pour les diplômes délivrés) **[4]**.

22 300 dossiers ont été examinés par un jury en 2009, selon une organisation en deux sessions, l'une au printemps et l'autre à l'automne. 19 700 candidats examinés ont validé au moins une partie du diplôme visé, soit quelques centaines de plus qu'en 2008 **[5]**, dont les trois quarts (14 800) sont des validations complètes (en hausse de 5 % par rapport à 2008).

35 % des dossiers examinés visent un BTS, 21 % un CAP et 16 % un baccalauréat professionnel **[6]**.

9 candidats sur 10 (87 % des dossiers examinés) cherchent à obtenir un diplôme de la catégorie des services et 44 % visent plus spécifiquement un diplôme du domaine des services à la personne, les plus recherchés étant le CAP Petite enfance et le Diplôme d'Etat d'Éducateur Spécialisé qui comptabilisent chacun respectivement 16 % et 11 % de l'ensemble des candidats examinés.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

Définitions

■ La **validation des acquis de l'expérience** (VAE), généralisée en 2002 avec la loi de modernisation sociale, permet d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'Éducation, elle se substitue à la validation des acquis professionnels. Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne ici tous les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale classés aux niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation. Toute personne peut être candidate à la validation des acquis dès lors qu'elle peut justifier avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

L'examen du livret 1 établit la recevabilité de la demande en vérifiant que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. La validation des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles qui sont décrites dans le livret 2.

■ **DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis).** Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un DAVA, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent souvent par délégation des divisions des examens et concours (DEC) au niveau de la recevabilité des demandes et parfois même aussi de l'organisation des jurys.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 00.10.

La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels

8.24

[1] Les différentes étapes du parcours VAE entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009

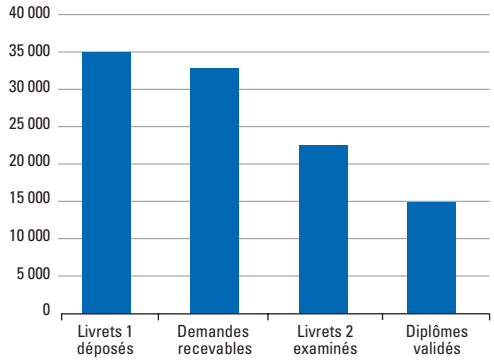

[2] Répartition des candidats à la VAE en 2009 par niveau

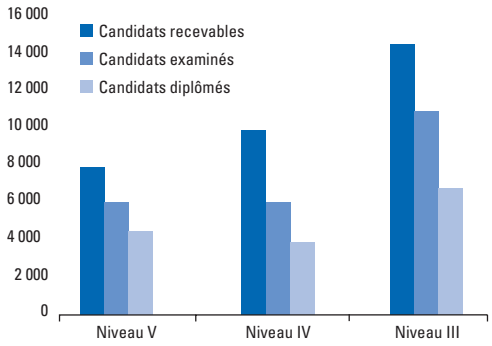

[3] Répartition des candidats à la VAE en 2009 par statut professionnel (%)

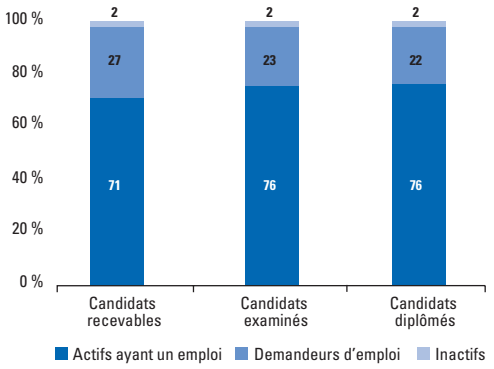

[4] Répartition des candidats à la VAE en 2009 par tranche d'âge (%)

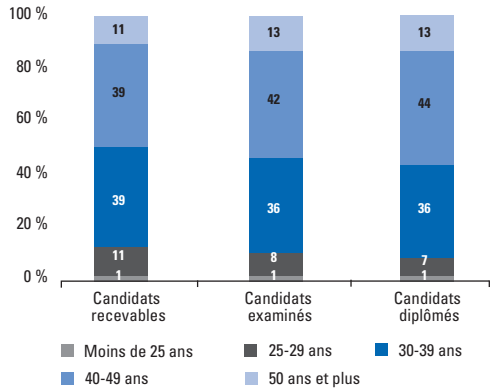

[5] Evolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci

(France métropolitaine + DOM)

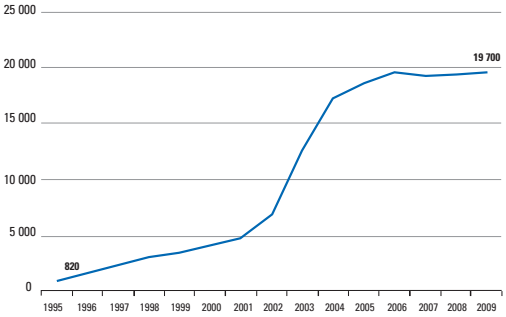

[6] Répartition des candidats à la VAE en 2009 selon le diplôme visé

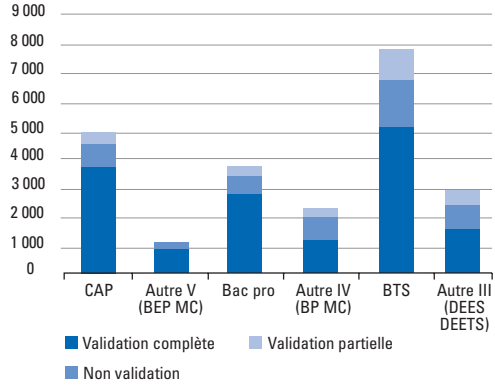

Présentation

En 2008, à l'université et au CNAM, 4 100 personnes ont bénéficié d'une validation de leurs acquis, au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir tout ou partie d'un diplôme. 80 établissements d'enseignement supérieur ont mis en œuvre la validation des acquis de l'expérience. On observe un essoufflement du nombre total des validations octroyées en VAE qui stagne autour de 4 000 depuis 2006. En 2008, sur l'ensemble des établissements, les diplômes complets (2 000) sont un peu moins nombreux : ils représentent 49,3 % du total des décisions prises par les jurys après 51,3 % en 2007 et 49,7 % en 2006. Mais la part que représentent les diplômes complets accordés par les universités parmi l'ensemble des validations octroyées reste croissante (52 %) **[1]**.
Dans le cadre du LMD, en 2008, le master figure, à nouveau, comme le diplôme le plus recherché en VAE : il concerne plus de 35 % des bénéficiaires (35 % en 2007, 33 % en 2006). La licence classique reste demandée : 14,5 % l'ont obtenue au titre de la VAE. La licence professionnelle est toujours recherchée. La part des bénéficiaires augmente à nouveau de 3 points pour la deuxième année consécutive et atteint 33 % **[2]**.
L'interrogation renouvelée en 2008 sur les grands champs disciplinaires montre que "les sciences économiques, la gestion et l'AES" semblent toujours attirer les candidats à une VAE, soit plus du tiers (36,4 %).
Parmi les bénéficiaires de la VAE obtenue en tout ou partie(s), les 30-39 ans sont les plus représentés (39,4 %) Les 40-49 ans sont à peine moins nombreux (38,9 %) **[3]**.
Les cadres qui regroupent 46 % des actifs en emploi (51 % en 2007) restent les principaux bénéficiaires de la VAE **[4]**.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 67 auprès des responsables de la validation des acquis des Services de formation continue des universités et du CNAM.

Définitions

■ **L'enquête 2008** porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP) prévu par les articles L613-3 à L613-6 du nouveau Code de l'Éducation ainsi que sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'Éducation et au livre IX du Code du Travail.

■ **Le dispositif réglementaire du décret n° 85-906 du 23 août 1985** autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels et toutes les formations suivies par le candidat peuvent ainsi être accordées pour accéder directement à une formation mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplôme. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

■ **La loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 et le décret n° 53-538 du 27 mars 1993** introduisent la possibilité de prendre en compte les acquis du candidat pour justifier des connaissances et aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme. Ils permettent de dispenser par la VAP d'une partie des épreuves conduisant à la délivrance du diplôme postulé (tous titres et diplômes nationaux de l'enseignement supérieur). Une activité professionnelle (d'au moins cinq ans) en rapport avec l'objet de la demande est requise.

■ **Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002** institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule VAE sans passer par la formation, les textes faisant de la VAE un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) à visée professionnelle peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés et doivent obligatoirement avoir été recensées dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui propose un classement des certifications par domaine d'activité et par niveau. La Commission nationale de la certification (CNCP) a pour mission de constituer et d'actualiser ce répertoire et d'en assurer la cohérence. Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé. Un jury de validation peut accorder la totalité de la certification, ou, à défaut des validations partielles, se prononcer sur le parcours restant à accomplir pour la totalité de la validation.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 10.09, mai 2010.

La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur

8.25

[1] Evolution de la validation des acquis de l'expérience (VAE) de 2002 à 2008

(France métropolitaine + DOM)

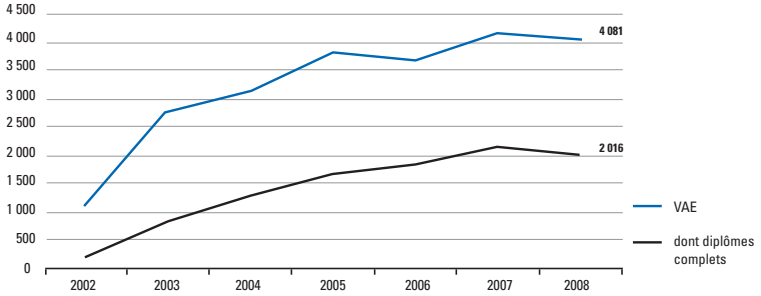

[2] Répartition des bénéficiaires selon les différents diplômes obtenus en 2008 (%)

(France métropolitaine)

	VAE
DEUG	0,2
DUT-DEUST-DNTS	6,9
Licence	14,5
Licence professionnelle	33,0
Licence IUP	1,8
Maîtrise	4,8
MST-MIAGE-MSG	0,0
Maitrise IUP	0,2
Diplôme d'ingénieur	0,5
DESS-DEA	0,1
Master	35,3
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	2,7
Total	**100,0**

[3] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon les diplômes accordés et l'âge en 2008 (%) (France métropolitaine)

	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus
DEUG	0,3	0,2	0,1	0,0
DUT-DEUST-DNTS	9,4	6,5	6,4	7,4
Licence	20,1	14,1	15,4	15,2
Licence pro	34,3	35,3	33,9	29,7
Licence IUP	0,3	1,8	2,1	0,4
Maîtrise	1,6	2,5	3,4	5,0
MST-MIAGE-MSG	0,0	0,1	0,0	0,0
Maitrise IUP	0,7	0,1	0,0	0,0
Diplôme d'ingénieur	0,3	0,6	0,7	0,2
DESS- DEA	0,0	0,1	0,1	0,2
Master	30,4*	36,1	35,6	40,4
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	2,6	2,6	2,3	1,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Part relative occupée par les générations dans le dispositif	8,7	39,4	38,9	13,0

Remarque : Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différents diplômes : les résultats établis sur la base des répondants donnent surtout des ordres de grandeur.
* Ce pourcentage élevé s'explique en partie par le fait que dans une université d'effectifs importants, dans la tranche des moins de 30 ans les bénéficiaires de VAE ont en majorité obtenu un master.

[4] Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle des bénéficiaires de VAE ayant un emploi (%) (France métropolitaine)

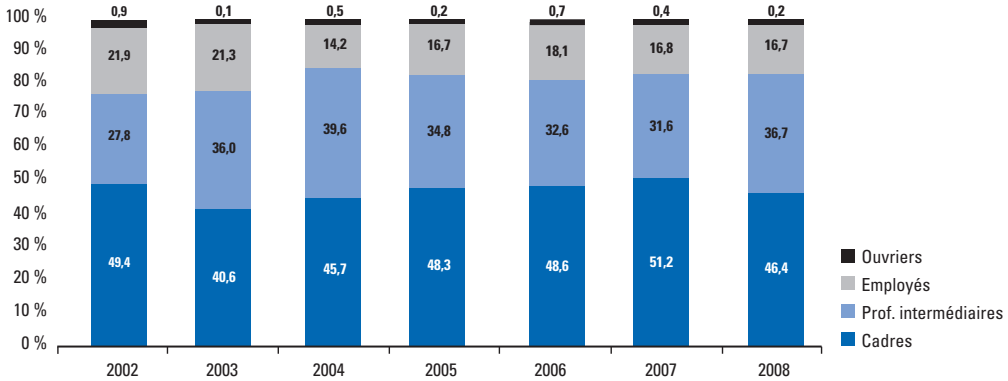

Présentation

Au total, en 2008, les établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont délivré, au titre de la formation continue, un total de 65 200 diplômes dont 58 % de diplômes nationaux, le reste étant constitué de diplômes d'université ou d'établissement. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 10 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés tous types de formation confondus, initiale ou continue **[1]**. Pour les universités seules, ce taux est de 9 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE, voir en 8.25).

Les universités (dont les universités technologiques et les trois INP) ont délivré plus de 33 000 diplômes nationaux en formation continue en 2008, soit une hausse de 7 % par rapport à 2007. Toutefois, cette augmentation concerne les diplômes de niveaux I (+ 12 %) et II (+ 11 %) alors que ceux de niveau III stagnent et ceux de niveau IV continuent de baisser (- 8 %). Deux diplômes professionnels dominent le palmarès : la licence professionnelle (8 500 délivrées, dont 59 % dans les IUT) et le master professionnel (6 950 délivrés soit 21 % de l'ensemble) **[2]**. Pour leur part, les IUT ont délivré un quart des diplômes nationaux dont 5 100 licences professionnelles et 2 200 DUT, mais ce diplôme subit une baisse de 16 % en une année **[3]**. Par ailleurs, plus de 4 600 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU) délivrés en formation continue permettent à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire. Leur nombre est en baisse de 9 % par rapport à 2007. Le CNAM n'a délivré que 4 200 diplômes nationaux et 1 200 diplômes d'établissement en 2008 car de nombreux diplômes d'établissement homologués sont arrivés en fin d'homologation et d'autres ont été transformés en diplômes non homologués. Par ailleurs, on peut noter une hausse des titres RNCP de niveau I. Les grands établissements et les écoles ont délivré près de 500 diplômes dont la moitié de titres d'ingénieur et plus de 40 % de masters ingénieur.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 6 sur le "Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur".

Définitions

■ **Diplôme national.** Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient "le monopole de la collation des grades et des titres universitaire" (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). Dans cette page, sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectués par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

■ **Diplôme d'université ou d'établissement.** Diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

■ **RNCP.** Répertoire national des certifications professionnelles.

■ **FC.** Formation continue.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 10.05, 09.06, 08.06 et 08.07, 07.29.

Site Internet :

– http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html

– http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html

Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur

8.26

[1] Diplômes délivrés en FC en 2008 selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		CNAM		Total	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Diplômes nationaux délivrés en FC	30 973	33 014	440	470	9 808	4 223	41 221	37 707
Diplômes d'établissements (DU) en FC	26 124	25 876	414	374	321	1 239	26 859	27 489
Ensemble des diplômes délivrés	**57 097**	**58 890**	**854**	**844**	**10 246**	**5 462**	**68 080**	**65 196**
Part des diplômes nationaux délivrés en FC sur l'ensemble (%)	54	56	52	56	96	77	61	58
Part des diplômes d'université délivrés en FC sur l'ensemble (%)	46	44	48	44	3	23	39	42
Nombre de diplômes nationaux délivrés	364 428	353 805	nd	nd	11 768	6 761	376 196	360 087
Part des diplômes nationaux délivrés en FC par rapport au nombre total de diplômes (%)	**8**	**9**			**83**	**67**	**11**	**10**

nd : non disponible.

[2] Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		CNAM		Total	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Capacité en droit	130	176					130	176
DAEU A	4 216	3 935					4 216	3 935
DAEU B	952	757					952	757
Total niveau IV	**5 298**	**4 868**					**5 298**	**4 868**
Diplômes CNAM : DPC, DPCE, DPCT					1 021	127	1 021	127
DEUG, DEUG IUP, DEUST	610	892					610	892
DUT + post DUT-DNTS	2 640	2 205			36	32	2 676	2 237
Titres RNCP niveau III	172	406	5		224	146	401	552
Diplôme paramédical niveau III	121	30					121	30
Total niveau III	**3 543**	**3 533**	**5**		**1 281**	**305**	**4 829**	**3 838**
Diplômes CNAM : DEST, DSC-DSG, DESA					4 886	559	4 886	559
Licences	3 369	2 869	7	5	87	323	3 463	3 197
Licences professionnelle	6 608	8 517			373	574	6 981	9 091
Maîtrises	1 997	1 876		2	123		2 120	1 878
Titres RNCP niveau II	210	260	10	18	1 653	1 090	1 873	1 368
Total niveau II	**12 184**	**13 522**	**17**	**25**	**7 122**	**2 546**	**19 323**	**16 093**
Diplômes C du CNAM					28	17	28	17
DESS	188	27					188	27
DESCF	53	96					53	96
Masters professionnels	6 843	6 956	12	12	384	349	7 239	7 317
Masters ingénieur	119	72	171	191			290	263
Masters recherche	720	300	19	11		45	739	356
Masters indifférenciés	1 069	2 007	3	3		48	1 072	2 058
DEA, DRT, Doctorat, HDR	131	263			35	31	166	294
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs CNAM)	284	532	213	228	745	655	1 242	1 415
Capacité médecine	522	338					522	338
Titres RNCP niveau I	19	500			213	227	232	727
Total niveau I	**9 895**	**11 091**	**418**	**445**	**1 405**	**1 372**	**11 718**	**12 908**
Ensemble des diplômes	**30 973**	**33 014**	**440**	**470**	**9 808**	**4 223**	**41 221**	**37 707**

[3] Diplômes délivrés en formation continue par les IUT

	DUT	Licences pro	Titres au RNCP Niv III	Titres au RNCP Niv II	Total Diplômes nationaux	Diplômes d'établissement en IUT
2007	2 640	4 137	74	23	6 874	870
2008	2 205	5 062	156	58	7 481	1 240
Évolution 2008/2007 (%)	-16	22	111	152	9	43

Présentation

Les informations ici présentées ont été recueillies en mai 2008 dans le cadre du cycle des évaluations bilans mis en place par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à la fin de l'école élémentaire (CM2). Cette évaluation bilan en mathématiques fait suite aux bilans de la maîtrise du langage (2003), des langues vivantes étrangères (2004), de l'attitude et de la vie en société (2005), de l'histoire, géographie et éducation civique (2006) et des sciences (2007). Elle a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes de 2002 et clôt le premier cycle des évaluations bilans. Les élèves ont été répartis en six groupes de niveau.
27,9 % des élèves (groupes 4 et 5) ont des performances qui permettent de considérer qu'ils maîtrisent de façon optimale toutes les compétences en mathématiques attendues par les programmes de l'école élémentaire **[1]**. Ces élèves sont capables de performances dans tous les domaines des mathématiques et les élèves du groupe 5 font preuve d'une très grande aisance à manier les concepts mathématiques appris au cycle III.
30,7 % des élèves (groupe 3) maîtrisent de façon satisfaisante ces mêmes compétences. Ils font preuve d'une bonne connaissance du lexique mathématique et mobilisent leurs compétences pour résoudre des situations nouvelles. Ces élèves font des liens entre les connaissances acquises.
Au total, ce sont près de 60 % des élèves qui ont développé les concepts de mathématiques leur permettant de suivre un cursus au collège sans difficultés majeures.
Les élèves du groupe 2 (26,4 %) ont développé des automatismes ; on n'observe de réussites que dans les situations d'apprentissages qu'ils rencontrent habituellement en classe. Ils ont beaucoup de mal à transférer leur compétences dans des situations nouvelles.
Aux plus bas niveaux de l'échelle, 15 % des élèves (groupes 0 et 1) ne maîtrisent pas les compétences attendues en fin d'école. Les élèves du groupe 1 ont développé de premiers concepts mathématiques mais basés uniquement sur les aspects perceptifs. Ceci limite leurs performances à des situations prototypiques. Parmi eux, les élèves du groupe 0 (3,2 %) doivent être considérés comme des élèves en très grande difficulté.
Les performances des élèves sont très différenciées selon le type d'établissement qu'ils fréquentent. On constate que les élèves en difficulté (groupes 0 et 1) sont 20,6 % dans l'éducation prioritaire, contre 14,3 % dans les établissements hors éducation prioritaire, et 13,2 % dans le secteur privé **[2]**.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête Évaluation bilan en mathématiques en fin d'école.

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ **Les situations d'évaluation.** Chacune des compétences évaluées a été envisagée dans les six champs des mathématiques du programme de 2002 : connaissance des nombres entiers et décimaux, calcul, exploitation de données numériques, espace et géométrie, grandeurs et mesure. 385 items ont permis de mesurer les compétences : identifier (67), exécuter (25), traiter (175), produire (110) et contrôler valider (8).

■ **L'échelle de performance.** Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen de performances en mathématiques, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50.
Sur la base de différentes évaluations internationales et de la première évaluation bilan 2003 (maîtrise du langage et de la langue française), la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

■ **L'échantillon.** Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 3 800 élèves, représentatif au niveau national des écoles, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine).

■ **Comparaison.** Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes et qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle du collège.

L'évaluation bilan des compétences en mathématiques en fin d'école

[1] Répartition des élèves selon l'échelle de performances en mathématiques en fin d'école (2008) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

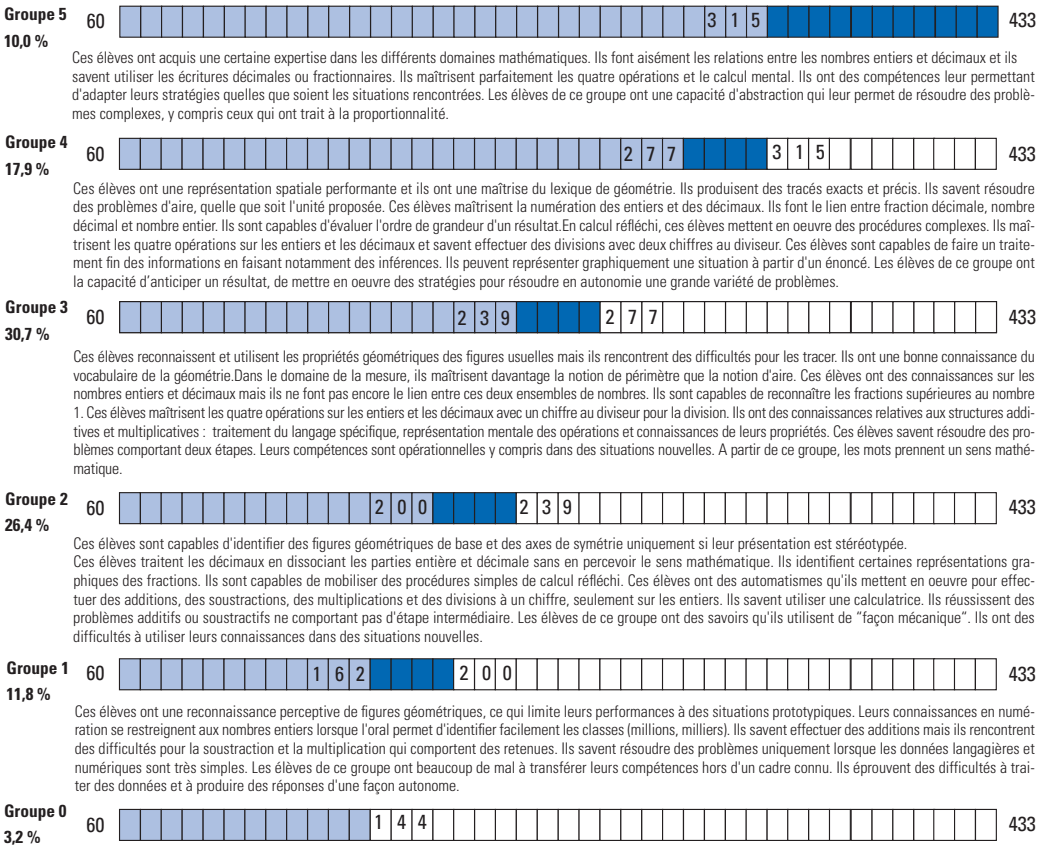

Groupe 5 – Ces élèves ont acquis une certaine expertise dans les différents domaines mathématiques. Ils font aisément les relations entre les nombres entiers et décimaux et ils savent utiliser les écritures décimales ou fractionnaires. Ils maîtrisent parfaitement les quatre opérations et le calcul mental. Ils ont des compétences leur permettant d'adapter leurs stratégies quelles que soient les situations rencontrées. Les élèves de ce groupe ont une capacité d'abstraction qui leur permet de résoudre des problèmes complexes, y compris ceux qui ont trait à la proportionnalité.

Groupe 4 – Ces élèves ont une représentation spatiale performante et ils ont une maîtrise du lexique de géométrie. Ils produisent des tracés exacts et précis. Ils savent résoudre des problèmes d'aire, quelle que soit l'unité proposée. Ces élèves maîtrisent la numération des entiers et des décimaux. Ils font le lien entre fraction décimale, nombre décimal et nombre entier. Ils sont capables d'évaluer l'ordre de grandeur d'un résultat.En calcul réfléchi, ces élèves mettent en oeuvre des procédures complexes. Ils maîtrisent les quatre opérations sur les entiers et les décimaux et savent effectuer des divisions avec deux chiffres au diviseur. Ces élèves sont capables de faire un traitement fin des informations en faisant notamment des inférences. Ils peuvent représenter graphiquement une situation à partir d'un énoncé. Les élèves de ce groupe ont la capacité d'anticiper un résultat, de mettre en oeuvre des stratégies pour résoudre en autonomie une grande variété de problèmes.

Groupe 3 – Ces élèves reconnaissent et utilisent les propriétés géométriques des figures usuelles mais ils rencontrent des difficultés pour les tracer. Ils ont une bonne connaissance du vocabulaire de la géométrie.Dans le domaine de la mesure, ils maîtrisent davantage la notion de périmètre que la notion d'aire. Ces élèves ont des connaissances sur les nombres entiers et décimaux mais ils ne font pas encore le lien entre ces deux ensembles de nombres. Ils sont capables de reconnaître les fractions supérieures au nombre 1. Ces élèves maîtrisent les quatre opérations sur les entiers et les décimaux avec un chiffre au diviseur pour la division. Ils ont des connaissances relatives aux structures additives et multiplicatives : traitement du langage spécifique, représentation mentale des opérations et connaissances de leurs propriétés. Ces élèves savent résoudre des problèmes comportant deux étapes. Leurs compétences sont opérationnelles y compris dans des situations nouvelles. A partir de ce groupe, les mots prennent un sens mathématique.

Groupe 2 – Ces élèves sont capables d'identifier des figures géométriques de base et des axes de symétrie uniquement si leur présentation est stéréotypée.
Ces élèves traitent les décimaux en dissociant les parties entière et décimale sans en percevoir le sens mathématique. Ils identifient certaines représentations graphiques des fractions. Ils sont capables de mobiliser des procédures simples de calcul réfléchi. Ces élèves ont des automatismes qu'ils mettent en oeuvre pour effectuer des additions, des soustractions, des multiplications et des divisions à un chiffre, seulement sur les entiers. Ils savent utiliser une calculatrice. Ils réussissent des problèmes additifs ou soustractifs ne comportant pas d'étape intermédiaire. Les élèves de ce groupe ont des savoirs qu'ils utilisent de "façon mécanique". Ils ont des difficultés à utiliser leurs connaissances dans des situations nouvelles.

Groupe 1 – Ces élèves ont une reconnaissance perceptive de figures géométriques, ce qui limite leurs performances à des situations prototypiques. Leurs connaissances en numération se restreignent aux nombres entiers lorsque l'oral permet d'identifier facilement les classes (millions, milliers). Ils savent effectuer des additions mais ils rencontrent des difficultés pour la soustraction et la multiplication qui comportent des retenues. Ils savent résoudre des problèmes uniquement lorsque les données langagières et numériques sont très simples. Les élèves de ce groupe ont beaucoup de mal à transférer leurs compétences hors d'un cadre connu. Ils éprouvent des difficultés à traiter des données et à produire des réponses d'une façon autonome.

Groupe 0 – Ces élèves ne maîtrisent aucune des compétences ou des connaissances exigibles en fin d'école primaire. Cependant, ils se montrent capables de répondre ponctuellement à quelques items simples.

Lecture - La barre horizontale symbolise l'étendue croissante de la maîtrise des compétences du groupe 0 au groupe 5. les élèves du groupe 2 représentent 26,4 % des élèves. Ils sont capables de réaliser les tâches des groupes 0, 1 et 2. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 3, 4 et 5. L'élève le plus faible du groupe 2 a un score de 200 , le score du plus fort est 239 .

[2] Répartition de la population sur l'échelle de performances en mathématiques en fonction du type d'établissement fréquenté (2008) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

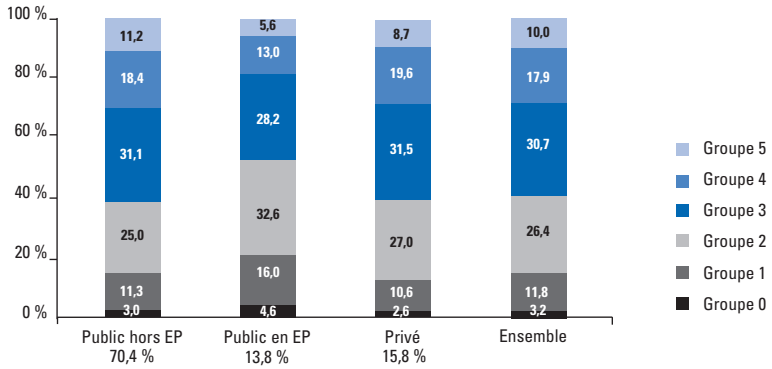

Lecture - 11,2 % des élèves du secteur public hors éducation prioritaire (EP) appartiennent au groupe 5.

Présentation

Les informations ici présentées ont été recueillies en juin 2008 dans le cadre du cycle d'évaluations bilans mis en place par la DEPP, à la fin du collège. La sixième et dernière évaluation de ce premier cycle permet d'apprécier la maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques des élèves en fin de troisième telles qu'elles sont définies dans les attendus des programmes. Elle vise donc à donner non seulement des informations sur ce que les élèves savent (notion et lexique) mais aussi sur les compétences qu'ils ont développées (raisonnement, résolution de problème…), dans le cadre de quatre domaines principaux : "Géométrie", "Nombres et calculs", "Organisation et gestion de données – Fonctions" et "Grandeurs et mesures".
Les élèves de troisième ont été répartis en six groupes selon le niveau de leurs performances **[1]**.
28 % des élèves (groupes 4 et 5) disposent de compétences opérationnelles dans l'ensemble des domaines mathématiques. Parmi eux, 10,0 % (groupe 5) se démarquent en raison de leur expertise du calcul algébrique, de leur capacité à faire preuve d'esprit critique, ainsi que de leur faculté à citer un contre-exemple pour invalider un énoncé trop général.
À l'opposé, 15 % de la population d'élèves (groupes 0 et 1) apparaît comme n'ayant pas suffisamment tiré bénéfice des enseignements de mathématiques. Ils reconnaissent des objets géométriques isolés et identifient une propriété évidente perceptivement, sans pour autant être en mesure d'en prouver la validité. Ils résolvent des problèmes numériques simples par des méthodes arithmétiques apprises à l'école primaire. Parmi eux, 2,8 % sont en très grandes difficultés : ils répondent à quelques questions ponctuellement mais ne maîtrisent aucune compétence attendue.
Entre ces deux extrêmes, les élèves du groupe 2 (29,3 %) donnent du sens au concept de fraction d'une quantité, voient leur maîtrise du calcul élargie aux nombres négatifs, ont des notions de proportionnalité et parviennent à conduire à son terme un programme de calculs. Les élèves du groupe 3 (29 %) ont acquis partiellement les connaissances du collège. C'est seulement à partir de ce niveau que les élèves présentent des connaissances dans le domaine des "Grandeurs et mesure" : ils convertissent des longueurs d'une unité à l'autre, connaissent les formules d'aire ou de volume d'objets géométriques usuels et identifient des objets ayant des périmètres égaux.
Les élèves obtiennent des résultats très différents selon le type d'établissement qu'ils fréquentent **[2]**. Les groupes faibles sont surreprésentés dans les établissements de l'éducation prioritaire, plus du tiers (34,2 %) des élèves étant dans les groupes 0 ou 1, tandis que les élèves aux compétences de haut niveau sont plus nombreux dans le privé que dans l'ensemble (39,1 % faisant partie des groupes 4 et 5).

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête Évaluation bilan en mathématiques en fin d'école.

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ **L'échantillon.** Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 4 400 élèves, représentatif au niveau national des collèges, a été constitué (collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine).

■ **Les situations d'évaluation.** Cent soixante-douze items ont été élaborés pour couvrir les quatre domaines principaux. Chaque élève n'a pas eu à répondre à tous les items. Cependant, il a été évalué dans chacun des domaines et sur des items de tous types de difficultés.

■ **L'échelle de performance.** Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen de performances correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50.
Sur la base de différentes évaluations internationales et de la première évaluation bilan 2003 (maîtrise du langage et de la langue française), la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

■ **Comparaison.** Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes et qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'école.

L'évaluation bilan des compétences en mathématiques en fin de collège

[1] Répartition des élèves selon l'échelle de performance en mathématiques en fin de collège (2008) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

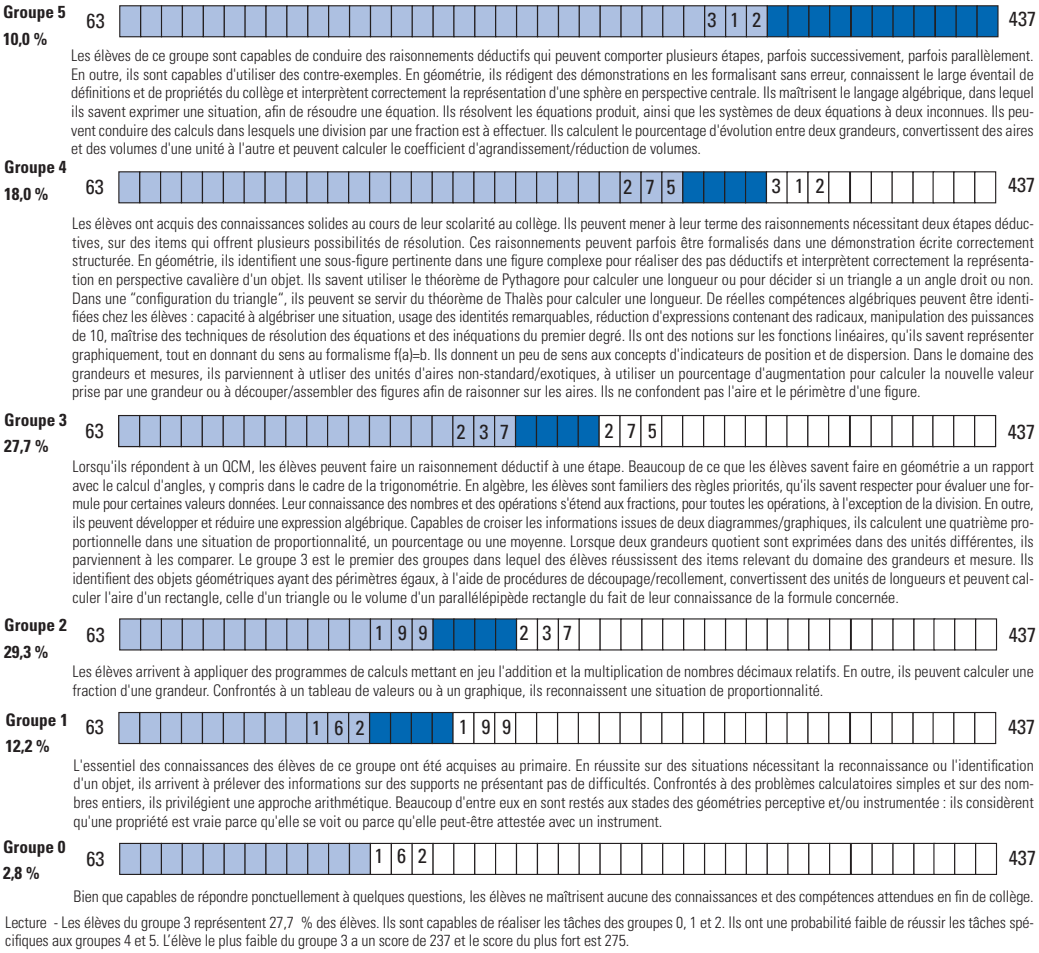

Les élèves de ce groupe sont capables de conduire des raisonnements déductifs qui peuvent comporter plusieurs étapes, parfois successivement, parfois parallèlement. En outre, ils sont capables d'utiliser des contre-exemples. En géométrie, ils rédigent des démonstrations en les formalisant sans erreur, connaissent le large éventail de définitions et de propriétés du collège et interprètent correctement la représentation d'une sphère en perspective centrale. Ils maîtrisent le langage algébrique, dans lequel ils savent exprimer une situation, afin de résoudre une équation. Ils résolvent les équations produit, ainsi que les systèmes de deux équations à deux inconnues. Ils peuvent conduire des calculs dans lesquels une division par une fraction est à effectuer. Ils calculent le pourcentage d'évolution entre deux grandeurs, convertissent des aires et des volumes d'une unité à l'autre et peuvent calculer le coefficient d'agrandissement/réduction de volumes.

Les élèves ont acquis des connaissances solides au cours de leur scolarité au collège. Ils peuvent mener à leur terme des raisonnements nécessitant deux étapes déductives, sur des items qui offrent plusieurs possibilités de résolution. Ces raisonnements peuvent parfois être formalisés dans une démonstration écrite correctement structurée. En géométrie, ils identifient une sous-figure pertinente dans une figure complexe pour réaliser des pas déductifs et interprètent correctement la représentation en perspective cavalière d'un objet. Ils savent utiliser le théorème de Pythagore pour calculer une longueur ou pour décider si un triangle a un angle droit ou non. Dans une "configuration du triangle", ils peuvent se servir du théorème de Thalès pour calculer une longueur. De réelles compétences algébriques peuvent être identifiées chez les élèves : capacité à algébriser une situation, usage des identités remarquables, réduction d'expressions contenant des radicaux, manipulation des puissances de 10, maîtrise des techniques de résolution des équations et des inéquations du premier degré. Ils ont des notions sur les fonctions linéaires, qu'ils savent représenter graphiquement, tout en donnant du sens au formalisme f(a)=b. Ils donnent un peu de sens aux concepts d'indicateurs de position et de dispersion. Dans le domaine des grandeurs et mesures, ils parviennent à utliser des unités d'aires non-standard/exotiques, à utiliser un pourcentage d'augmentation pour calculer la nouvelle valeur prise par une grandeur ou à découper/assembler des figures afin de raisonner sur les aires. Ils ne confondent pas l'aire et le périmètre d'une figure.

Lorsqu'ils répondent à un QCM, les élèves peuvent faire un raisonnement déductif à une étape. Beaucoup de ce que les élèves savent faire en géométrie a un rapport avec le calcul d'angles, y compris dans le cadre de la trigonométrie. En algèbre, les élèves sont familiers des règles priorités, qu'ils savent respecter pour évaluer une formule pour certaines valeurs données. Leur connaissance des nombres et des opérations s'étend aux fractions, pour toutes les opérations, à l'exception de la division. En outre, ils peuvent développer et réduire une expression algébrique. Capables de croiser les informations issues de deux diagrammes/graphiques, ils calculent une quatrième proportionnelle dans une situation de proportionnalité, un pourcentage ou une moyenne. Lorsque deux grandeurs quotient sont exprimées dans des unités différentes, ils parviennent à les comparer. Le groupe 3 est le premier des groupes dans lequel des élèves réussissent des items relevant du domaine des grandeurs et mesure. Ils identifient des objets géométriques ayant des périmètres égaux, à l'aide de procédures de découpage/recollement, convertissent des unités de longueurs et peuvent calculer l'aire d'un rectangle, celle d'un triangle ou le volume d'un parallélépipède rectangle du fait de leur connaissance de la formule concernée.

Les élèves arrivent à appliquer des programmes de calculs mettant en jeu l'addition et la multiplication de nombres décimaux relatifs. En outre, ils peuvent calculer une fraction d'une grandeur. Confrontés à un tableau de valeurs ou à un graphique, ils reconnaissent une situation de proportionnalité.

L'essentiel des connaissances des élèves de ce groupe ont été acquises au primaire. En réussite sur des situations nécessitant la reconnaissance ou l'identification d'un objet, ils arrivent à prélever des informations sur des supports ne présentant pas de difficultés. Confrontés à des problèmes calculatoires simples et sur des nombres entiers, ils privilégient une approche arithmétique. Beaucoup d'entre eux en sont restés aux stades des géométries perceptive et/ou instrumentée : ils considèrent qu'une propriété est vraie parce qu'elle se voit ou parce qu'elle peut-être attestée avec un instrument.

Bien que capables de répondre ponctuellement à quelques questions, les élèves ne maîtrisent aucune des connaissances et des compétences attendues en fin de collège.

Lecture - Les élèves du groupe 3 représentent 27,7 % des élèves. Ils sont capables de réaliser les tâches des groupes 0, 1 et 2. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 4 et 5. L'élève le plus faible du groupe 3 a un score de 237 et le score du plus fort est 275.

[2] Répartition de la population sur l'échelle de performance en fonction du type d'établissement fréquenté (2008) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

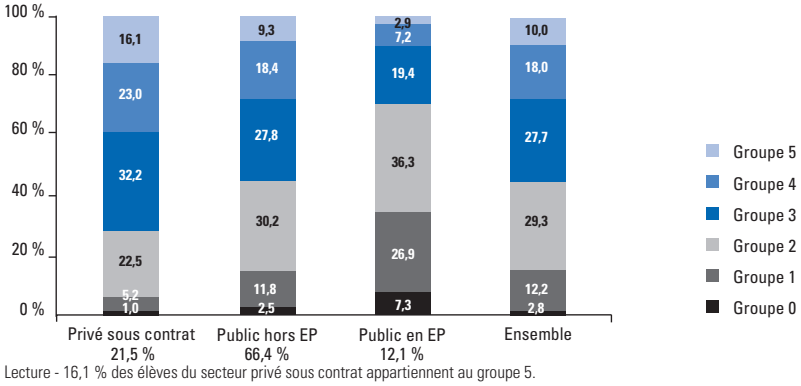

Lecture - 16,1 % des élèves du secteur privé sous contrat appartiennent au groupe 5.
EP : éducation prioritaire.

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

Les gouvernements européens se sont accordés au sommet de Lisbonne de 2000, pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Les priorités pour l'éducation et la formation sont concrétisées par des objectifs chiffrés, dont le suivi étaye la coopération entre les pays et la commission européenne. Les cinq premiers objectifs viennent à échéance en 2010. Trois sont prolongés à l'horizon 2020 (lecture, sorties précoces, formation des adultes). Deux nouveaux ont été introduits (enseignement pré-scolaire et diplômés de l'enseignement supérieur), tandis que sont abandonnés (réussite du secondaire et diplômes de sciences et de technologies). Des objectifs supplémentaires pourraient être introduit ultérieurement (employabilité, mobilité, apprentissage des langues). Les "cibles" valent pour l'Union Européenne dans son ensemble : elles indiquent une direction à suivre, non des valeurs normatives [1].

Pour faire une réalité de la formation tout au long de la vie, la communauté espère qu'au moins 15 % des adultes suivent un cours, un séminaire, un atelier ou une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête (France, 7,3 % en 2008). L'objectif de 2020 revoit à la hausse celui de 2010. La communauté formule à présent aussi le vœu, qu'en 2020, 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans aient terminé avec succès un enseignement supérieur (France, 43 % en 2009) ; cet âge élevé sied aux régimes ouverts aux reprises d'études.

Enfin, pour plus de cohésion sociale, deux objectifs visent une réduction des populations aux acquis les plus faibles : compter en 2020 moins de 15 % d'apprenants ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base en lecture, mathématiques et sciences (France, 22 % en 2006), et moins de 10 % de "jeunes en décrochage scolaire" (France, 12 % en 2008). Un nouvel objectif cible l'enseignement préscolaire, recommandé pour améliorer la scolarité des enfants désavantagés par leur milieu familial ou des difficultés cognitives spécifiques : 95 % d'enfants scolarisés en 2020, de 4 ans à l'âge d'obligation scolaire.

Sources :

– Indicateurs [1], [3], [5], [7] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (dont l'enquête Emploi est la composante française).

– Indicateur [4] : enquête PISA (programme international pour l'évaluation des élèves).

– Indicateurs [2], [6] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE).

Définitions

■ **Champ :** Union européenne.

■ **La réussite du secondaire** [1] est mesurée par la proportion de jeunes de 20 à 24 ans qui ont terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (CITE 3-6 : en France CAP, BEP, baccalauréat ou plus).

■ **Les diplômes de sciences et technologie** [2] de l'enseignement supérieur (CITE 5-6) sont rapportés à la population de 20-29 ans (pour mille) (indicateur passible de doubles-comptes). La référence, atteinte en 2003, était une augmentation de 15 % du nombre de ces diplômes.

■ **La participation des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie** [3] est mesurée par la proportion de 25-64 ans ayant participé à des sessions de formation organisées (enseignements "formels" et cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers "non formels") en quatre semaines.

■ **La prévalence des maîtrises insuffisantes des compétences de base** [4] est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans aux niveaux de compétence en lecture 1 et 0 de PISA.

■ L'incidence du **décrochage scolaire** (ou **"sorties précoces"**) [5] est mesurée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non-formelle) au cours des quatre dernières semaines et n'ont pas terminé avec succès d'enseignement secondaire de second cycle (CITE 0-2 : en France, Brevet seul ou sans diplôme).

■ L'incidence de l'**enseignement préscolaire** [6] est mesurée par le taux de scolarisation à 4 ans (révolus en janvier).

■ La prévalence des **diplômes d'enseignement supérieur** [7] est mesurée par la proportion de personnes de 30-34 ans diplômées de l'enseignement supérieur (CITE 5-6).

■ **Niveaux CITE.** Niveaux de la Classification internationale type de l'éducation.

Pour en savoir plus

– Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020") (2009 C, 119/02), Journal officiel de l'Union européenne, 28.05.2009.

– "Progress towards the Lisbon objectives in education and training", rapport 2009.

Site Internet :

– http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc34_en.htm

L'Europe face aux objectifs de Lisbonne

[1] Les critères de référence chiffrés de Lisbonne (Union européenne)

	Indicateurs pour la période 2000-2010			Indicateurs pour la période 2010 - 2020			
	Réussite du secondaire 2009 [1]	Diplômes de sciences et technologies 2007 [2]	Formation tout au long de la vie 2008 [3]	Faibles compétences de base (lecture) 2006 [4]	Décrochage scolaire (sorties précoces) 2008 [5]	Enseignement préscolaire 2007 [6]	Diplômés de l'enseignement supérieur 2009 (2) [7]
Allemagne	73,6	11.4	7,9	20,1	11,8	94,2	29,4
Autriche	86,0	11.0	13,2	21,5	10,1	84,1	23,5
Belgique	83,3	14.0	6,8	19,4	12,0	99,9	42,0
Bulgarie	83,7	8.4	1,4	51,1	14,8	71,1	27,9
Chypre	87,5	4.2	8,5	-	13,7	73,6	44,7
Danemark	69,9	16.4	30,2	16,0	11,5	95,0	47,9
Espagne	59,9	11.2	10,4	25,7	31,9	98,4	39,4
Estonie	82,3	13.3	9,8	13,7	14,0	88,3	35,9
Finlande	85,1	18.8	23,1	4,8	9,8	50,3	45,8
France	83,6	20.5	7,3	21,8	11,8	100,0	43,3
Grèce	82,2	8.5	2,9	27,7	14,8	55,7	26,5
Hongrie	84,0	6.4	3,1	20,6	11,7	92,4	23,9
Irlande	87,0	18.7	7,1	12,2	11,3	44.8 (4)	49,0
Italie	76,3	8.2	6,3	26,4	19,7	99,1	19,0
Lettonie	80,5	9.2	6,8	21,2	15,5	76,0	30,1
Lituanie	86,9	18.1	4,9	25,7	7,4	61,9	40,6
Luxembourg	76,0		8,5	22,8	13,4	92,5	45,8
Malte	52,1	7.1	6,2	-	39,0	98,8	21,1
Pays-Bas	76,6	8.9	17,0	15,1	11,4	98,9	40,5
Pologne	91,3	13.9	4,7	16,2	5,0	44,4	32,8
Portugal	55,5	18.1	5.3 (2)	24,9	35.4 (2)	80,9	21,1
République tchèque	91,9	12.0	7,8	24,8	5,6	87,8	17,5
Roumanie	78,3	11.9	1,5	53,5	15,9	77,2	16,8
Royaume-Uni	79,3	17.5	19,9	19,0	17,0	90,7	41,5
Slovaquie	93,3	11.9	3,3	27,8	6,0	74,1	17,6
Slovénie	85,9	9.8	13,9	16,5	5.1 (3)	81,8	31,6
Suède	86,4	13.6	32.4 (1)	15,3	11.1 (2)	90,7	43,8
Union Européenne	**78,6**	**13.4**	**9,5**	**24,1**	**14,9**	**88,6**	**32,3**
Objectif 2020 (UE)	**-**	**-**	**15,0**	**15**	**10,0**	**95,0**	**40,0**
Objectif 2010 (UE)	**85**	**Atteint 2003**	**12,5**	**17**	**10,0**	**-**	**-**
Situation 2000 (UE)	**77**		**7,1**	**21,3**	**18,0**		

(1) Enregistré l'année d'avant.
(2) Provisoire (valeurs 2009 non validées par les pays).
(3) Réserves Eurostat.
(4) Dénombrement partiel.